FCPE
HSBC EE HORIZON

FCPE à 9 compartiments

Rapport annuel au 29 décembre 2023

HSBC Asset Management

Sommaire

Pages

FCPE CONSOLIDANT : HSBC EE HORIZON **12**

Rapport d'activité **12**

Informations réglementaires **19**

Certification du Commissaire aux Comptes **21**

Bilan actif 25

Bilan Passif 26

Hors-Bilan 27

Compte de Résultat 28

Règles et méthodes comptables 29

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME **30**

Informations concernant les placements et la gestion **31**

Rapport d'activité **38**

Evolution de la performance **44**

Comptes Annuels **47**

Bilan Actif 48

Bilan Passif 49

Hors-Bilan 50

Comptes de Résultat 51

Annexes **52**

Règles et méthodes comptables 53

Evolution de l'Actif Net 55

Souscriptions Rachats 56

Compléments d'information 57

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 64

Inventaire 65

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON 2040-2042 **66**

Informations concernant les placements et la gestion **67**

Rapport d'activité **74**

Evolution de la performance **80**

Comptes Annuels **83**

Bilan Actif 84

Bilan Passif 85

Hors-Bilan 86

Comptes de Résultat 87

Annexes **88**

Règles et méthodes comptables 89

Evolution de l'Actif Net 92

Souscriptions Rachats 93

Compléments d'information 94

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 101

Inventaire 102

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON 2037-2039 **103**

Informations concernant les placements et la gestion **104**

Rapport d'activité **111**

Evolution de la performance **117**

Comptes Annuels **120**

Bilan Actif 121

Bilan Passif 122

Hors-Bilan 123

Comptes de Résultat 124

Annexes **125**

Règles et méthodes comptables 126

Evolution de l'Actif Net 129

Souscriptions Rachats 130

Compléments d'information 131

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 138

Inventaire 139

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON 2034-2036 **140**

Informations concernant les placements et la gestion **141**

Rapport d'activité **148**

Evolution de la performance **155**

Comptes Annuels **158**

Bilan Actif 159

Bilan Passif 160

Hors-Bilan 161

Comptes de Résultat 162

Annexes **163**

Règles et méthodes comptables 164

Evolution de l'Actif Net 167

Souscriptions Rachats 168

Compléments d'information 169

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 176

Inventaire 177

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON 2031-2033 **178**

Informations concernant les placements et la gestion **179**

Rapport d'activité **186**

Evolution de la performance **193**

Comptes Annuels **196**

Bilan Actif 197

Bilan Passif 198

Hors-Bilan 199

Comptes de Résultat 200

Annexes **201**

Règles et méthodes comptables 202

Evolution de l'Actif Net 205

Souscriptions Rachats 206

Compléments d'information 207

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 214

Inventaire 215

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON 2028-2030 **216**

Informations concernant les placements et la gestion **217**

Rapport d'activité **224**

Evolution de la performance **231**

Comptes Annuels **234**

Bilan Actif 235

Bilan Passif 236

Hors-Bilan 237

Comptes de Résultat 238

Annexes **239**

Règles et méthodes comptables 240

Evolution de l'Actif Net 243

Souscriptions Rachats 244

Compléments d'information 245

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 252

Inventaire 253

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON 2025-2027 **254**

Informations concernant les placements et la gestion **255**

Rapport d'activité **262**

Evolution de la performance **269**

Comptes Annuels **272**

Bilan Actif 273

Bilan Passif 274

Hors-Bilan 275

Comptes de Résultat 276

Annexes **277**

Règles et méthodes comptables 278

Evolution de l'Actif Net 281

Souscriptions Rachats 282

Compléments d'information 283

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 290

Inventaire 291

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON 2022-2024 **292**

Informations concernant les placements et la gestion **293**

Rapport d'activité **300**

Evolution de la performance **307**

Comptes Annuels **310**

Bilan Actif 311

Bilan Passif 312

Hors-Bilan 313

Comptes de Résultat 314

Annexes **315**

Règles et méthodes comptables 316

Evolution de l'Actif Net 319

Souscriptions Rachats 320

Compléments d'information 321

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 328

Inventaire 329

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON MONETAIRE **330**

Informations concernant les placements et la gestion **331**

Rapport d'activité **338**

Evolution de la performance **345**

Comptes Annuels **348**

Bilan Actif 349

Bilan Passif 350

Hors-Bilan 351

Comptes de Résultat 352

Annexes **353**

Règles et méthodes comptables 354

Evolution de l'Actif Net 356

Souscriptions Rachats 357

Compléments d'information 358

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 365

Inventaire 366

Annexe SFDR 367

Rapport annuel de l'OPC Maître 375

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Sillicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes[1] envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi- stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2023.

(-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes[2] envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes règlementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance[3] ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle)

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2023.
[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB[4] ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY[6] -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances

de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY[6] +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t /t) et du yen (+5.9%).

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.
[6] Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.
Source : données Bloomberg au 31/12/2023.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation OPCVM concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France), à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023. En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle Interne),
- Les responsables Juridique, Finance et des fonctions de support et administratives.

FCPE HSBC EE HORIZON

	2023				
	Rémunération fixe versée en 2023	**Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023**	**dont rémunération variable non-différée**	**dont rémunération variable différée (*)**	**total €**
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du FCPE n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du FCPE	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du FCPE.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du FCPE.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

FCPE HSBC EE HORIZON

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise à compartiments
HSBC EE HORIZON

Coeur Défense - 110, esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC EE HORIZON constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 05/08/2024 13:59:32

Séverine Ernest
Associée

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : HSBC EE HORIZON

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**69 365 615,48**	**52 158 400,46**
OPC MAÎTRE	**36 603 398,29**	**28 595 620,99**
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**32 762 217,19**	**23 562 779,47**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	32 762 217,19	23 562 779,47
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**4 513,95**	**2 062,17**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 513,95	2 062,17
COMPTES FINANCIERS	**633 514,52**	**407 918,76**
Liquidités	633 514,52	407 918,76
TOTAL DE L'ACTIF	**70 003 643,95**	**52 568 381,39**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : HSBC EE HORIZON

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	70 181 055,97	50 301 743,09
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	260 232,87	2 658 530,46
Résultat de l'exercice (a,b)	-508 503,56	-442 490,98
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**69 932 785,28**	**52 517 782,57**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**68 269,49**	**49 904,77**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	68 269,49	49 904,77
COMPTES FINANCIERS	**2 589,18**	**694,05**
Concours bancaires courants	2 589,18	694,05
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**70 003 643,95**	**52 568 381,39**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : HSBC EE HORIZON

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : HSBC EE HORIZON

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	9 214,84	455,14
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**9 214,84**	**455,14**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 504,22	2 389,81
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**1 504,22**	**2 389,81**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**7 710,62**	**-1 934,67**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	471 646,71	456 605,80
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-463 936,09**	**-458 540,47**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-44 567,47	16 049,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-508 503,56**	**-442 490,98**

Règles et méthodes comptables

HSBC EE HORIZON, est composé de 9 compartiments.

Compartiments de l'OPC :

- HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME
- HSBC EE HORIZON 2040-2042
- HSBC EE HORIZON 2037-2039
- HSBC EE HORIZON 2034-2036
- HSBC EE HORIZON 2031-2033
- HSBC EE HORIZON 2028-2030
- HSBC EE HORIZON 2025-2027
- HSBC EE HORIZON 2022-2024
- HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Devises de référence des compartiments :

- HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME : Euro
- HSBC EE HORIZON 2040-2042: Euro
- HSBC EE HORIZON 2037-2039 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2034-2036 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2031-2033: Euro
- HSBC EE HORIZON 2028-2030 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2025-2027 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2022-2024 : Euro
- HSBC EE HORIZON MONETAIRE : Euro

Compartiment ouvert :

Néant.

Compartiment fermé :

Néant.

Devise d'agrégation :

La devise, dans laquelle les documents de synthèse des compartiments de l'OPC ont été agrégés, est l'euro.

Méthodes de conversion des devises retenues pour l'agrégation des comptes :

Les comptes, dont la devise de référence n'est pas l'euro, ont été convertis avec les cours des devises au jour de l'évaluation.

Méthode d'agrégation des comptes :

En l'absence d'opérations réciproques, les comptes consolidés résultent d'une simple agrégation des comptes individuels de chaque compartiment.
Ainsi, les comptes de même nature ont été cumulés les uns avec les autres.

Compartiment :

HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Code AMF : 990000107489 — Catégorie de parts : F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Classification : Actions internationales
- L'objectif de gestion du Compartiment est de réaliser, sur sa durée de placement recommandée, une performance comparable aux marchés d'actions internationaux représentés par l'indicateur de référence composé de 50% d'actions monde y compris pays émergents hors zone euro et de 50% d'actions de la zone euro.
  L'indicateur de référence du Compartiment est l'indice composite suivant : 50% MSCI Emu (NR) + 50% MSCI AC World ex Emu (NR).
  Le Compartiment est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du Compartiment est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- Le Compartiment appartient au profil d'investissement « équilibré horizon retraite », tel que défini par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite, compte tenu du transfert automatique des avoirs des porteurs de parts du Compartiment dont l'horizon de placement retenu (ou à défaut l'échéance de sortie du plan) est devenu inférieur à 22 ans sur un compartiment millésimé du FCPE HSBC EE HORIZON.
- La stratégie d'investissement du Compartiment consiste à investir dans les OPCVM, Fonds d'investissement à vocation générale et fonds d'investissement du Groupe HSBC correspondant à l'univers cible du Compartiment.
  La stratégie d'investissement mise en oeuvre se décompose en deux phases successives : le gérant détermine dans un premier temps l'allocation stratégique puis procède dans un second temps à l'investissement dans les fonds du Groupe HSBC.
  L'allocation stratégique sera revue annuellement.
  A compter du 4 janvier 2016, le Compartiment est investi directement ou indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net.
  A compter du 1er octobre 2019, ce taux a été porté à 10% en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite.
- Le Compartiment est exposé sur les marchés d'actions internationaux (jusqu'à 100% de son actif) et sur les marchés de taux internationaux (à titre accessoire).
- L'exposition aux marchés d'actions s'effectue au travers des valeurs de grandes, moyennes et petites capitalisations. Cette exposition est limitée à 15% maximum de l'actif concernant les petites capitalisations.
- Le Compartiment est exposé aux marchés émergents dans la limite de 20% de l'actif.
- Les investissements en actions et produits de taux seront effectués indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européens éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de Fonds d'investissement éligibles aux FCPE répondant aux quatre critères du code monétaire et financier (R.214-13).
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.
  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 22 ans minimum.

Lorsque l'horizon de placement retenu (ou à défaut l'échéance de sortie du plan) devient inférieur à 22 ans et que le compartiment correspondant à cet horizon (ou cette échéance) est créé, les avoirs des investisseurs concernés seront automatiquement transférés, sans frais, du compartiment HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME vers ce nouveau compartiment dans un délai maximum d'un an suivant sa création.

Exemple : pour un horizon de placement retenu par l'investisseur correspondant en 2023 à 20 ans, ses avoirs seront transférés du compartiment HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME vers le compartiment HSBC EE HORIZON 2043-2045 (sous réserve de la création de ce dernier).

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

Le compartiment n'a pas de date d'échéance.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

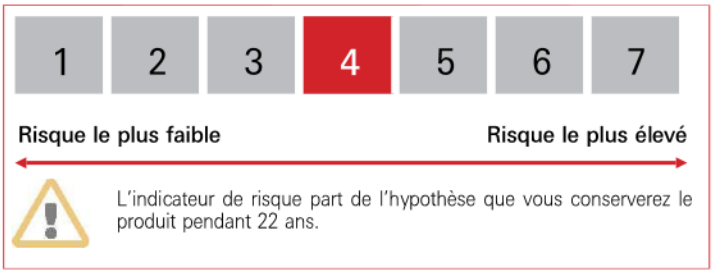

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : liquidité. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 27 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 22 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 11 ans**	**Si vous sortez après 22 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 1 890	EUR 670	EUR 150
	Rendement annuel moyen	-81,13 %	-21,79 %	-17,44 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 650	EUR 8 260	EUR 8 700
	Rendement annuel moyen	-23,45 %	-1,72 %	-0,63 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 170	EUR 17 390	EUR 24 690
	Rendement annuel moyen	1,71 %	5,16 %	4,19 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 520	EUR 27 120	EUR 36 770
	Rendement annuel moyen	55,16 %	9,50 %	6,10 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre décembre 1999 et décembre 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre juillet 1996 et juillet 2018. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le compartiment ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 11 ans	Si vous sortez après 22 ans
Coûts totaux	428 EUR	3 215 EUR	9 193 EUR
Incidence des coûts annuels en *	4,3 %	1,6 % chaque année	1,5 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,67% avant déduction des coûts et de 4,19% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,26 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	128 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 22 ans

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le compartiment (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :
1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Code AMF : 990000107819 — Catégorie de parts : RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Classification : Actions internationales
- L'objectif de gestion du Compartiment est de réaliser, sur sa durée de placement recommandée, une performance comparable aux marchés d'actions internationaux représentés par l'indicateur de référence composé de 50% d'actions monde y compris pays émergents hors zone euro et de 50% d'actions de la zone euro.
  L'indicateur de référence du Compartiment est l'indice composite suivant : 50% MSCI Emu (NR) + 50% MSCI AC World ex Emu (NR).
  Le Compartiment est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du Compartiment est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- Le Compartiment appartient au profil d'investissement « équilibré horizon retraite », tel que défini par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite, compte tenu du transfert automatique des avoirs des porteurs de parts du Compartiment dont l'horizon de placement retenu (ou à défaut l'échéance de sortie du plan) est devenu inférieur à 22 ans sur un compartiment millésimé du FCPE HSBC EE HORIZON.
- La stratégie d'investissement du Compartiment consiste à investir dans les OPCVM, Fonds d'investissement à vocation générale et fonds d'investissement du Groupe HSBC correspondant à l'univers cible du Compartiment.
  La stratégie d'investissement mise en oeuvre se décompose en deux phases successives : le gérant détermine dans un premier temps l'allocation stratégique puis procède dans un second temps à l'investissement dans les fonds du Groupe HSBC.
  L'allocation stratégique sera revue annuellement.
  A compter du 4 janvier 2016, le Compartiment est investi directement ou indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net.
  A compter du 1er octobre 2019, ce taux a été porté à 10% en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite.
- Le Compartiment est exposé sur les marchés d'actions internationaux (jusqu'à 100% de son actif) et sur les marchés de taux internationaux (à titre accessoire).
- L'exposition aux marchés d'actions s'effectue au travers des valeurs de grandes, moyennes et petites capitalisations. Cette exposition est limitée à 15% maximum de l'actif concernant les petites capitalisations.
- Le Compartiment est exposé aux marchés émergents dans la limite de 20% de l'actif.
- Les investissements en actions et produits de taux seront effectués indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européens éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de Fonds d'investissement éligibles aux FCPE répondant aux quatre critères du code monétaire et financier (R.214-13).
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.
  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 22 ans minimum.

Lorsque l'horizon de placement retenu (ou à défaut l'échéance de sortie du plan) devient inférieur à 22 ans et que le compartiment correspondant à cet horizon (ou cette échéance) est créé, les avoirs des investisseurs concernés seront automatiquement transférés, sans frais, du compartiment HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME vers ce nouveau compartiment dans un délai maximum d'un an suivant sa création.

Exemple : pour un horizon de placement retenu par l'investisseur correspondant en 2023 à 20 ans, ses avoirs seront transférés du compartiment HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME vers le compartiment HSBC EE HORIZON 2043-2045 (sous réserve de la création de ce dernier).

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

Le compartiment n'a pas de date d'échéance.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

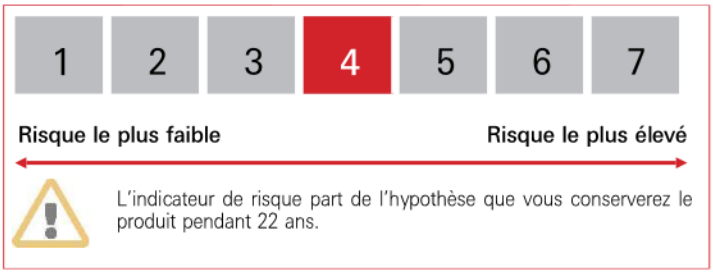

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : liquidité. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 27 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 22 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 11 ans**	**Si vous sortez après 22 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 1 890	EUR 670	EUR 150
	Rendement annuel moyen	-81,13 %	-21,79 %	-17,45 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 650	EUR 8 260	EUR 8 690
	Rendement annuel moyen	-23,45 %	-1,72 %	-0,64 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 180	EUR 17 470	EUR 24 470
	Rendement annuel moyen	1,82 %	5,20 %	4,15 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 520	EUR 26 880	EUR 36 590
	Rendement annuel moyen	55,16 %	9,41 %	6,07 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre décembre 1999 et décembre 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre juillet 1996 et juillet 2018. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le compartiment ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 11 ans	Si vous sortez après 22 ans
Coûts totaux	438 EUR	3 462 EUR	9 881 EUR
Incidence des coûts annuels en *	4,4 %	1,7 % chaque année	1,6 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,74% avant déduction des coûts et de 4,15% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,36 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	138 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 22 ans

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le compartiment (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :
1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Rapport d'activité

Politique de gestion

Une année relativement solide sur l'ensemble des indices mondiaux. Les indices s'affichent en forte hausse sur la plupart des zones géographiques. Ainsi, les actions européennes progressent de 15.8% (MSCI Europe NR) avec des actions françaises (17.3% pour le MSCI France NR), allemandes (18.8% pour le MSCI Germany NR) et italiennes (32.5% pour le MSCI Italy NR) qui mènent le mouvement tandis que les actions anglaises (7.7% pour le MSCI UK NR) et suisses (5.3% pour le MSCI Switzerland NR) sont un peu en retrait. Les autres marchés ne sont pas en reste avec des marchés américains en hausse de plus de 26% (MSCI US NR) et les actions japonaises de plus de 28% (MSCI Japan NR). Les actions émergentes progressent également de 10% mais offrent des divergences très marquées entres les pays constituant l'indice. Ainsi, les indices d'actions chinoises affichent une performance de -11% (MSCI China NR) quand les actions indiennes, brésiliennes et mexicaines progressent respectivement de 21.4% (MSCI India NR), 21.5% (MSCI Brazil NR) et 19.5% (MSCI Mexico NR) en devise locale.
L'apaisement des craintes liées à la récession en début d'année grâce aux chiffres économiques plutôt rassurants, la baisse des prix énergétiques, la réouverture de la Chine, et la résilience des profits des entreprises ont soutenu les indices actions.
Le troisième trimestre a été plus volatil, notamment pénalisé par la forte hausse des taux obligataires. En effet, les principales banques centrales ont durci leur discours en juillet et poursuivi le durcissement des conditions de financement au regard de la persistante pression inflationniste dans la plupart des économies mondiales. La BCE a ainsi confirmé son cycle de hausse des taux, augmentant ses taux directeurs de 325bps sur la période, atteignant ainsi une fourchette de 4.00% - 4.75%. Quant à la Fed, elle a décidé de faire une pause dans son cycle de hausse en septembre, après 225 bps de hausse de taux depuis un an, atteignant une fourchette de 5.25% - 5.50%. Enfin, la BoE a pris le même chemin avec une hausse de 300bps sur la période atteignant 5.50%. Seule la BoJ a maintenu ses taux extrêmement accommodants à -0.1% tout en relâchant modestement son contrôle sur la courbe de taux.
Le 4ème trimestre verra les indices financiers reprendre leur progression. En effet, la poursuite de la baisse des indices de prix au quatrième trimestre, combinée à des discours plus accommodants des banquiers centraux, tout particulièrement de M. Powell, gouverneur de la Fed, ont été perçus par les marchés financiers comme un pivot dans les politiques monétaires des banques centrales des pays développés. Les anticipations de baisse de taux dès le 1er trimestre 2024 augmentent, les taux s'effondrent et les actifs risqués rebondissent fortement.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée d'OPC « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « coeur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 29 décembre 2023, nous détenons approximativement :
- 32.0% sur HSBC ACTIONS EUROPE.
- 47.6% sur HRIF SRI GLOBAL EQUITY. Cet OPC permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.
- 10.6% sur GIF ASIA EX. JAPAN EQUITY qui représente notre investissement sur les actions émergentes.

Nous avons également investi une partie de la poche actions du compartiment dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC EURO PME).
Au 29 décembre 2023, la part du compartiment investie dans ce thème était de 9.3%.

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 13,1% pour la part F et de 13% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Compartiment ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur l'exercice 2023

Mandat du Commissaire aux comptes

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le mandat du Commissaire aux Comptes du FCPE est arrivé à son terme le 31 décembre 2022.

Sur décision de la Société de Gestion, le mandat du Cabinet KPMG Audit a été renouvelé pour une durée de 6 exercices, à partir du 1er janvier 2023.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : types de frais hors champ du tableau des frais

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le règlement du FCPE a été modifié le 1er juillet 2023 avec l'ajout, sous le tableau des frais affiché dans le règlement, de la prise en charge par le compartiment des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du compartiment,

- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :

  1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents,

  2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

Information sur la possible rétrocession d'une part des frais de gestion financière à des tiers distributeurs

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le 1er juillet 2023, pour la bonne information des porteurs de parts, une précision a été introduite dans le règlement du FCPE portant sur la possible rétrocession d'un pourcentage des frais de gestion financière du compartiment à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment.

Mise en place du mécanisme du swing pricing sur le compartiment

➔ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Dans le cadre de la démarche engagée par l'AMF auprès des sociétés de gestion afin d'équiper les fonds de droit français en outils de gestion du risque de liquidité, un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (ou « swing pricing ») a été mis en place sur le compartiment le 31 décembre 2023.

Ce mécanisme vise à protéger l'intérêt des porteurs de parts présents dans le compartiment en cas de souscriptions ou de rachats nets significatifs. Seuls les investisseurs entrant dans le compartiment ou sortant du compartiment supporteront les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux transactions d'investissement ou de désinvestissement.

La valeur liquidative sera alors ajustée (ou « swinguée »), à la hausse ou à la baisse, si le solde de souscriptions ou de rachats obtenu dépasse un seuil de déclenchement exprimé en pourcentage de l'actif du compartiment.

Cette évolution est sans conséquence sur l'orientation de gestion ou les frais du compartiment.

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 99,68 %
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100 %

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 891 703,49	
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	1 317 383,05	483 229,45
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	1 276 323,13	441 361,02
HSBC EURO PME Z C	293 178,51	

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**1,01%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,06%** *0,06%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,07%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**1,11%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,06%** *0,06%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,17%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Performances

HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME (F) (C) (EUR)

Indice de référence : 50% MSCI AC World ex EMU (NR) + 50% MSCI EMU (EUR)

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

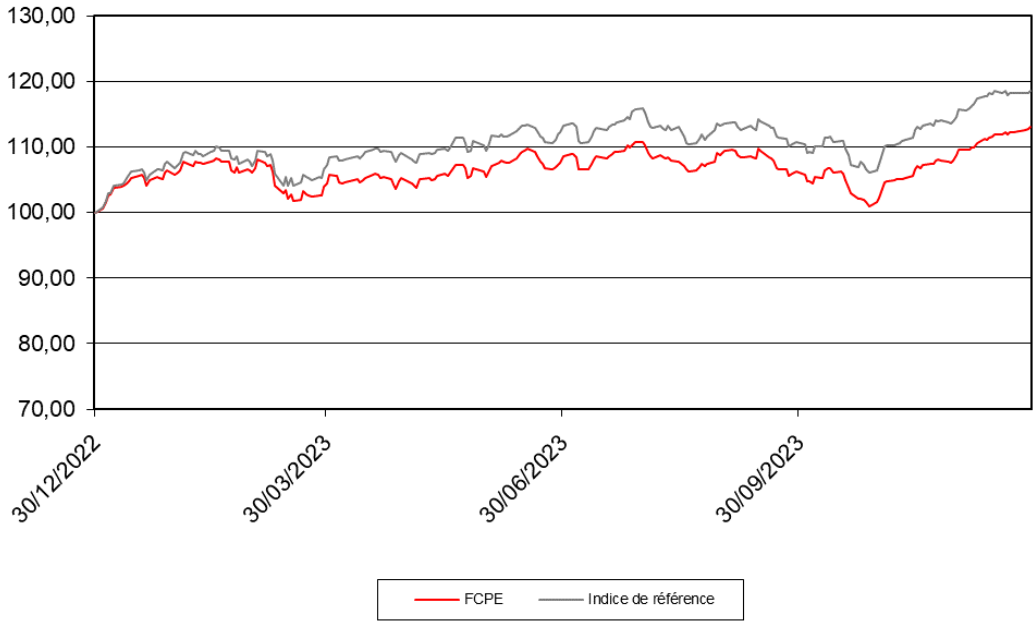

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023

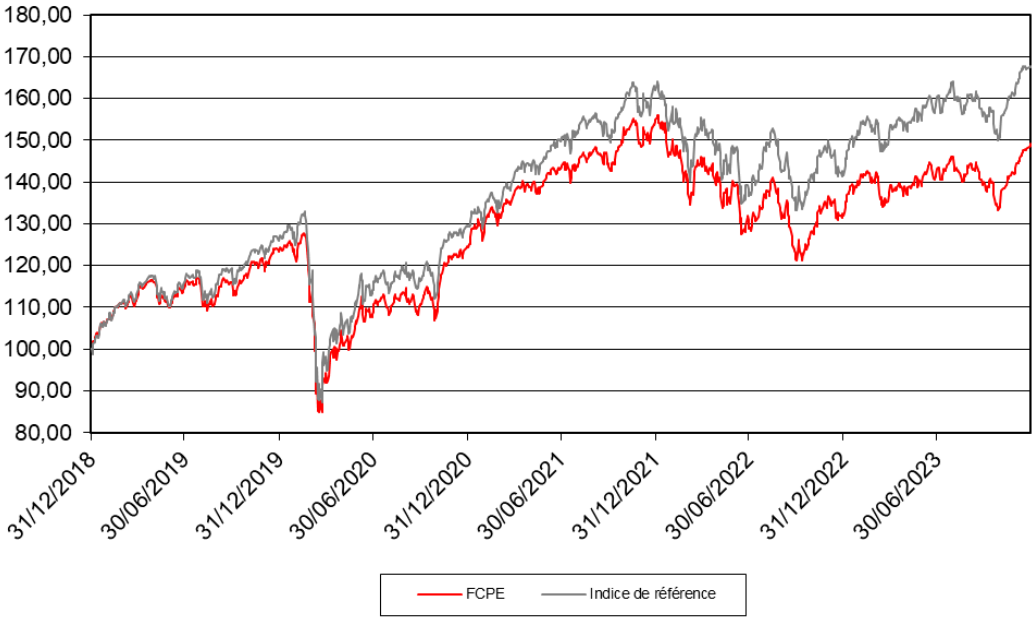

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME (RE) (C) (EUR)

Indice de référence : 50% MSCI AC World ex EMU (NR) + 50% MSCI EMU (EUR)

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

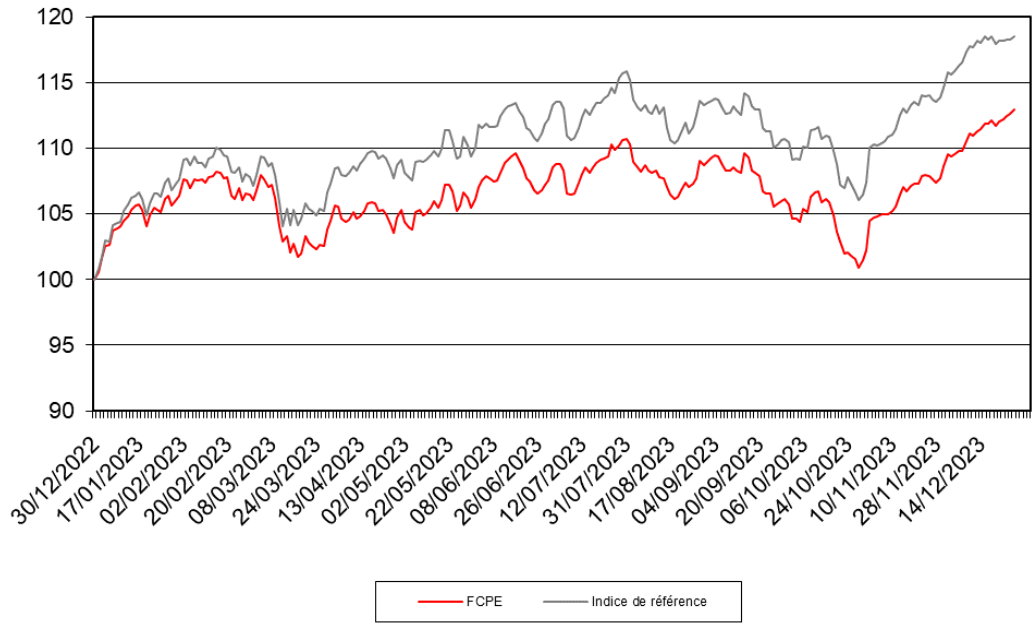

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023

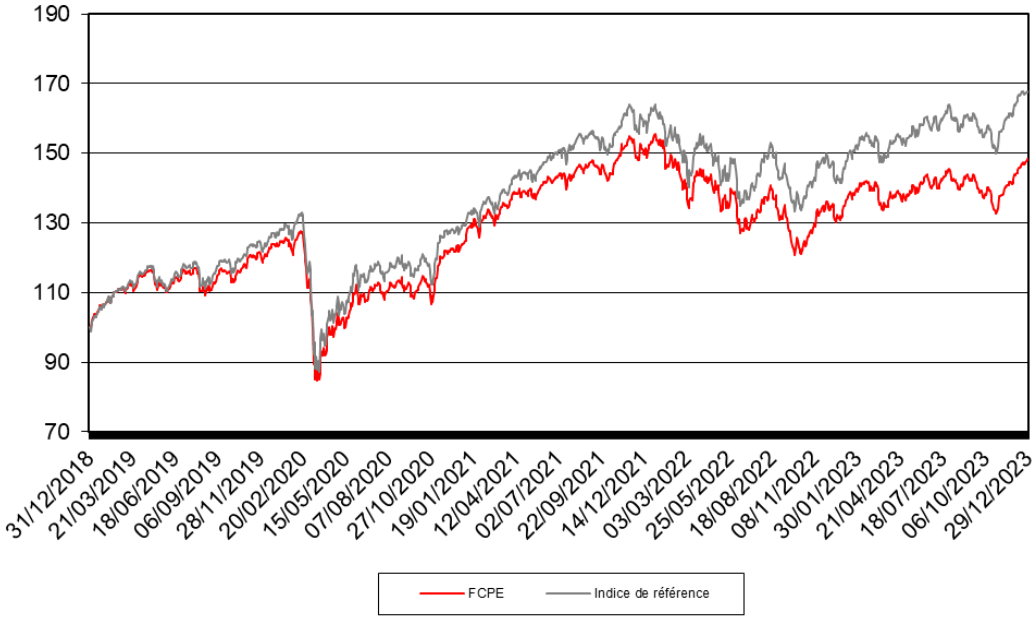

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Indice de référence : 50% MSCI AC World ex EMU (NR) + 50% MSCI EMU (EUR)

Evolution de la structure de l'actif

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**21 707 617,76**	**15 404 754,76**
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**21 707 617,76**	**15 404 754,76**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	21 707 617,76	15 404 754,76
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		**919,39**
Opérations de change à terme de devises		
Autres		919,39
COMPTES FINANCIERS	**306 169,51**	**135 682,20**
Liquidités	306 169,51	135 682,20
TOTAL DE L'ACTIF	**22 013 787,27**	**15 541 356,35**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	22 165 015,88	14 522 631,78
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	35 872,57	1 166 744,30
Résultat de l'exercice (a,b)	-205 827,18	-162 920,02
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**21 995 061,27**	**15 526 456,06**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**18 726,00**	**14 900,29**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	18 726,00	14 900,29
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**22 013 787,27**	**15 541 356,35**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 304,07	60,93
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**3 304,07**	**60,93**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	118,04	624,78
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**118,04**	**624,78**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**3 186,03**	**-563,85**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	191 078,92	174 306,81
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-187 892,89**	**-174 870,66**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-17 934,29	11 950,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-205 827,18**	**-162 920,02**

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du FCPE, sont composés :

	Frais facturés	**Assiette**	**Taux/Barème**	**Prise en charge FCPE/Entreprise**
	Frais de gestion financière (*) et Frais administratifs externes à la société de gestion			
1 et 2	Catégorie de parts F *N° Code AMF : 990000107489*	Actif net	1,10% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts RE *N° Code AMF : 990000107819*	Actif net	1,20% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	0,20 % TTC l'an maximum de l'actif net des OPC sous-jacents	à la charge du Compartiment
4	**Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant	---

(*) Un pourcentage des frais de gestion financière peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du Compartiment.

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Pourront s'ajouter aux frais facturés au Compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**15 526 456,06**	**21 610 338,33**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	5 220 852,58	5 053 911,28
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 013 219,77	-8 042 551,02
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	84 079,61	1 201 957,86
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-101 900,92	-160 207,07
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	-65 137,68	156 030,94
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 531 824,28	-4 118 153,60
Différence d'estimation exercice N	*4 176 303,96*	*1 644 479,68*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 644 479,68*	*-5 762 633,28*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-187 892,89	-174 870,66
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**21 995 061,27**	**15 526 456,06**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 29/12/2023
Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**5 220 852,58**	**5 053 911,28**
Versements de la réserve spéciale de participation	3 549 110,83	3 085 732,90
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	3 124,60	
Versement de l'intéressement	248 301,19	245 423,67
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	312 553,69	273 271,12
Abondements de l'entreprise	480 861,46	491 362,70
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	289 319,46	376 688,67
Transferts provenant d'un CET	240 770,13	481 080,76
Transferts provenant de jours de congés non pris	96 811,22	100 351,46
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*3 165,34*	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**1 013 219,77**	**8 042 551,02**
Rachats	703 567,98	740 259,36
Transferts à destination d'un autre OPC	309 651,79	7 302 291,66

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							306 169,51	1,39
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	306 169,51	1,39								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	18 726,00
TOTAL DES DETTES		**18 726,00**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-18 726,00**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F		
Parts souscrites durant l'exercice	213 474,42640	4 999 717,83
Parts rachetées durant l'exercice	-42 587,18120	-990 982,22
Solde net des souscriptions/rachats	170 887,24520	4 008 735,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	860 427,04110	
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE		
Parts souscrites durant l'exercice	9 830,54810	221 134,75
Parts rachetées durant l'exercice	-965,22310	-22 237,55
Solde net des souscriptions/rachats	8 865,32500	198 897,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	29 847,21550	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	184 511,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6 567,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			21 707 617,76
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	6 980 311,76
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	2 010 350,98
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	2 330 708,45
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	10 386 246,57
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**21 707 617,76**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-205 827,18	-162 920,02
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-205 827,18**	**-162 920,02**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-198 421,48	-157 760,13
Total	**-198 421,48**	**-157 760,13**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-7 405,70	-5 159,89
Total	**-7 405,70**	**-5 159,89**

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	35 872,57	1 166 744,30
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**35 872,57**	**1 166 744,30**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	34 695,64	1 133 012,42
Total	**34 695,64**	**1 133 012,42**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 176,93	33 731,88
Total	**1 176,93**	**33 731,88**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**11 545 936,74**	**15 237 107,33**	**21 610 338,33**	**15 526 456,06**	**21 995 061,27**
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F en EUR					
Actif net	11 306 586,62	14 905 113,52	21 094 862,07	15 077 837,97	21 274 182,56
Nombre de titres	553 391,43350	722 080,61950	821 729,38200	689 539,79590	860 427,04110
Valeur liquidative unitaire	20,431	20,641	25,671	21,866	24,725
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,13	-0,04	0,31	1,64	0,04
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,15	-0,18	-0,23	-0,22	-0,23
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE en EUR					
Actif net	239 350,12	331 993,81	515 476,26	448 618,09	720 878,71
Nombre de titres	11 944,83430	16 415,76200	20 515,18100	20 981,89050	29 847,21550
Valeur liquidative unitaire	20,037	20,224	25,126	21,381	24,152
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,11	-0,04	0,30	1,60	0,03
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,17	-0,19	-0,25	-0,24	-0,24

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	4 435,436	6 980 311,76	31,74
HSBC EURO PME Z C	EUR	1 459,081	2 010 350,98	9,14
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	4 796,257	10 386 246,57	47,21
TOTAL FRANCE			**19 376 909,31**	**88,09**
LUXEMBOURG				
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	36 412,199	2 330 708,45	10,60
TOTAL LUXEMBOURG			**2 330 708,45**	**10,60**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**21 707 617,76**	**98,69**
TOTAL Organismes de placement collectif			**21 707 617,76**	**98,69**
Dettes			**-18 726,00**	**-0,08**
Comptes financiers			**306 169,51**	**1,39**
Actif net			**21 995 061,27**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE	**EUR**	**29 847,21550**	**24,152**
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F	**EUR**	**860 427,04110**	**24,725**

Compartiment :

HSBC EE HORIZON 2040-2042

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON 2040-2042 est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier..

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON 2040-2042

Code AMF : 990000131749 — Catégorie de parts : F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le Compartiment, fonds de fonds, a pour objectif de gestion de rechercher à optimiser le couple rendement/risque pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2040, 2041 ou 2042. Dans ce cadre, afin de chercher à diminuer le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années, la proportion d'actifs risqués sera réduite progressivement au bénéfice d'actifs faiblement risqués au détriment du potentiel de performance qui se réduira également au cours du temps.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du Compartiment évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

  A son lancement, le Compartiment est exposé aux marchés actions au minimum à 70% de son actif.

  A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du Compartiment (soit en 2032), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

  A compter de 2038, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le Compartiment étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2030 à 2034	De 2035 à 2037	A compter de 2038
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce Compartiment couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2040, 2041 et 2042.

  Après le 31 décembre 2042, le Compartiment fera l'objet d'une fusion, sous condition d'un agrément de l'AMF. Vous en serez informé préalablement.
- Les allocations du Compartiment reposent sur l'optimisation du couple rendement / risque et pourront être révisées comme suit :

  Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque selon l'horizon résiduel du Compartiment.

  Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- Le Compartiment est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 10% minimum de l'actif net jusqu'en 2027 inclus puis à hauteur de 8,5% minimum de l'actif net de 2028 à 2030 inclus, puis à hauteur de 7% minimum de l'actif net de 2031 à 2032 inclus et enfin à hauteur de 3% minimum de l'actif net de 2033 à 2035 inclus.
- Le Compartiment est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.
- Le Compartiment peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le Compartiment peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques ; cette exposition est inférieure à 20% de son actif.
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2040 minimum.

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

La date d'échéance du compartiment est le : 31 décembre 2042

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2042.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 23 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 18 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 9 ans**	**Si vous sortez après 18 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 1 930	EUR 1 010	EUR 290
	Rendement annuel moyen	-80,69 %	-22,49 %	-17,89 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 5 150	EUR 8 440	EUR 8 440
	Rendement annuel moyen	-48,51 %	-1,86 %	-0,94 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 840	EUR 18 290	EUR 36 230
	Rendement annuel moyen	8,36 %	6,94 %	7,41 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 460	EUR 33 720	EUR 57 610
	Rendement annuel moyen	54,63 %	14,46 %	10,22 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre juin 2002 et juin 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mars 2003 et mars 2021. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le compartiment ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 9 ans	Si vous sortez après 18 ans
Coûts totaux	373 EUR	2 643 EUR	10 243 EUR
Incidence des coûts annuels en *	3,7 %	1,6 % chaque année	1,5 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,89% avant déduction des coûts et de 7,41% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation car la part n'a pas encore été valorisée pour une année complète.	123 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 18 ans

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment sont disponibles sur Internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre. Il existe trop peu de données pour vous fournir des indications utiles sur les performances passées.
L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le compartiment (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.
Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :
1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON 2040-2042

Code AMF : 990000131739 — Catégorie de parts : RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le Compartiment, fonds de fonds, a pour objectif de gestion de rechercher à optimiser le couple rendement/risque pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2040, 2041 ou 2042. Dans ce cadre, afin de chercher à diminuer le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années, la proportion d'actifs risqués sera réduite progressivement au bénéfice d'actifs faiblement risqués au détriment du potentiel de performance qui se réduira également au cours du temps.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du Compartiment évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

  A son lancement, le Compartiment est exposé aux marchés actions au minimum à 70% de son actif.

  A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du Compartiment (soit en 2032), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

  A compter de 2038, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le Compartiment étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2030 à 2034	De 2035 à 2037	A compter de 2038
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce Compartiment couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2040, 2041 et 2042.

  Après le 31 décembre 2042, le Compartiment fera l'objet d'une fusion, sous condition d'un agrément de l'AMF. Vous en serez informé préalablement.
- Les allocations du Compartiment reposent sur l'optimisation du couple rendement / risque et pourront être révisées comme suit :

  Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque selon l'horizon résiduel du Compartiment.

  Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- Le Compartiment est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 10% minimum de l'actif net jusqu'en 2027 inclus puis à hauteur de 8,5% minimum de l'actif net de 2028 à 2030 inclus, puis à hauteur de 7% minimum de l'actif net de 2031 à 2032 inclus et enfin à hauteur de 3% minimum de l'actif net de 2033 à 2035 inclus.
- Le Compartiment est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.
- Le Compartiment peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le Compartiment peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques ; cette exposition est inférieure à 20% de son actif.
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2040 minimum.

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

La date d'échéance du compartiment est le : 31 décembre 2042

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2042.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 23 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 18 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 9 ans**	**Si vous sortez après 18 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 1 930	EUR 1 010	EUR 290
	Rendement annuel moyen	-80,69 %	-22,49 %	-17,89 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 5 150	EUR 8 430	EUR 8 430
	Rendement annuel moyen	-48,51 %	-1,88 %	-0,95 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 840	EUR 18 290	EUR 36 230
	Rendement annuel moyen	8,36 %	6,94 %	7,41 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 460	EUR 33 720	EUR 57 610
	Rendement annuel moyen	54,63 %	14,46 %	10,22 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre juin 2002 et juin 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mars 2003 et mars 2021. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le compartiment ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 9 ans	Si vous sortez après 18 ans
Coûts totaux	394 EUR	3 027 EUR	11 987 EUR
Incidence des coûts annuels en *	3,9 %	1,8 % chaque année	1,7 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,11% avant déduction des coûts et de 7,41% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,42% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation car la part n'a pas encore été valorisée pour une année complète.	144 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 18 ans

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment sont disponibles sur Internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre. Il existe trop peu de données pour vous fournir des indications utiles sur les performances passées.
L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le compartiment (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.
Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :
1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Rapport d'activité

Politique de gestion

Par construction, le compartiment HSBC EE HORIZON 2040-2042 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 29 décembre 2023 la part en actions est proche de 78.2%.
En contrepartie, la part du compartiment investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 21.8% au 29 décembre 2023.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée d'OPC « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 29 décembre 2023, nous détenons approximativement :
- 14.3% sur HSBC ACTIONS EUROPE.
- 34.8% sur HRIF SRI GLOBAL EQUITY. Cet OPC permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF EUROLAND GROWTH), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 6.6% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche actions du compartiment dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC EURO PME). Au 29 décembre 2023, la part du compartiment investie dans ce thème était de 12.9%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers l'OPC HSBC GIF ASIA EX JAPAN EQUITY. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 9.6% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

L'OPC « cœur » de la partie obligataire (HRIF SRI EURO BOND) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. L'OPC est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres de l'OPC.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 29 décembre 2023, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :
- 10.6% sur HRIF SRI EURO BOND
- 3.5% sur HSBC GIF EURO HIGH YIELD
- 1.8% sur HSBC GIF GLOBAL INFLATION LINKED BOND
- 1.7% sur HSBC GIF GLOBAL EM MARKET LOCAL DEBT

Investissements sur les marchés monétaires

Au 29 décembre 2023, la part du compartiment investie sur les actifs monétaires était d'environ 3.8%, répartie comme suit :
- 1.9% sur HSBC MONETAIRE
- 1.7% sur HSBC SRI MONEY

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 11,1% pour la part F et de 10,9% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le FCPE ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du FCPE ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur l'exercice 2023

Mandat du Commissaire aux comptes

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le mandat du Commissaire aux Comptes du FCPE est arrivé à son terme le 31 décembre 2022.

Sur décision de la Société de Gestion, le mandat du Cabinet KPMG Audit a été renouvelé pour une durée de 6 exercices, à partir du 1er janvier 2023.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : types de frais hors champ du tableau des frais

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le règlement du FCPE a été modifié le 1er juillet 2023 avec l'ajout, sous le tableau des frais affiché dans le règlement, de la prise en charge par le compartiment des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du compartiment,

- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :

1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents,

2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

Information sur la possible rétrocession d'une part des frais de gestion financière à des tiers distributeurs

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le 1er juillet 2023, pour la bonne information des porteurs de parts, une précision a été introduite dans le règlement du FCPE portant sur la possible rétrocession d'un pourcentage des frais de gestion financière du compartiment à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment.

Mise en place du mécanisme du swing pricing sur le compartiment

➔ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Dans le cadre de la démarche engagée par l'AMF auprès des sociétés de gestion afin d'équiper les fonds de droit français en outils de gestion du risque de liquidité, un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (ou « swing pricing ») a été mis en place sur le compartiment le 31 décembre 2023.

Ce mécanisme vise à protéger l'intérêt des porteurs de parts présents dans le compartiment en cas de souscriptions ou de rachats nets significatifs. Seuls les investisseurs entrant dans le compartiment ou sortant du compartiment supporteront les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux transactions d'investissement ou de désinvestissement.

La valeur liquidative sera alors ajustée (ou « swinguée »), à la hausse ou à la baisse, si le solde de souscriptions ou de rachats obtenu dépasse un seuil de déclenchement exprimé en pourcentage de l'actif du compartiment.

Cette évolution est sans conséquence sur l'orientation de gestion ou les frais du compartiment.

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 96,13 %
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100 %

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	235 493,98	47 855,74
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	114 605,18	92 354,01
HSBC EURO PME Z C	183 873,32	14 114,01
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	185 228,75	2 054,09
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	143 597,19	36 369,73
EUROLAND GROWTH ZC	71 560,30	43 700,67
HSBC SRI MONEY ZC	46 608,92	28 274,05
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	58 071,79	4 778,85
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	31 927,88	3 301,63
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	34 206,29	

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,93%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	**0,07%**
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	*0,08%*
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	*-0.01%*
Autres frais supportés par le FCPE	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,00%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**1,13%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	**0,07%**
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	*0,08%*
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	*-0.01%*
Autres frais supportés par le FCPE	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,20%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Performances

HSBC EE HORIZON 2040-2042 (F) (C) (EUR)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

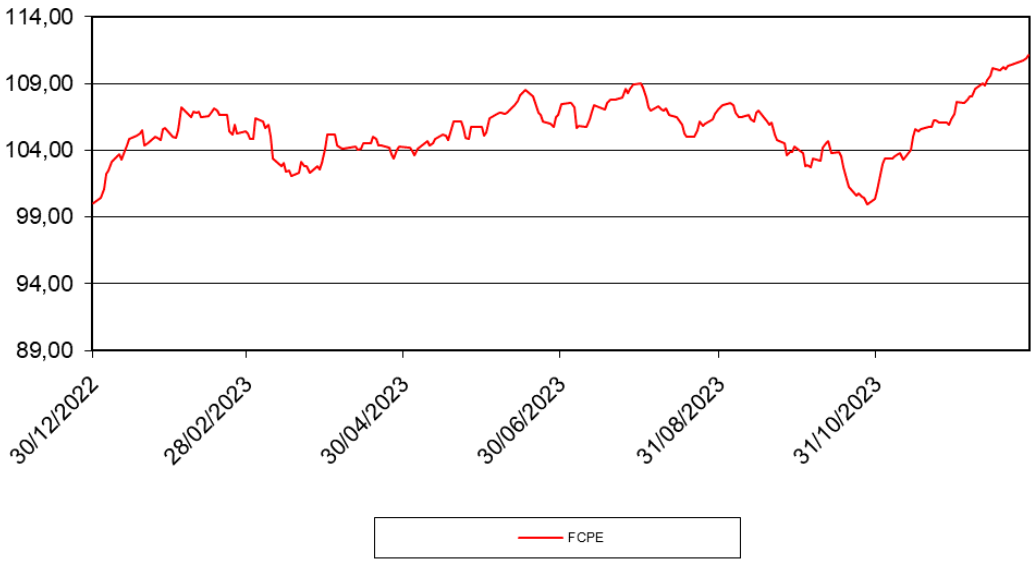

Evolution de la performance depuis l'origine
Du 10/05/2022 au 29/12/2023

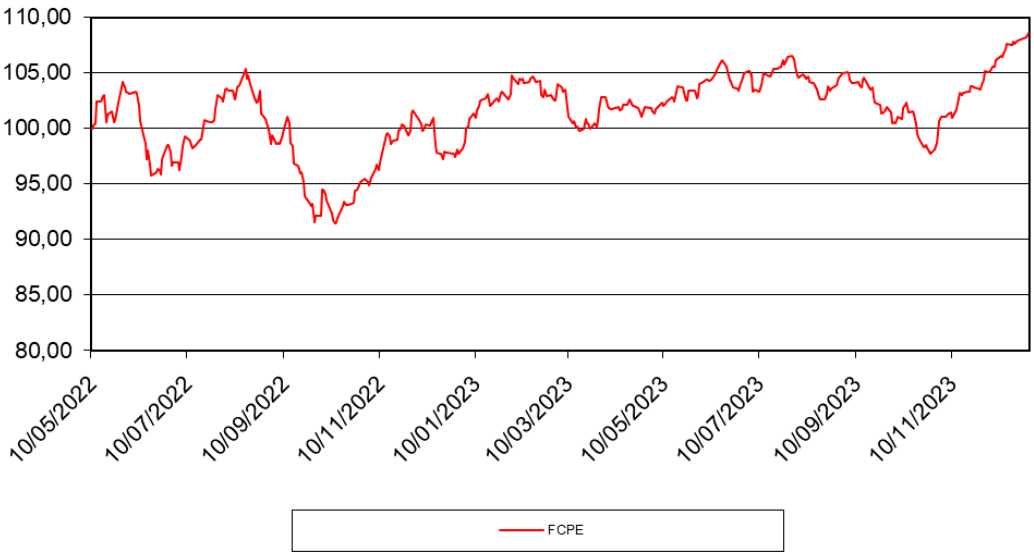

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

HSBC EE HORIZON 2040-2042 (RE) (C) (EUR)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

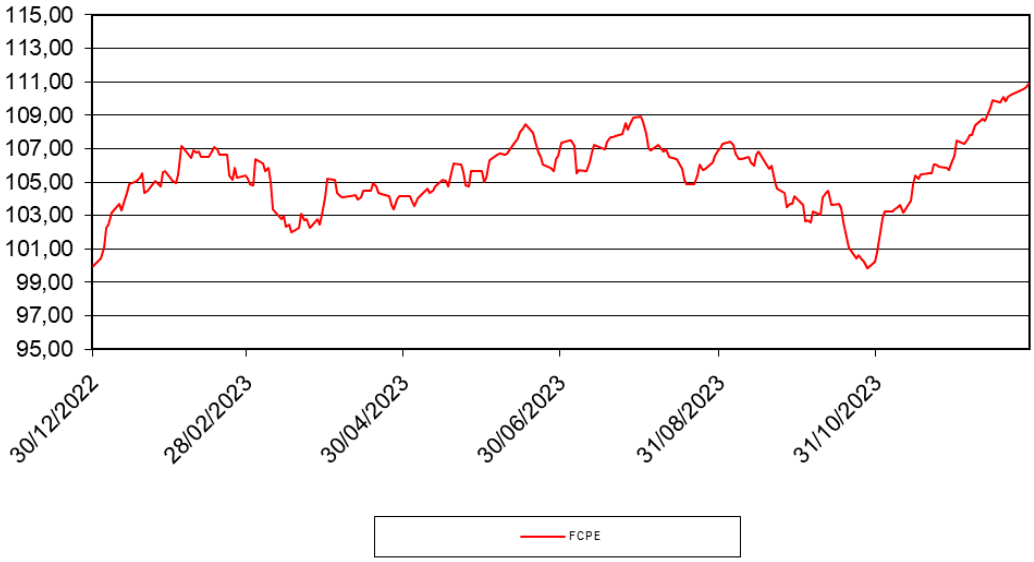

Evolution de la performance depuis l'origine
Du 05/08/2022 au 29/12/2023

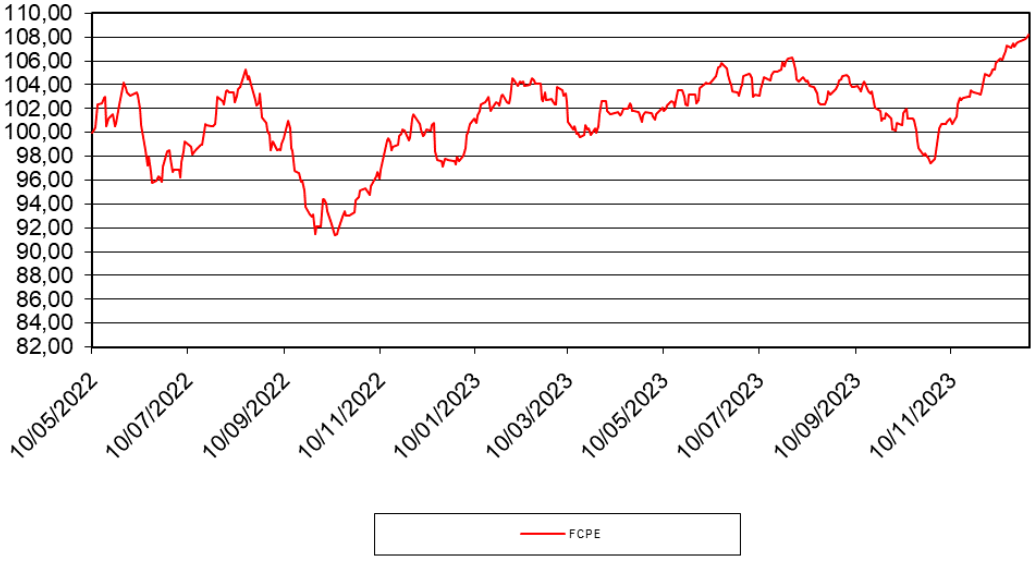

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Indice de référence : sans

Evolution de la structure de l'actif

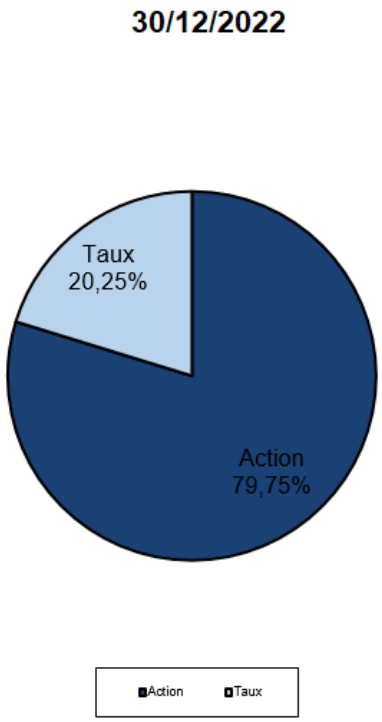

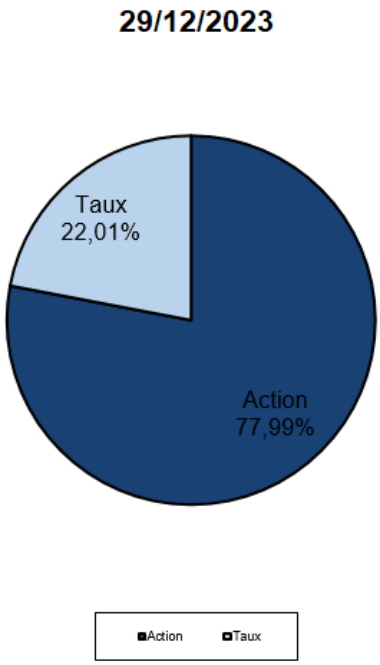

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 12320 HSBC EE HORIZON 2040-2042

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**5 733 905,92**	**4 312 832,47**
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**5 733 905,92**	**4 312 832,47**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 733 905,92	4 312 832,47
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**201,22**	**139,84**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	201,22	139,84
COMPTES FINANCIERS	**115 167,70**	**34 741,33**
Liquidités	115 167,70	34 741,33
TOTAL DE L'ACTIF	**5 849 274,84**	**4 347 713,64**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 12320 HSBC EE HORIZON 2040-2042

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 863 285,17	4 366 767,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	20 724,32	3 009,05
Résultat de l'exercice (a,b)	-50 008,14	-26 832,09
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**5 834 001,35**	**4 342 944,87**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**15 273,49**	**4 768,77**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	15 273,49	4 768,77
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**5 849 274,84**	**4 347 713,64**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 12320 HSBC EE HORIZON 2040-2042

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 12320 HSBC EE HORIZON 2040-2042

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	879,44	35,29
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**879,44**	**35,29**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	66,91	265,89
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**66,91**	**265,89**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**812,53**	**-230,60**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	46 073,88	26 932,85
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-45 261,35**	**-27 163,45**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-4 746,79	331,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-50 008,14**	**-26 832,09**

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Frais de gestion

	Frais facturés	Assiette	Taux barème		Prise en charge FCPE/Entreprise
	Frais de gestion financière (*) et Frais administratifs externes à la société de gestion				
1 et 2	Catégorie de parts F *N° Code AMF : 990000131749*	Actif net	Jusqu'au 31/12/2034	1% TTC l'an maximum*	à la charge du Compartiment
			Du 01/01/2035 au 31/12/2037	0,70% TTC l'an maximum*	
			Du 01/01/2038 au 31/12/2040	0,50% TTC l'an maximum*	
			A partir du 01/01/2041	0,30% TTC l'an maximum*	
			* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)		
	Catégorie de parts RE *N° Code AMF : 990000131739*	Actif net	Jusqu'au 31/12/2034	1,20% TTC l'an maximum*	à la charge du Compartiment
			Du 01/01/2035 au 31/12/2037	0,80% TTC l'an maximum*	
			Du 01/01/2038 au 31/12/2040	0,60% TTC l'an maximum*	
			A partir du 01/01/2041	0,40% TTC l'an maximum*	
			* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)		

3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	0,20 % TTC l'an maximum de l'actif net des OPC sous-jacents	à la charge du Compartiment
4	**Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant	---

(*) Un pourcentage des frais de gestion financière peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du Compartiment.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au Compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 12320 HSBC EE HORIZON 2040-2042

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**4 342 944,87**	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 343 032,14	4 848 658,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-376 995,18	-404 927,84
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 114,39	14 880,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 289,29	-9 935,06
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	-15 220,83	-30 665,29
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	566 676,60	-47 902,27
Différence d'estimation exercice N	*518 774,33*	*-47 902,27*
Différence d'estimation exercice N-1	*47 902,27*	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-45 261,35	-27 163,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**5 834 001,35**	**4 342 944,87**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 29/12/2023
Portefeuille : 12320 HSBC EE HORIZON 2040-2042

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**1 343 032,14**	**4 848 658,49**
Versements de la réserve spéciale de participation	664 633,05	535 359,35
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	825,37	
Versement de l'intéressement	48 047,24	27 033,27
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	181 025,00	47 051,05
Abondements de l'entreprise	105 440,20	38 904,51
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	170 057,04	4 165 707,62
Transferts provenant d'un CET	134 852,59	17 203,70
Transferts provenant de jours de congés non pris	38 151,65	17 398,99
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*221,71*	*209,07*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**376 995,18**	**404 927,84**
Rachats	170 213,97	88 020,38
Transferts à destination d'un autre OPC	206 781,21	316 907,46

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							115 167,70	1,97
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	115 167,70	1,97								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	201,22
TOTAL DES CRÉANCES		**201,22**
DETTES		
	Rachats à payer	9 680,21
	Frais de gestion fixe	5 593,28
TOTAL DES DETTES		**15 273,49**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-15 072,27**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 F		
Parts souscrites durant l'exercice	126 423,69000	1 312 696,44
Parts rachetées durant l'exercice	-35 483,86860	-366 929,18
Solde net des souscriptions/rachats	90 939,82140	945 767,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	525 955,06160	
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE		
Parts souscrites durant l'exercice	2 954,61350	30 335,70
Parts rachetées durant l'exercice	-983,77690	-10 066,00
Solde net des souscriptions/rachats	1 970,83660	20 269,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 382,27040	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	45 532,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Rétrocessions des frais de gestion	691,64
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 249,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,13
Rétrocessions des frais de gestion	15,85

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			5 733 905,92
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	379 213,54
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	99 030,85
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	828 358,02
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	742 013,94
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	558 924,09
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	101 871,39
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	199 821,20
	FR0007486634	HSBC Monetaire	109 808,22
	FR0013015542	HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	606 690,17
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	2 008 450,83
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	99 723,67
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**5 733 905,92**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-50 008,14	-26 832,09
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-50 008,14**	**-26 832,09**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-48 722,91	-26 147,19
Total	**-48 722,91**	**-26 147,19**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 285,23	-684,90
Total	**-1 285,23**	**-684,90**

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	20 724,32	3 009,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**20 724,32**	**3 009,05**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	20 286,20	2 945,35
Total	**20 286,20**	**2 945,35**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	438,12	63,70
Total	**438,12**	**63,70**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**4 342 944,87**	**5 834 001,35**
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 F en EUR		
Actif net	4 251 091,92	5 710 817,05
Nombre de titres	435 015,24020	525 955,06160
Valeur liquidative unitaire	9,772	10,857
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		0,03
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,06	-0,09
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE en EUR		
Actif net	91 852,95	123 184,30
Nombre de titres	9 411,43380	11 382,27040
Valeur liquidative unitaire	9,759	10,822
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		0,03
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,07	-0,11

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	526,356	828 358,02	14,20
HSBC EURO PME Z C	EUR	538,542	742 013,94	12,72
HSBC Monetaire	EUR	35	109 808,22	1,88
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	EUR	627,498	606 690,17	10,39
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	927,481	2 008 450,83	34,43
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	70,735	99 723,67	1,71
TOTAL FRANCE			**4 395 044,85**	**75,33**
LUXEMBOURG				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	19 236,724	379 213,54	6,50
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	8 571,131	99 030,85	1,69
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	8 731,961	558 924,09	9,58
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	10 092,272	101 871,39	1,75
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	3 594,747	199 821,20	3,43
TOTAL LUXEMBOURG			**1 338 861,07**	**22,95**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**5 733 905,92**	**98,28**
TOTAL Organismes de placement collectif			**5 733 905,92**	**98,28**
Créances			**201,22**	**0,01**
Dettes			**-15 273,49**	**-0,26**
Comptes financiers			**115 167,70**	**1,97**
Actif net			**5 834 001,35**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE	**EUR**	**11 382,27040**	**10,822**
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 F	**EUR**	**525 955,06160**	**10,857**

Compartiment :

HSBC EE HORIZON 2037-2039

FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON 2037-2039 est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON 2037-2039

Code AMF : 990000121609 — Catégorie de parts : F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le Compartiment, fonds de fonds, a pour objectif de gestion, au travers d'OPC du Groupe HSBC, de rechercher à optimiser le couple rendement/risque pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2037, 2038 ou 2039. Dans ce cadre, afin de chercher à diminuer le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années, la proportion d'actifs risqués sera réduite progressivement au bénéfice d'actifs faiblement risqués au détriment du potentiel de performance qui se réduira également au cours du temps.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224- 3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du Compartiment évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

  A son lancement, le Compartiment est essentiellement exposé aux marchés actions.

  A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du Compartiment (soit en 2029), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

  A compter de 2035, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le Compartiment étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2027 à 2031	De 2032 à 2034	A compter de 2035
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce Compartiment couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2037, 2038 et 2039.

  Après le 31 décembre 2039, le Compartiment fera l'objet d'une fusion, sous condition d'un agrément de l'AMF. Vous en serez informé préalablement.
- Les allocations du Compartiment reposent sur l'optimisation du couple rendement / risque et pourront être révisées comme suit :

  Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque selon l'horizon résiduel du Compartiment.

  Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- Le Compartiment est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2024 inclus puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2025 à 2027 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2028 à 2029 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2030 à 2032 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.
- Le Compartiment est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.
- Le Compartiment peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le Compartiment peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques ; cette exposition est inférieure à 20% de son actif.
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2037 minimum.

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

La date d'échéance du compartiment est le : 31 décembre 2039

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

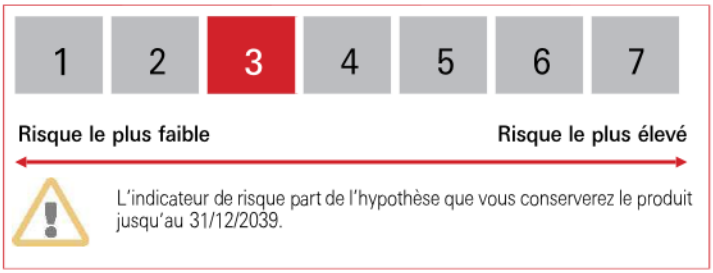

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2039.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 20 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 15 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 8 ans**	**Si vous sortez après 15 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 2 880	EUR 1 930	EUR 910
	Rendement annuel moyen	-71,23 %	-18,59 %	-14,76 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 4 680	EUR 8 540	EUR 8 540
	Rendement annuel moyen	-53,18 %	-1,96 %	-1,05 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950	EUR 12 170	EUR 15 160
	Rendement annuel moyen	-0,53 %	2,49 %	2,81 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 700	EUR 22 830	EUR 22 810
	Rendement annuel moyen	56,96 %	10,87 %	5,65 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre octobre 2006 et octobre 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2003 et avril 2018. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le compartiment ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans	Si vous sortez après 15 ans
Coûts totaux	372 EUR	1 571 EUR	3 513 EUR
Incidence des coûts annuels en *	3,7 %	1,6 % chaque année	1,4 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,24% avant déduction des coûts et de 2,81% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	122 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 15 ans

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 3 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le compartiment (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :
1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON 2037-2039

Code AMF : 990000121789 — Catégorie de parts : RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le Compartiment, fonds de fonds, a pour objectif de gestion, au travers d'OPC du Groupe HSBC, de rechercher à optimiser le couple rendement/risque pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2037, 2038 ou 2039. Dans ce cadre, afin de chercher à diminuer le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années, la proportion d'actifs risqués sera réduite progressivement au bénéfice d'actifs faiblement risqués au détriment du potentiel de performance qui se réduira également au cours du temps.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224- 3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du Compartiment évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

  A son lancement, le Compartiment est essentiellement exposé aux marchés actions.

  A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du Compartiment (soit en 2029), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

  A compter de 2035, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le Compartiment étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2027 à 2031	De 2032 à 2034	A compter de 2035
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce Compartiment couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2037, 2038 et 2039.

  Après le 31 décembre 2039, le Compartiment fera l'objet d'une fusion, sous condition d'un agrément de l'AMF. Vous en serez informé préalablement.
- Les allocations du Compartiment reposent sur l'optimisation du couple rendement / risque et pourront être révisées comme suit :

  Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque selon l'horizon résiduel du Compartiment.

  Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- Le Compartiment est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2024 inclus puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2025 à 2027 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2028 à 2029 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2030 à 2032 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.
- Le Compartiment est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.
- Le Compartiment peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le Compartiment peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques ; cette exposition est inférieure à 20% de son actif.
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2037 minimum.

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

La date d'échéance du compartiment est le : 31 décembre 2039

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

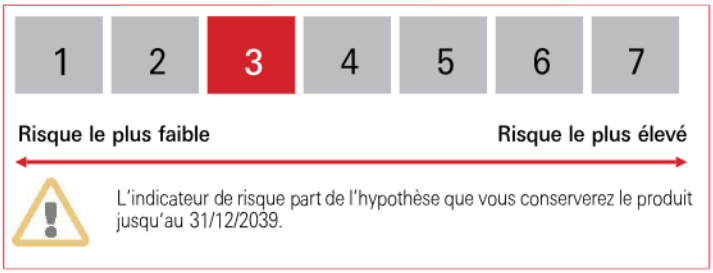

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2039.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 20 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 15 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 8 ans**	**Si vous sortez après 15 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 2 880	EUR 1 930	EUR 910
	Rendement annuel moyen	-71,21 %	-18,58 %	-14,76 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 4 680	EUR 8 510	EUR 8 510
	Rendement annuel moyen	-53,18 %	-1,99 %	-1,07 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 930	EUR 12 120	EUR 15 110
	Rendement annuel moyen	-0,73 %	2,43 %	2,79 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 700	EUR 22 830	EUR 22 810
	Rendement annuel moyen	56,96 %	10,87 %	5,65 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre août 2005 et août 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2003 et avril 2018. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le compartiment ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans	Si vous sortez après 15 ans
Coûts totaux	393 EUR	1 785 EUR	4 078 EUR
Incidence des coûts annuels en *	3,9 %	1,8 % chaque année	1,6 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,43% avant déduction des coûts et de 2,79% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,41 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	143 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 15 ans

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 3 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le compartiment (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :
1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Rapport d'activité

Politique de gestion

Par construction, le compartiment HSBC EE HORIZON 2037-2039 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 29 décembre 2023 la part en actions est proche de 67,9%.
En contrepartie, la part du compartiment investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 32,1% au 29 décembre 2023.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée d'OPC « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 29 décembre 2023, nous détenons approximativement :
- 12,9% sur HSBC ACTIONS EUROPE.
- 15,3% sur HRIF SRI GLOBAL EQUITY. Cet OPC permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF EUROLAND GROWTH), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 5,5% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche actions du compartiment dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC EURO PME). Au 29 décembre 2023, la part du compartiment investie dans ce thème était de 12,8%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers l'OPC HSBC GIF ASIA EX JAPAN EQUITY. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 8,1% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

L'OPC « cœur » de la partie obligataire (HRIF SRI EURO BOND) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. L'OPC est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres de l'OPC.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 29 décembre 2023, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :
- 29,3% sur HRIF SRI EURO BOND
- 5,0% sur HSBC GIF EURO HIGH YIELD
- 2,6% sur HSBC GIF GLOBAL INFLATION LINKED BOND
- 2,5% sur HSBC GIF GLOBAL EM MARKET LOCAL DEBT

Investissements sur les marchés monétaires

Au 29 décembre 2023, la part du compartiment investie sur les actifs monétaires était d'environ 5,8%, répartie comme suit :
- 2,9% sur HSBC MONETAIRE
- 2,7% sur HSBC SRI MONEY

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 10,2% pour la part F et de 10% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Compartiment ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Evénements intervenus sur l'exercice 2023

Mandat du Commissaire aux comptes

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le mandat du Commissaire aux Comptes du FCPE est arrivé à son terme le 31 décembre 2022.

Sur décision de la Société de Gestion, le mandat du Cabinet KPMG Audit a été renouvelé pour une durée de 6 exercices, à partir du 1er janvier 2023.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : types de frais hors champ du tableau des frais

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le règlement du FCPE a été modifié le 1er juillet 2023 avec l'ajout, sous le tableau des frais affiché dans le règlement, de la prise en charge par le compartiment des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du compartiment,

- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :

1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents,

2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

Information sur la possible rétrocession d'une part des frais de gestion financière à des tiers distributeurs

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le 1er juillet 2023, pour la bonne information des porteurs de parts, une précision a été introduite dans le règlement du FCPE portant sur la possible rétrocession d'un pourcentage des frais de gestion financière du compartiment à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment.

Mise en place du mécanisme du swing pricing sur le compartiment

➔ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Dans le cadre de la démarche engagée par l'AMF auprès des sociétés de gestion afin d'équiper les fonds de droit français en outils de gestion du risque de liquidité, un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (ou « swing pricing ») a été mis en place sur le compartiment le 31 décembre 2023.

Ce mécanisme vise à protéger l'intérêt des porteurs de parts présents dans le compartiment en cas de souscriptions ou de rachats nets significatifs. Seuls les investisseurs entrant dans le compartiment ou sortant du compartiment supporteront les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux transactions d'investissement ou de désinvestissement.

La valeur liquidative sera alors ajustée (ou « swinguée »), à la hausse ou à la baisse, si le solde de souscriptions ou de rachats obtenu dépasse un seuil de déclenchement exprimé en pourcentage de l'actif du compartiment.

Cette évolution est sans conséquence sur l'orientation de gestion ou les frais du compartiment.

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 93,49 %
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100 %

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	231 025,17	41 009,17
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	238 594,76	78,14
HSBC EURO PME Z C	182 800,52	2 712,11
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	84 493,39	47 676,14
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	110 496,89	12 844,91
EUROLAND GROWTH ZC	57 572,82	27 005,98
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	72 572,03	3 532,13
HSBC Monetaire	39 996,36	9 313,66
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	44 817,67	
HSBC SRI MONEY ZC	36 334,21	6 181,77

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,93%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,07%** *0,09%* *-0.02%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,00%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**1,13%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,07%** *0,09%* *-0.02%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,20%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Performances

HSBC EE HORIZON 2037-2039 (F) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

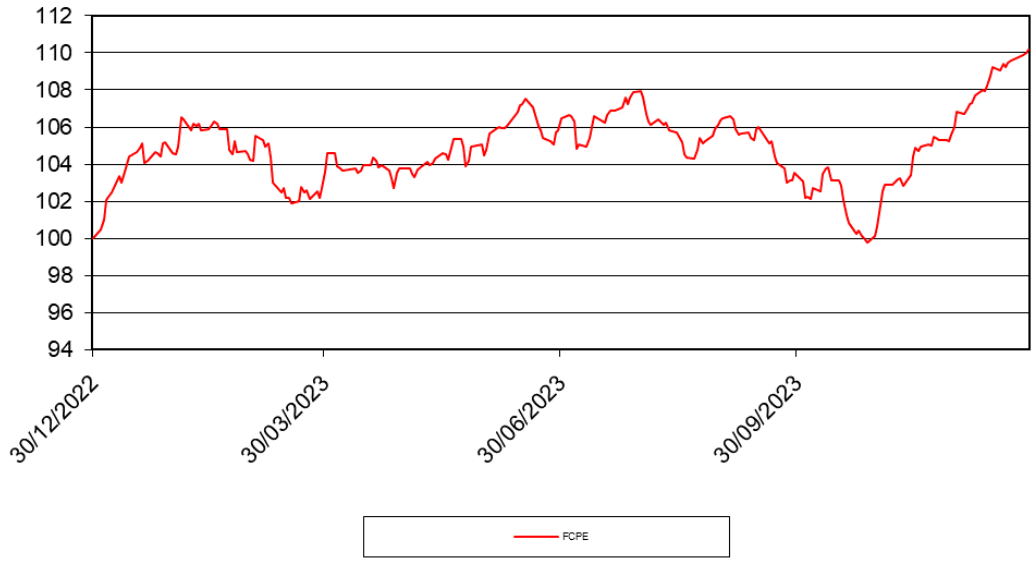

Evolution de la performance depuis l'origine
Du 11/01/2019 au 29/12/2023

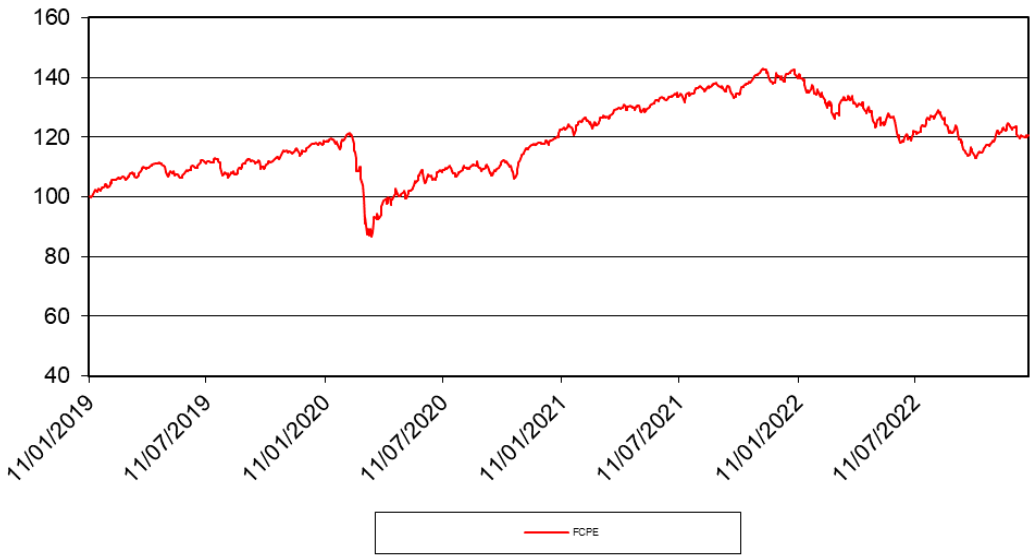

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

HSBC EE HORIZON 2037-2039 (RE) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

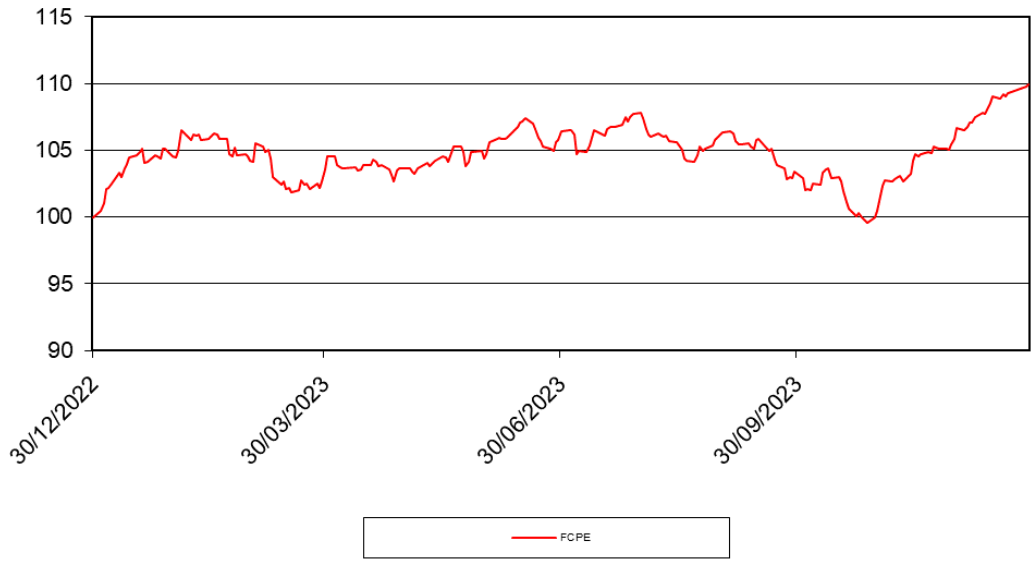

Evolution de la performance depuis l'origine
Du 11/01/2019 au 29/12/2023

FCPE

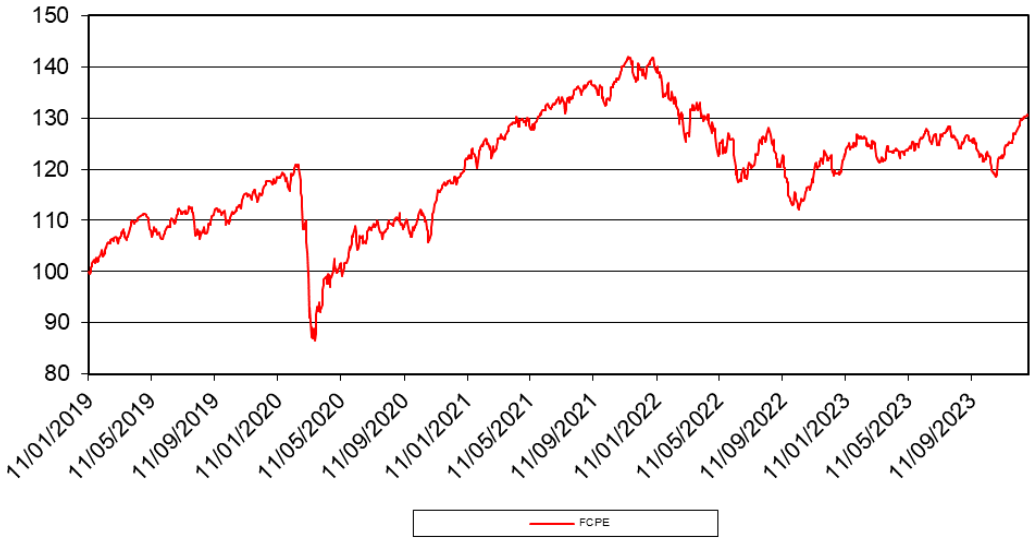

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Indice de référence: sans

Evolution de la structure de l'actif

30/12/2022

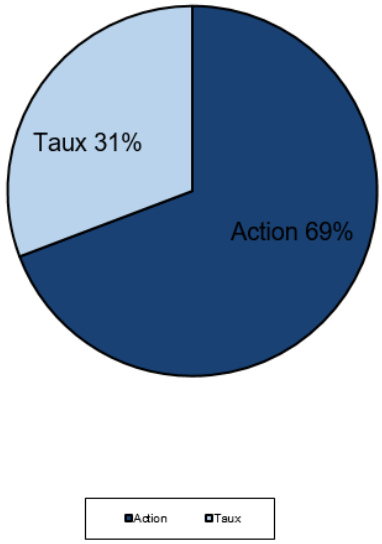

29/12/2023

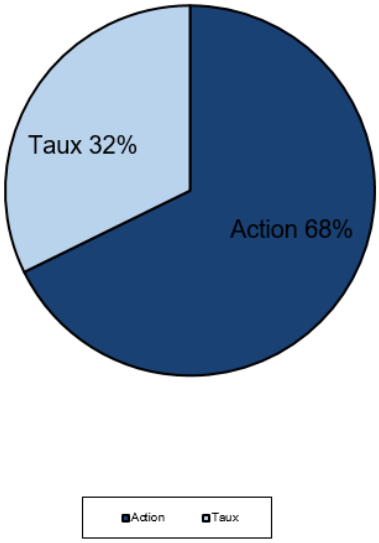

FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**5 320 693,51**	**3 845 192,24**
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**5 320 693,51**	**3 845 192,24**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 320 693,51	3 845 192,24
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**273,51**	**196,57**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	273,51	196,57
COMPTES FINANCIERS	**57 356,57**	**65 256,87**
Liquidités	57 356,57	65 256,87
TOTAL DE L'ACTIF	**5 378 323,59**	**3 910 645,68**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 391 492,71	3 746 683,50
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	27 433,42	197 452,58
Résultat de l'exercice (a,b)	-45 928,00	-37 938,57
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**5 372 998,13**	**3 906 197,51**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**5 325,46**	**4 448,17**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 325,46	4 448,17
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**5 378 323,59**	**3 910 645,68**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	980,67	31,72
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**980,67**	**31,72**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		165,92
Autres charges financières		
TOTAL (2)		**165,92**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**980,67**	**-134,20**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	42 919,69	38 305,97
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-41 939,02**	**-38 440,17**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-3 988,98	501,60
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-45 928,00**	**-37 938,57**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion
Frais de fonctionnement et commissions :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
	Frais de gestion financière (*) et frais administratifs externes à la société de gestion			
1 et 2	Catégorie de parts F N° Code AMF : 990000121609	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2031 : 1.0% TTC l'an maximum Du 01/01/2032 au 31/12/2034 : 0.70% TTC l'an maximum Du 01/01/2035 au 31/12/2037 : 0.50% TTC l'an maximum A partir du 01/01/2038 : 0.30% TTC l'an maximum *incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0.10.%TTC l'an maximum plafonnés à 1 500 TTC l'an)	à la charge du compartiment
	Catégorie de parts RE N° Code AMF : 990000121789	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2031 : 1.20% TTC l'an maximum Du 01/01/2032 au 31/12/2034 : 0.80% TTC l'an maximum Du 01/01/2035 au 31/12/2037 : 0.60% TTC l'an maximum A partir du 01/01/2038 : 0.40% TTC l'an maximum	à la charge du compartiment

			*incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0.10.%TTC l'an maximum plafonnés à 1 500 TTC l'an)	
3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	0,20 % TTC l'an maximum de l'actif net des OPC sous-jacents	à la charge du compartiment
4	**Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	Néant.	-
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant.	-

(*) Un pourcentage des frais de gestion financière peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du Compartiment.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au Compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**3 906 197,51**	**4 563 522,43**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 269 355,51	1 191 231,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-250 706,56	-1 154 858,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	25 986,85	204 235,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 308,53	-32 272,36
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	-15 267,14	23 721,40
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	481 679,51	-850 942,16
Différence d'estimation exercice N	*680 293,07*	*198 613,56*
Différence d'estimation exercice N-1	*-198 613,56*	*-1 049 555,72*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-41 939,02	-38 440,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**5 372 998,13**	**3 906 197,51**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 29/12/2023
Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**1 269 355,51**	**1 191 231,06**
Versements de la réserve spéciale de participation	561 161,57	581 480,82
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	643,73	
Versement de l'intéressement	79 147,94	93 381,00
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	128 396,49	126 835,72
Abondements de l'entreprise	119 724,52	112 296,28
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	220 241,84	117 164,47
Transferts provenant d'un CET	128 743,85	140 058,85
Transferts provenant de jours de congés non pris	31 295,57	20 013,92
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*608,94*	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**250 706,56**	**1 154 858,24**
Rachats	49 567,47	200 465,99
Transferts à destination d'un autre OPC	201 139,09	954 392,25

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							57 356,57	1,07
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	57 356,57	1,07								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	273,51
TOTAL DES CRÉANCES		**273,51**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	5 325,46
TOTAL DES DETTES		**5 325,46**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-5 051,95**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F		
Parts souscrites durant l'exercice	95 667,12810	1 207 518,17
Parts rachetées durant l'exercice	-18 982,24340	-241 119,29
Solde net des souscriptions/rachats	76 684,88470	966 398,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	386 633,17570	
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE		
Parts souscrites durant l'exercice	5 038,50300	61 837,34
Parts rachetées durant l'exercice	-759,29030	-9 587,27
Solde net des souscriptions/rachats	4 279,21270	52 250,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 982,34390	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	41 305,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Rétrocessions des frais de gestion	932,03
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 594,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,13
Rétrocessions des frais de gestion	48,18

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			5 320 693,51
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	298 789,05
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	133 598,91
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	652 677,62
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	689 421,17
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	440 386,21
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	137 430,99
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	269 571,49
	FR0007486634	HSBC Monetaire	153 731,51
	FR0013015542	HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	818 463,90
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 582 492,45
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	144 130,21
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**5 320 693,51**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-45 928,00	-37 938,57
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-45 928,00**	**-37 938,57**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-43 217,51	-35 749,49
Total	**-43 217,51**	**-35 749,49**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 710,49	-2 189,08
Total	**-2 710,49**	**-2 189,08**

FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	27 433,42	197 452,58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**27 433,42**	**197 452,58**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	26 097,06	187 992,30
Total	**26 097,06**	**187 992,30**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 336,36	9 460,28
Total	**1 336,36**	**9 460,28**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**2 606 571,40**	**3 363 773,68**	**4 563 522,43**	**3 906 197,51**	**5 372 998,13**
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F en EUR					
Actif net	2 486 621,10	3 205 395,89	4 352 777,85	3 719 256,18	5 111 434,95
Nombre de titres	212 041,87270	267 899,79150	306 096,41250	309 948,29100	386 633,17570
Valeur liquidative unitaire	11,727	11,964	14,220	11,999	13,220
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,12	-0,07	0,39	0,60	0,06
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,10	-0,10	-0,12	-0,11	-0,11
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE en EUR					
Actif net	119 950,30	158 377,79	210 744,58	186 941,33	261 563,18
Nombre de titres	10 248,41290	13 289,17630	14 908,32720	15 703,13120	19 982,34390
Valeur liquidative unitaire	11,704	11,917	14,136	11,904	13,089
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,12	-0,07	0,38	0,60	0,06
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,12	-0,12	-0,14	-0,13	-0,13

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	414,725	652 677,62	12,15
HSBC EURO PME Z C	EUR	500,371	689 421,17	12,83
HSBC Monetaire	EUR	49	153 731,51	2,86
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	EUR	846,535	818 463,90	15,24
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	730,778	1 582 492,45	29,45
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	102,233	144 130,21	2,68
TOTAL FRANCE			**4 040 916,86**	**75,21**
LUXEMBOURG				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	15 156,955	298 789,05	5,56
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	11 563,001	133 598,91	2,48
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	6 880,067	440 386,21	8,20
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	13 615,117	137 430,99	2,56
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	4 849,542	269 571,49	5,02
TOTAL LUXEMBOURG			**1 279 776,65**	**23,82**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**5 320 693,51**	**99,03**
TOTAL Organismes de placement collectif			**5 320 693,51**	**99,03**
Créances			**273,51**	
Dettes			**-5 325,46**	**-0,10**
Comptes financiers			**57 356,57**	**1,07**
Actif net			**5 372 998,13**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE	**EUR**	**19 982,34390**	**13,089**
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F	**EUR**	**386 633,17570**	**13,220**

Compartiment :

HSBC EE HORIZON 2034-2036

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON 2034-2036 est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON 2034-2036

Code AMF : 990000116309 — Catégorie de parts : F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2034-2036, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2034-2036 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

  L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2034, 2035 ou 2036 en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années.

  Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

  L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

  La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

  A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.

  A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2026), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

  A compter de 2032, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2024 à 2028	De 2029 à 2031	A compter de 2032
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2034, 2035 et 2036.

  A compter du 31 décembre 2036, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

  Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

  Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

  Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

  A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2021 inclus puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2022 à 2024 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2025 à 2026 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2027 à 2029 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

  Le FCP est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

  Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

  Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2034 minimum.

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

La date d'échéance du compartiment est le : 31 décembre 2036

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

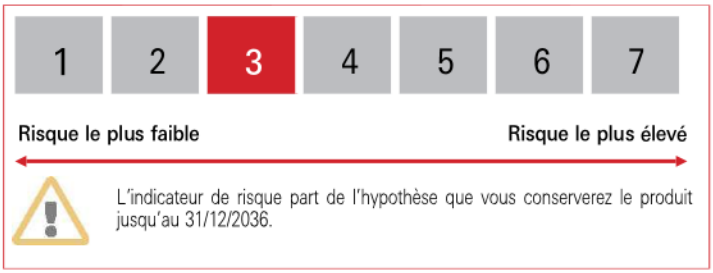

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2036.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 17 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 12 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 6 ans**	**Si vous sortez après 12 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 4 670	EUR 4 040	EUR 2 640
	Rendement annuel moyen	-53,26 %	-14,01 %	-10,51 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 4 990	EUR 6 740	EUR 8 530
	Rendement annuel moyen	-50,09 %	-6,38 %	-1,32 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 430	EUR 13 630	EUR 16 260
	Rendement annuel moyen	4,28 %	5,29 %	4,14 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 680	EUR 22 490	EUR 29 150
	Rendement annuel moyen	56,79 %	14,46 %	9,32 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre avril 2011 et avril 2023. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mars 2009 et mars 2021. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le compartiment ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans	Si vous sortez après 12 ans
Coûts totaux	364 EUR	1 319 EUR	2 854 EUR
Incidence des coûts annuels en *	3,6 %	1,7 % chaque année	1,4 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,55% avant déduction des coûts et de 4,14% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,13 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	114 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 12 ans

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 6 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le compartiment (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON 2034-2036

Code AMF : 990000115869 — Catégorie de parts : RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2034-2036, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2034-2036 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

  L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2034, 2035 ou 2036 en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années.

  Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

  L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

  La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

  A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.

  A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2026), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

  A compter de 2032, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2024 à 2028	De 2029 à 2031	A compter de 2032
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2034, 2035 et 2036.

  A compter du 31 décembre 2036, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

  Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

  Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

  Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

  A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2021 inclus puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2022 à 2024 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2025 à 2026 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2027 à 2029 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

  Le FCP est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

  Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

  Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2034 minimum.

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

La date d'échéance du compartiment est le : 31 décembre 2036

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

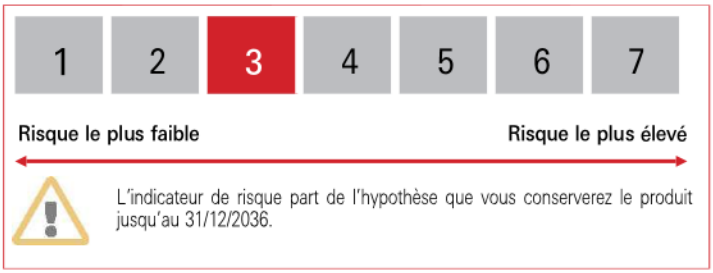

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2036.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 17 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 12 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 6 ans**	**Si vous sortez après 12 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 4 670	EUR 4 040	EUR 2 640
	Rendement annuel moyen	-53,26 %	-14,00 %	-10,50 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 4 990	EUR 6 740	EUR 8 510
	Rendement annuel moyen	-50,09 %	-6,38 %	-1,34 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 430	EUR 13 580	EUR 15 980
	Rendement annuel moyen	4,28 %	5,23 %	3,98 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 680	EUR 22 490	EUR 28 760
	Rendement annuel moyen	56,79 %	14,46 %	9,20 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre avril 2011 et avril 2023. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mars 2009 et mars 2021. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le compartiment ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans	Si vous sortez après 12 ans
Coûts totaux	385 EUR	1 494 EUR	3 266 EUR
Incidence des coûts annuels en *	3,8 %	1,9 % chaque année	1,6 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,61% avant déduction des coûts et de 3,98% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,33 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	135 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 12 ans

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 6 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le compartiment (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Rapport d'activité

Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2034-2036 est nourricier de l'OPC maître HSBC HORIZON 2034-2036.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

Par construction, le fonds HSBC Horizon 2034-2036 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 29 décembre 2023 la part en actions est proche de 57.5%.
En contrepartie, la part du fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 39.4% au 29 décembre 2023.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 29 décembre 2023, nous détenons approximativement :
- 10.1% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 24.4% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 4.6% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 29 décembre 2023, la part du fonds investi dans ce thème était de 11.7%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 6.8% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « cœur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 29 décembre 2023 l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :
- 20.3% du fonds HSBC SRI Euro Bond
- 6.7% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 3.4% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 3.3% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

Investissements sur les marchés monétaires

Au 29 décembre 2023, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 7.9%, répartie comme suit :
- 4.2% sur le fonds HSBC Monétaire
- 4.0% sur le fonds HSBC Money Maitre

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 9,3% pour la part F et de 9% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Compartiment ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre

visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur l'exercice 2023

Mandat du Commissaire aux comptes

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le mandat du Commissaire aux Comptes du FCPE est arrivé à son terme le 31 décembre 2022.

Sur décision de la Société de Gestion, le mandat du Cabinet KPMG Audit a été renouvelé pour une durée de 6 exercices, à partir du 1er janvier 2023.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : types de frais hors champ du tableau des frais

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le règlement du FCPE a été modifié le 1er juillet 2023 avec l'ajout, sous le tableau des frais affiché dans le règlement, de la prise en charge par le compartiment des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du compartiment,

- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :

  1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents,

  2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

Information sur la possible rétrocession d'une part des frais de gestion financière à des tiers distributeurs

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le 1er juillet 2023, pour la bonne information des porteurs de parts, une précision a été introduite dans le règlement du FCPE portant sur la possible rétrocession d'un pourcentage des frais de gestion financière du compartiment à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment.

Mise en place du mécanisme du swing pricing sur le compartiment

➔ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Dans le cadre de la démarche engagée par l'AMF auprès des sociétés de gestion afin d'équiper les fonds de droit français en outils de gestion du risque de liquidité, un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (ou « swing pricing ») a été mis en place sur le compartiment le 31 décembre 2023.

Ce mécanisme vise à protéger l'intérêt des porteurs de parts présents dans le compartiment en cas de souscriptions ou de rachats nets significatifs. Seuls les investisseurs entrant dans le compartiment ou sortant du compartiment supporteront les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux transactions d'investissement ou de désinvestissement.

La valeur liquidative sera alors ajustée (ou « swinguée »), à la hausse ou à la baisse, si le solde de souscriptions ou de rachats obtenu dépasse un seuil de déclenchement exprimé en pourcentage de l'actif du compartiment.

Cette évolution est sans conséquence sur l'orientation de gestion ou les frais du compartiment.

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

– Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100,87 %

– Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100,87 %

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Frais maximums de l'OPC maître HSBC HORIZON 2034-2036 – part Z

	Frais facturés au FCP	*Assiette*	*Taux barème*
1 et 2	*Frais de gestion financière (*) et frais administratifs externes à la société de gestion*	*Actif net*	*0,20% maximum (**)*
3	*Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)*	*Actif net*	*0,20% maximum (**)*
4	*Commissions de mouvement*	*NA*	*Néant*
5	*Commission de surperformance*	*NA*	*Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP.*

(*) Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de la part.

(**) Le total des lignes 1 et 2 + 3 sera inférieur ou égal à 0,20% maximum.
C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0,20% maximum de l'actif net.

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et commissions maximums du Compartiment sont détaillés dans la rubrique Règles et méthodes comptables du présent rapport annuel.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC Horizon 2034-2036 Z	1 564 269,84	400 350,37

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC Maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,93%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,13%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**1,13%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,33%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Performances

HSBC EE HORIZON 2034-2036 (F) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

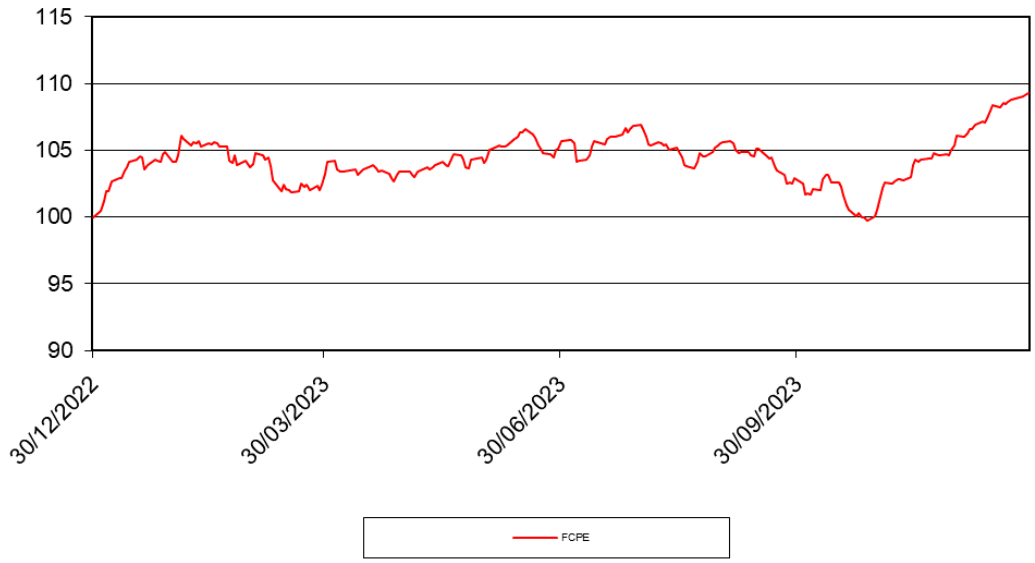

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023

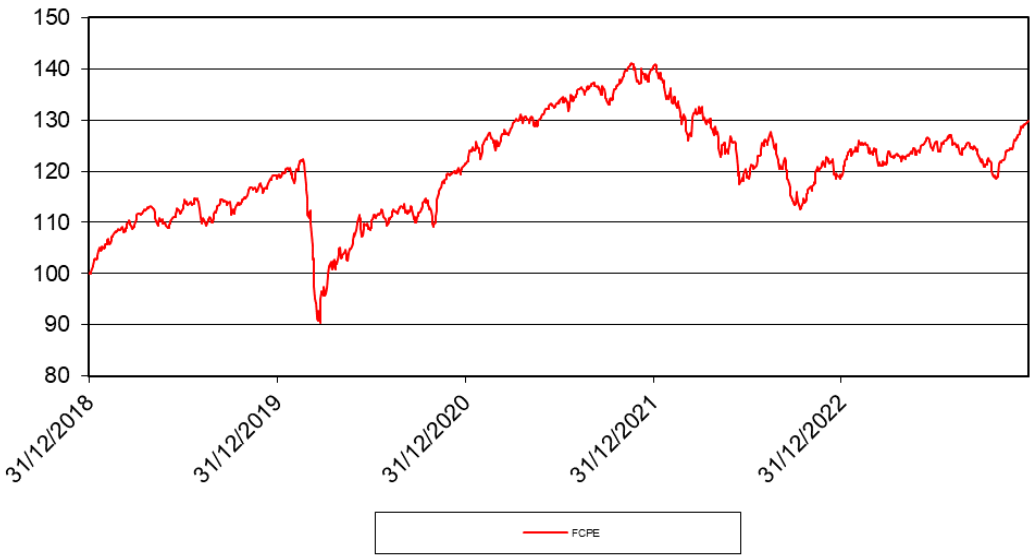

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

HSBC EE HORIZON 2034-2036 (RE) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

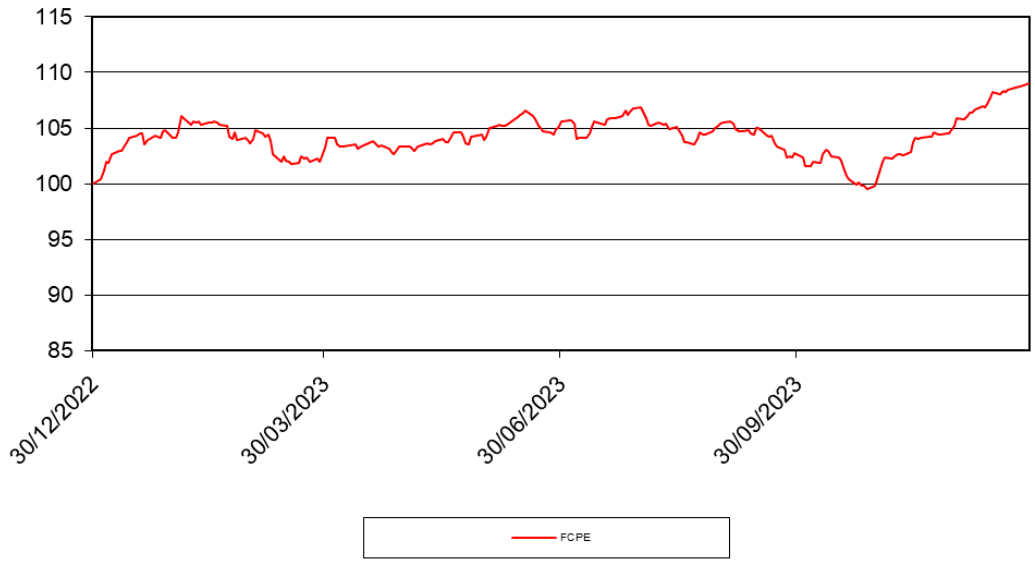

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023

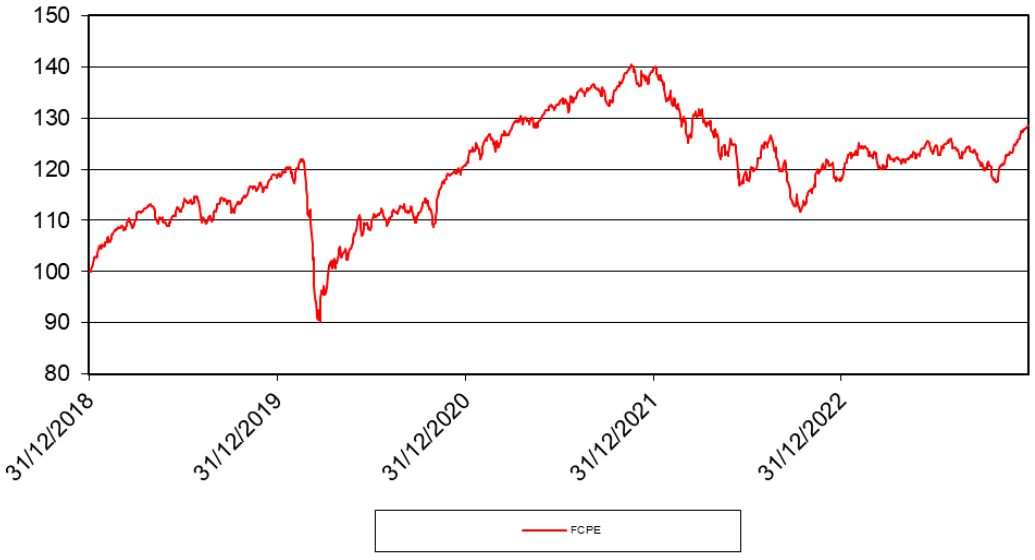

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Indice de référence: sans

Evolution de la structure de l'actif

30/12/2022

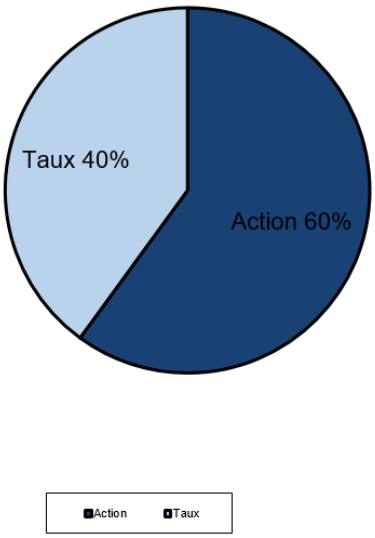

29/12/2023

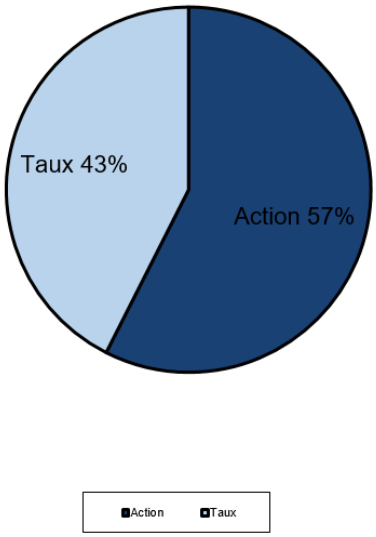

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	29/12/2023	30/12/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	**6 087 576,98**	**4 417 958,26**
OPC MAÎTRE	**6 087 576,98**	**4 417 958,26**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités		
TOTAL DE L'ACTIF	**6 087 576,98**	**4 417 958,26**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 100 382,82	4 252 839,54
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	35 356,83	203 599,75
Résultat de l'exercice (a,b)	-54 392,31	-43 449,65
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**6 081 347,34**	**4 412 989,64**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**5 760,57**	**4 827,73**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 760,57	4 827,73
COMPTES FINANCIERS	**469,07**	**140,89**
Concours bancaires courants	469,07	140,89
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**6 087 576,98**	**4 417 958,26**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		0,10
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)		**0,10**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	251,16	206,06
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**251,16**	**206,06**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-251,16**	**-205,96**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	48 449,84	44 434,51
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-48 701,00**	**-44 640,47**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-5 691,31	1 190,82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-54 392,31**	**-43 449,65**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le FCPE est un FCPE nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC HORIZON 2034 – 2036, Part Z », appelé Maître.

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du FCPE, sont composés :

<table>
<tr><th></th><th>Frais facturés</th><th>Assiette</th><th>Taux/Barème</th><th>Prise en charge FCPE/Entreprise</th></tr>
<tr><td></td><td colspan="4">Frais de gestion financière (*) et Frais administratifs externes à la société de gestion</td></tr>
<tr><td rowspan="2">1 et 2</td><td>Catégorie de parts F
N° Code AMF : 990000116309</td><td>Actif net</td><td><table><tr><td>Du 07/01/2019 au 31/12/2028</td><td>1% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>Du 01/01/2029 au 31/12/2031</td><td>0,70% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>Du 01/01/2032 au 31/12/2034</td><td>0,50% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>A partir du 01/01/2035</td><td>0,30% TTC l’an maximum*</td></tr></table>* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l’an maximum plafonnés à 1500 € TTC l’an)</td><td>à la charge du Compartiment</td></tr>
<tr><td>Catégorie de parts RE
N° Code AMF : 990000115869</td><td>Actif net</td><td><table><tr><td>Du 07/01/2019 au 31/12/2028</td><td>1.20% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>Du 01/01/2029 au 31/12/2031</td><td>0,80% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>Du 01/01/2032 au 31/12/2034</td><td>0,60% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>A partir du 01/01/2035</td><td>0,40% TTC l’an maximum*</td></tr></table>* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l’an maximum plafonnés à 1500 € TTC l’an)</td><td>à la charge du Compartiment</td></tr>
<tr><td>3</td><td>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</td><td>Actif net</td><td>0,20 % TTC l’an maximum de l’actif net du FCP maître</td><td>à la charge du Compartiment</td></tr>
<tr><td>4</td><td>Commission de mouvement</td><td>Prélèvement sur chaque transaction</td><td>Néant</td><td>---</td></tr>
<tr><td>5</td><td>Commission de surperformance</td><td>Actif net</td><td>Néant</td><td>---</td></tr>
</table>

(*) Un pourcentage des frais de gestion financière peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du Compartiment.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au Compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**4 412 989,64**	**5 383 532,21**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 572 932,27	1 242 258,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-361 572,82	-1 419 123,69
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	31 759,04	195 196,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	473 940,21	-944 232,69
Différence d'estimation exercice N	*710 427,08*	*236 486,87*
Différence d'estimation exercice N-1	*-236 486,87*	*-1 180 719,56*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-48 701,00	-44 640,47
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**6 081 347,34**	**4 412 989,64**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 29/12/2023
Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**1 572 932,27**	**1 242 258,02**
Versements de la réserve spéciale de participation	630 675,21	551 546,32
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	1 050,34	
Versement de l'intéressement	89 765,46	117 575,24
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	222 988,45	121 372,16
Abondements de l'entreprise	127 755,59	138 678,00
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	338 541,34	116 497,92
Transferts provenant d'un CET	113 567,36	164 675,05
Transferts provenant de jours de congés non pris	48 588,52	31 913,33
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*507,18*	*379,04*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**361 572,82**	**1 419 123,69**
Rachats	44 232,91	137 488,88
Transferts à destination d'un autre OPC	317 339,91	1 281 634,81

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	5 760,57
TOTAL DES DETTES		**5 760,57**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-5 760,57**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F		
Parts souscrites durant l'exercice	107 425,21120	1 540 294,63
Parts rachetées durant l'exercice	-25 264,37290	-359 715,98
Solde net des souscriptions/rachats	82 160,83830	1 180 578,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	396 087,84760	
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE		
Parts souscrites durant l'exercice	2 317,22470	32 637,64
Parts rachetées durant l'exercice	-132,90390	-1 856,84
Solde net des souscriptions/rachats	2 184,32080	30 780,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 036,33370	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	46 902,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 547,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,13
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			6 087 576,98
	FR0010299560	HSBC Horizon 2034-2036 Z	6 087 576,98
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**6 087 576,98**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-54 392,31	-43 449,65
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-54 392,31**	**-43 449,65**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-52 643,00	-42 033,74
Total	**-52 643,00**	**-42 033,74**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 749,31	-1 415,91
Total	**-1 749,31**	**-1 415,91**

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	35 356,83	203 599,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**35 356,83**	**203 599,75**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	34 414,94	198 100,82
Total	**34 414,94**	**198 100,82**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	941,89	5 498,93
Total	**941,89**	**5 498,93**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**3 167 592,65**	**3 972 686,22**	**5 383 532,21**	**4 412 989,64**	**6 081 347,34**
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F en EUR					
Actif net	3 013 991,62	3 870 861,81	5 246 450,40	4 293 935,80	5 919 491,50
Nombre de titres	220 870,98840	276 953,80070	324 498,21230	313 927,00930	396 087,84760
Valeur liquidative unitaire	13,645	13,976	16,167	13,678	14,944
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,06	0,06	0,21	0,63	0,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,12	-0,12	-0,14	-0,13	-0,13
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE en EUR					
Actif net	153 601,03	101 824,41	137 081,81	119 053,84	161 855,84
Nombre de titres	11 379,19600	7 379,76870	8 605,68980	8 852,01290	11 036,33370
Valeur liquidative unitaire	13,498	13,797	15,929	13,449	14,665
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,06	0,06	0,21	0,62	0,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,14	-0,14	-0,17	-0,15	-0,15

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC Horizon 2034-2036 Z	EUR	3 876,919	6 087 576,98	100,10
TOTAL FRANCE			**6 087 576,98**	**100,10**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**6 087 576,98**	**100,10**
TOTAL Organismes de placement collectif			**6 087 576,98**	**100,10**
Dettes			**-5 760,57**	**-0,09**
Comptes financiers			**-469,07**	**-0,01**
Actif net			**6 081 347,34**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE	**EUR**	**11 036,33370**	**14,665**
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F	**EUR**	**396 087,84760**	**14,944**

Compartiment :

HSBC EE HORIZON 2031-2033

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON 2031-2033 est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON 2031-2033

Code AMF : 990000107509 — Catégorie de parts : F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2031-2033, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2031-2033 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

  L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2031, 2032 ou 2033 en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années.

  Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

  L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224- 3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

  La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

  A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.

  A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2023), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

  A compter de 2029, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2021 à 2025	De 2026 à 2028	A compter de 2029
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2031, 2032 et 2033.

  A compter du 31 décembre 2033, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

  Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

  Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

  Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

  A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus puis à hauteur de 5,95 % minimum de l'actif net de 2019 à 2021 inclus puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2022 à 2023 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2024 à 2026 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

  Le FCP est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

  Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

  Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2031 minimum.

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

La date d'échéance du compartiment est le : 31 décembre 2033

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

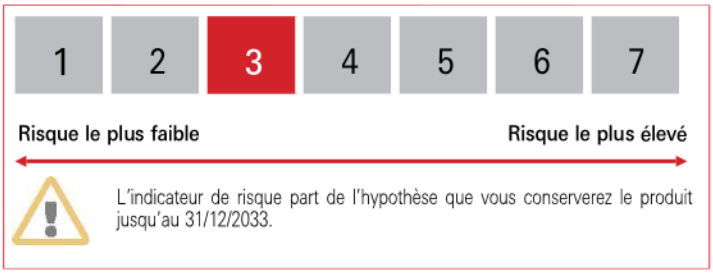

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2033.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 14 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 9 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 9 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 5 130	EUR 3 750
	Rendement annuel moyen	-48,72 %	-10,33 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 150	EUR 8 560
	Rendement annuel moyen	-18,54 %	-1,71 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 450	EUR 16 390
	Rendement annuel moyen	4,53 %	5,65 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 13 220	EUR 20 450
	Rendement annuel moyen	32,20 %	8,27 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre juillet 2010 et juillet 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2009 et avril 2018. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le compartiment ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 9 ans**
Coûts totaux	364 EUR	2 217 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,6 %	1,5 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,15% avant déduction des coûts et de 5,65% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,13 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	114 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 9 ans

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le compartiment (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON 2031-2033

Code AMF : 990000107799 — Catégorie de parts : RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2031-2033, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2031-2033 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

  L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2031, 2032 ou 2033 en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années.

  Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

  L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224- 3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

  La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

  A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.

  A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2023), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

  A compter de 2029, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2021 à 2025	De 2026 à 2028	A compter de 2029
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2031, 2032 et 2033.

  A compter du 31 décembre 2033, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

  Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

  Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

  Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

  A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus puis à hauteur de 5,95 % minimum de l'actif net de 2019 à 2021 inclus puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2022 à 2023 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2024 à 2026 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

  Le FCP est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

  Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

  Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2031 minimum.

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

La date d'échéance du compartiment est le : 31 décembre 2033

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

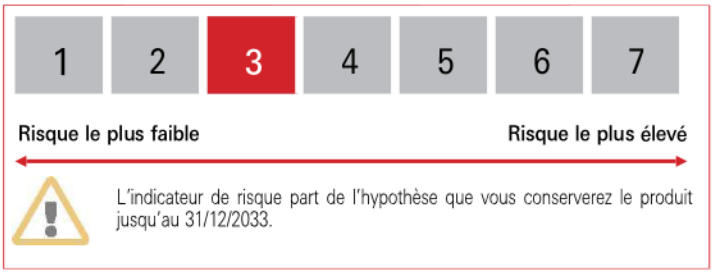

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2033.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 14 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 9 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 9 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 5 130	EUR 3 750
	Rendement annuel moyen	-48,73 %	-10,33 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 150	EUR 8 540
	Rendement annuel moyen	-18,54 %	-1,74 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 450	EUR 15 950
	Rendement annuel moyen	4,50 %	5,32 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 13 220	EUR 19 960
	Rendement annuel moyen	32,20 %	7,98 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre juillet 2010 et juillet 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2009 et avril 2018. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le compartiment ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 9 ans**
Coûts totaux	385 EUR	2 488 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,8 %	1,7 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,04% avant déduction des coûts et de 5,32% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,33 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	135 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 9 ans

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le compartiment (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Rapport d'activité

Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2031-2033 est nourricier de l'OPC maître HSBC HORIZON 2031-2033.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

Par construction, le fonds HSBC Horizon 2031-2033 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 29 décembre 2023 la part en actions est proche de 45.7%.
En contrepartie, la part du fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 54.3% au 29 décembre 2023.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 29 décembre 2023, nous détenons approximativement :
- 8.0% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 19.4% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 3.7% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 29 décembre 2023, la part du fonds investi dans ce thème était de 9.2%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 5.4% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « coeur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 29 décembre 2023, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :
- 26.4% du fonds HSBC SRI Euro Bond
- 8.7% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 4.4% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 4.3% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

Investissements sur les marchés monétaires

Au 29 décembre 2023, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 10.0%, répartie comme suit :
- 5.3% sur le fonds HSBC Monétaire
- 5.1% sur le fonds HSBC Money Maitre

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 8,6% pour la part F et de 8,4% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Compartiment ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre

visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur l'exercice 2023

Mandat du Commissaire aux comptes

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le mandat du Commissaire aux Comptes du FCPE est arrivé à son terme le 31 décembre 2022.

Sur décision de la Société de Gestion, le mandat du Cabinet KPMG Audit a été renouvelé pour une durée de 6 exercices, à partir du 1er janvier 2023.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : types de frais hors champ du tableau des frais

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le règlement du FCPE a été modifié le 1er juillet 2023 avec l'ajout, sous le tableau des frais affiché dans le règlement, de la prise en charge par le compartiment des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du compartiment,

- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :

  1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents,

  2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

Information sur la possible rétrocession d'une part des frais de gestion financière à des tiers distributeurs

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le 1er juillet 2023, pour la bonne information des porteurs de parts, une précision a été introduite dans le règlement du FCPE portant sur la possible rétrocession d'un pourcentage des frais de gestion financière du compartiment à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment.

Mise en place du mécanisme du swing pricing sur le compartiment

➔ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Dans le cadre de la démarche engagée par l'AMF auprès des sociétés de gestion afin d'équiper les fonds de droit français en outils de gestion du risque de liquidité, un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (ou « swing pricing ») a été mis en place sur le compartiment le 31 décembre 2023.

Ce mécanisme vise à protéger l'intérêt des porteurs de parts présents dans le compartiment en cas de souscriptions ou de rachats nets significatifs. Seuls les investisseurs entrant dans le compartiment ou sortant du compartiment supporteront les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux transactions d'investissement ou de désinvestissement.

La valeur liquidative sera alors ajustée (ou « swinguée »), à la hausse ou à la baisse, si le solde de souscriptions ou de rachats obtenu dépasse un seuil de déclenchement exprimé en pourcentage de l'actif du compartiment.

Cette évolution est sans conséquence sur l'orientation de gestion ou les frais du compartiment.

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 101,05 %
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 101,05 %

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Frais maximums de l'OPC maître HSBC HORIZON 2031-2033 – part Z

	Frais facturés au FCP	***Assiette***	***Taux barème***
1 et 2	*Frais de gestion financière (*) et frais administratifs externes à la société de gestion*	*Actif net*	*0,20% maximum (**)*
3	*Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)*	*Actif net*	*0,20% maximum (**)*
4	*Commissions de mouvement*	*NA*	*Néant*
5	*Commission de surperformance*	*NA*	*Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP.*

(*) Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de la part.

(**) Le total des lignes 1 et 2 + 3 sera inférieur ou égal à 0,20% maximum.
C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0,20% maximum de l'actif net.

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et commissions maximums du Compartiment sont détaillés dans la rubrique Règles et méthodes comptables du présent rapport annuel.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC Horizon 2031-2033 Z	1 767 711,36	565 004,97

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,92%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,12%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**1,12%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,32%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Performances

HSBC EE HORIZON 2031-2033 (F) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

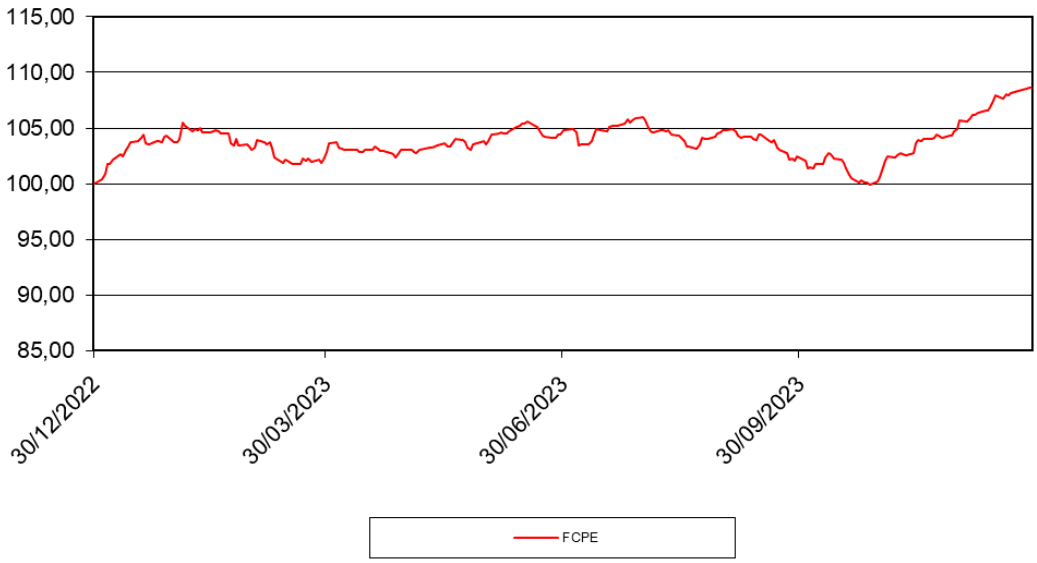

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023

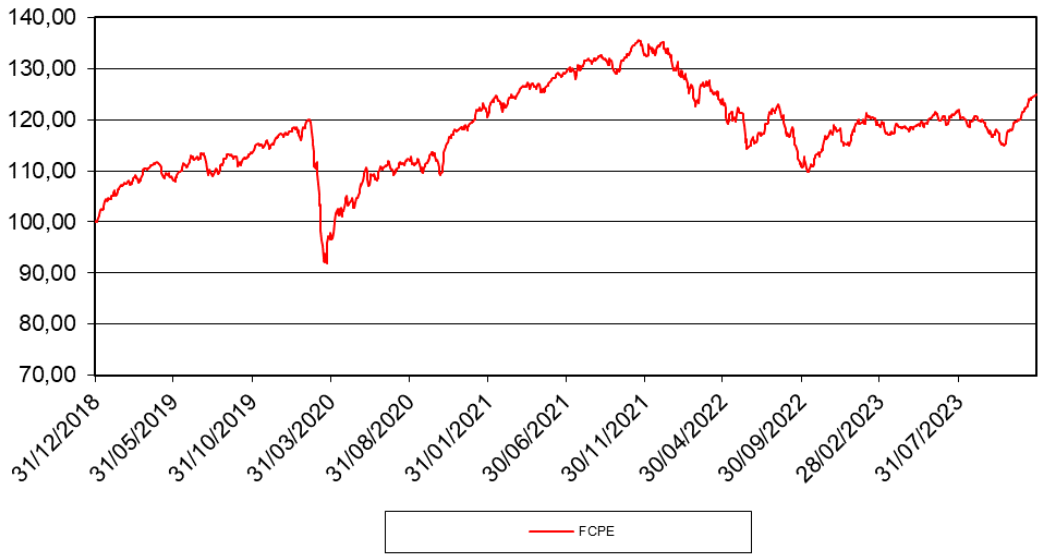

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

HSBC EE HORIZON 2031-2033 (RE) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

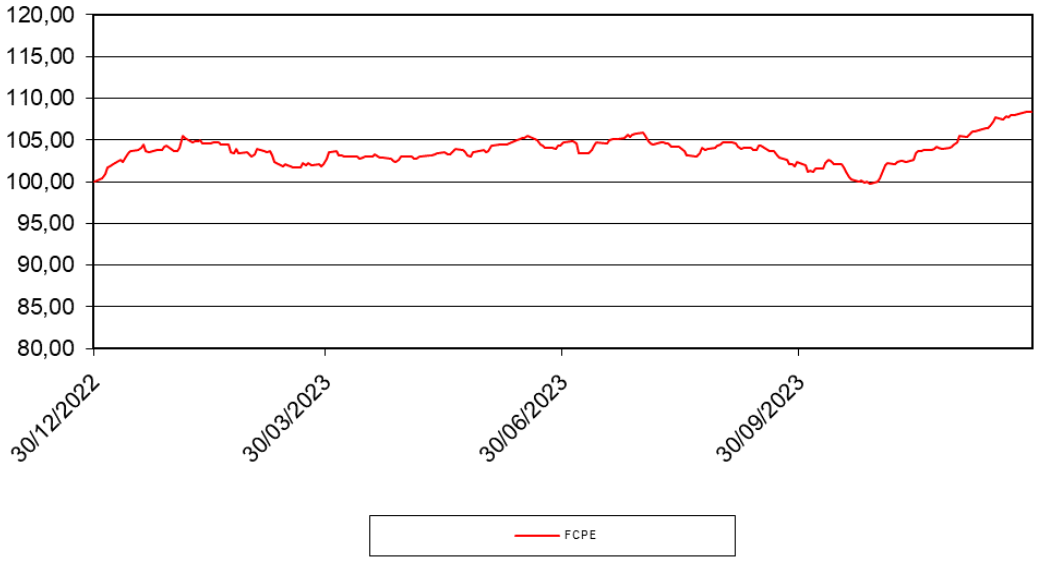

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023

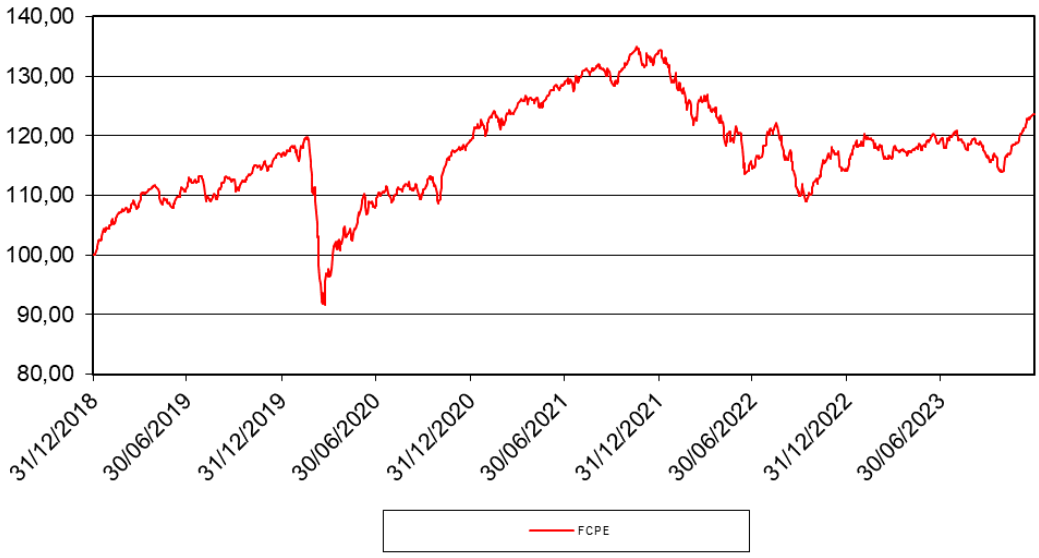

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Indice de référence: sans

Evolution de la structure de l'actif

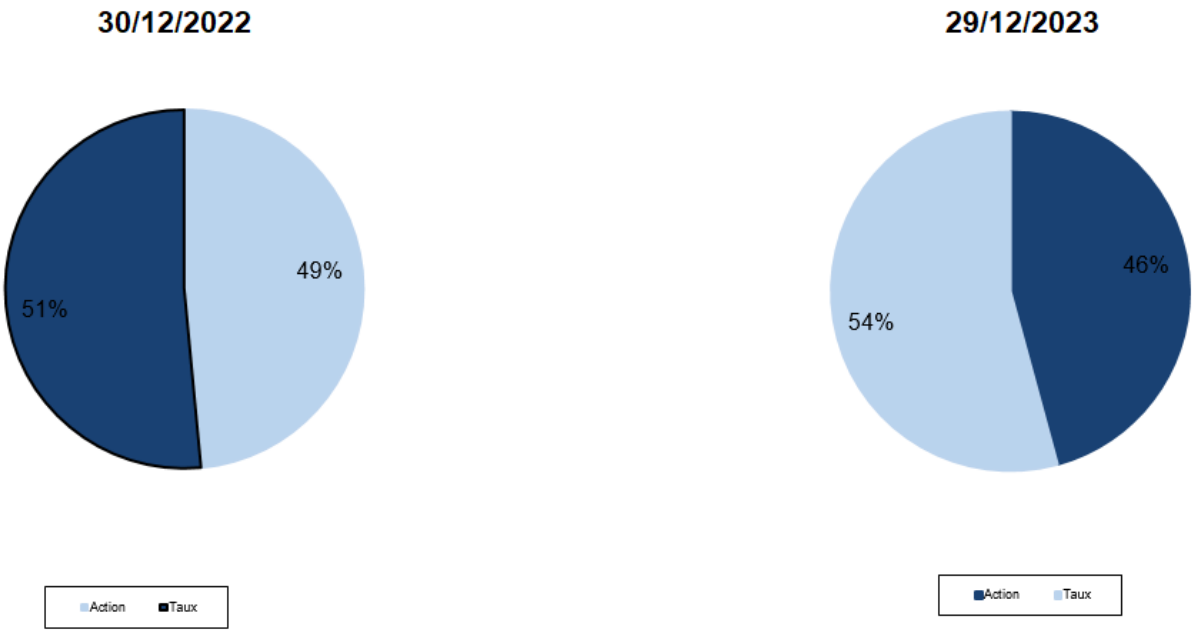

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Comptes Annuels

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	29/12/2023	30/12/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	**6 879 709,20**	**5 121 077,09**
OPC MAÎTRE	**6 879 709,20**	**5 121 077,09**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS	**64,51**	
Liquidités	64,51	
TOTAL DE L'ACTIF	**6 879 773,71**	**5 121 077,09**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 896 103,38	4 970 063,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	38 778,45	195 831,61
Résultat de l'exercice (a,b)	-61 500,68	-50 234,85
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**6 873 381,15**	**5 115 660,46**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**6 392,56**	**5 355,68**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	6 392,56	5 355,68
COMPTES FINANCIERS		**60,95**
Concours bancaires courants		60,95
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**6 879 773,71**	**5 121 077,09**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)		
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	327,70	125,00
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**327,70**	**125,00**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-327,70**	**-125,00**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	56 344,89	49 604,12
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-56 672,59**	**-49 729,12**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-4 828,09	-505,73
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-61 500,68**	**-50 234,85**

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le FCPE est un FCPE nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC HORIZON 2031-2033, Part Z », appelé Maître.

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du FCPE, sont composés :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème		Prise en charge CPE/Entreprise
1 et 2	**Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion**				
	Catégorie de parts F *N° Code AMF :* *990000107509*	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2025	1% TTC l'an maximum*	à la charge du Compartiment
			Du 01/01/2026 au 31/12/2028	0,70% TTC l'an maximum*	
			Du 01/01/2029 au 31/12/2031	0,50% TTC l'an maximum*	
			A partir du 01/01/2032	0,30% TTC l'an maximum*	
			* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)		
	Catégorie de parts RE *N° Code AMF :* *990000107799*	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2025	1,20% TTC l'an maximum*	à la charge du Compartiment
			Du 01/01/2026 au 31/12/2028	0,80% TTC l'an maximum*	
			Du 01/01/2029 au 31/12/2031	0,60% TTC l'an maximum*	
			A partir du 01/01/2032	0,40% TTC l'an maximum*	
			* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)		
3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	0,20 % TTC l'an maximum de l'actif net du FCP maître		à la charge du Compartiment
4	**Commissions de mouvement**	Prélèvement Sur chaque transaction	Néant		---
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant		---

(*) Un pourcentage des frais de gestion financière peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du Compartiment.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au Compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**5 115 660,46**	**6 054 294,39**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 713 286,91	1 392 746,30
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-454 819,35	-1 481 452,51
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	35 974,26	180 844,46
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-22,62
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	519 951,46	-981 020,44
Différence d'estimation exercice N	*675 317,85*	*155 366,39*
Différence d'estimation exercice N-1	*-155 366,39*	*-1 136 386,83*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-56 672,59	-49 729,12
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**6 873 381,15**	**5 115 660,46**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 29/12/2023
Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**1 713 286,91**	**1 392 746,30**
Versements de la réserve spéciale de participation	686 973,14	596 716,03
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	876,20	
Versement de l'intéressement	100 677,53	81 775,18
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	227 388,21	215 133,40
Abondements de l'entreprise	178 743,98	149 948,34
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	362 805,56	159 464,93
Transferts provenant d'un CET	120 264,46	189 708,42
Transferts provenant de jours de congés non pris	35 557,83	
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*900,65*	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**454 819,35**	**1 481 452,51**
Rachats	162 915,11	34 783,00
Transferts à destination d'un autre OPC	291 904,24	1 446 669,51

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	6 392,56
TOTAL DES DETTES		**6 392,56**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-6 392,56**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 F		
Parts souscrites durant l'exercice	88 868,23250	1 632 126,84
Parts rachetées durant l'exercice	-23 149,70860	-425 900,36
Solde net des souscriptions/rachats	65 718,52390	1 206 226,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	343 364,19550	
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 RE		
Parts souscrites durant l'exercice	4 973,45960	81 160,07
Parts rachetées durant l'exercice	-1 712,55680	-28 918,99
Solde net des souscriptions/rachats	3 260,90280	52 241,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 515,68620	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	53 425,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,92
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 919,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			6 879 709,20
	FR0010214031	HSBC Horizon 2031-2033 Z	6 879 709,20
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**6 879 709,20**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-61 500,68	-50 234,85
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-61 500,68**	**-50 234,85**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-58 419,85	-47 731,76
Total	**-58 419,85**	**-47 731,76**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-3 080,83	-2 503,09
Total	**-3 080,83**	**-2 503,09**

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	38 778,45	195 831,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**38 778,45**	**195 831,61**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	37 165,42	187 725,55
Total	**37 165,42**	**187 725,55**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 613,03	8 106,06
Total	**1 613,03**	**8 106,06**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**3 580 695,11**	**4 541 348,03**	**6 054 294,39**	**5 115 660,46**	**6 873 381,15**
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 F en EUR					
Actif net	3 497 947,91	4 435 102,24	5 883 468,04	4 904 163,86	6 587 709,93
Nombre de titres	195 173,06640	241 331,59280	283 894,14610	277 645,67160	343 364,19550
Valeur liquidative unitaire	17,922	18,377	20,724	17,663	19,185
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,05	0,03	0,34	0,67	0,10
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,16	-0,16	-0,18	-0,17	-0,17
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 RE en EUR					
Actif net	82 747,20	106 245,79	170 826,35	211 496,60	285 671,22
Nombre de titres	5 080,43150	6 374,27380	9 106,56980	13 254,78340	16 515,68620
Valeur liquidative unitaire	16,287	16,667	18,758	15,956	17,296
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,04	0,02	0,31	0,61	0,09
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,17	-0,17	-0,20	-0,18	-0,18

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC Horizon 2031-2033 Z	EUR	3 385,667	6 879 709,20	100,09
TOTAL FRANCE			**6 879 709,20**	**100,09**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**6 879 709,20**	**100,09**
TOTAL Organismes de placement collectif			**6 879 709,20**	**100,09**
Dettes			**-6 392,56**	**-0,09**
Comptes financiers			**64,51**	
Actif net			**6 873 381,15**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 F	**EUR**	**343 364,19550**	**19,185**
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 RE	**EUR**	**16 515,68620**	**17,296**

Compartiment :

HSBC EE HORIZON 2028-2030

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON 2028-2030 est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON 2028-2030

Code AMF : 990000088539 — Catégorie de parts : F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2028-2030, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2028-2030 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

  L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2028, 2029 ou 2030, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

  Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

  L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

  La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

  A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.

  A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2020), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

  A compter de 2026, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

Du 01/10/19 à 2022	De 2023 à 2025	A compter de 2026
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2028, 2029 et 2030.

  A compter du 31 décembre 2030, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

  Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

  Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

  Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

  A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus puis à hauteur de 4,9% minimum de l'actif net de 2019 à 2020 inclus et enfin à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2021 à 2023 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

  Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire. Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

  Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2028 minimum.

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

La date d'échéance du compartiment est le : 31 décembre 2030

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

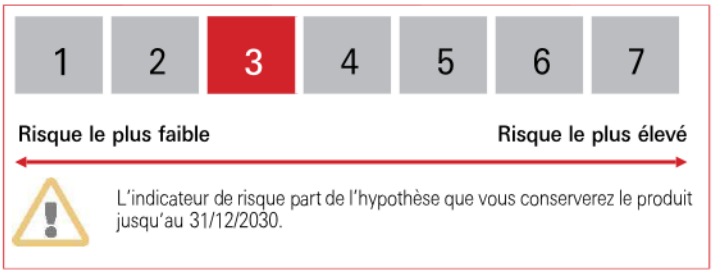

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2030.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 11 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 6 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 6 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 5 710	EUR 5 190
	Rendement annuel moyen	-42,90 %	-10,34 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 380	EUR 8 610
	Rendement annuel moyen	-16,20 %	-2,45 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 360	EUR 12 820
	Rendement annuel moyen	3,58 %	4,23 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 12 130	EUR 16 520
	Rendement annuel moyen	21,29 %	8,73 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre décembre 2014 et décembre 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mai 2012 et mai 2018.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 6 ans**
Coûts totaux	364 EUR	1 241 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,6 %	1,6 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,86% avant déduction des coûts et de 4,23% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,13 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	114 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 6 ans

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le compartiment (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :
1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON 2028-2030

Code AMF : 990000107739 — Catégorie de parts : RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2028-2030, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2028-2030 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

  L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2028, 2029 ou 2030, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

  Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

  L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

  La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

  A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.

  A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2020), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

  A compter de 2026, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

Du 01/10/19 à 2022	De 2023 à 2025	A compter de 2026
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2028, 2029 et 2030.

  A compter du 31 décembre 2030, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

  Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

  Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

  Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

  A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus puis à hauteur de 4,9% minimum de l'actif net de 2019 à 2020 inclus et enfin à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2021 à 2023 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

  Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire. Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

  Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2028 minimum.

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

La date d'échéance du compartiment est le : 31 décembre 2030

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

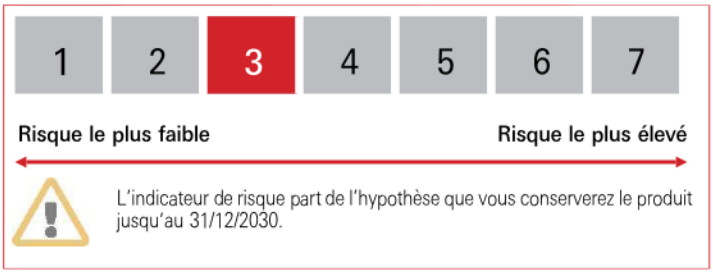

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2030.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 11 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 6 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 6 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 5 710	EUR 5 190
	Rendement annuel moyen	-42,91 %	-10,35 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 360	EUR 8 600
	Rendement annuel moyen	-16,37 %	-2,49 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 330	EUR 12 620
	Rendement annuel moyen	3,28 %	3,95 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 12 090	EUR 16 230
	Rendement annuel moyen	20,93 %	8,41 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre décembre 2014 et décembre 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mai 2012 et mai 2018.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 6 ans**
Coûts totaux	385 EUR	1 388 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,8 %	1,8 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,79% avant déduction des coûts et de 3,95% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,33 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	135 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 6 ans

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le compartiment (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :
1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Rapport d'activité

Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2028-2030 est nourricier de l'OPC maître HSBC HORIZON 2028-2030.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

Par construction, le fonds HSBC Horizon 2028-2030 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 29 décembre 2023 la part en actions est proche de 31.7%.
En contrepartie, la part du fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 68.3% au 29 décembre 2023.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « coeur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « coeur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 29 décembre 2023, nous détenons approximativement :
- 6.1% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 14.7% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 2.8% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 29 décembre 2023, la part du fonds investi dans ce thème était de 4.1%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 4.1% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « coeur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 29 décembre 2023 l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :
- 33.9% du fonds HSBC SRI Euro Bond
- 9.8% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 5.7% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 5.5% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

Investissements sur les marchés monétaires

Au 29 décembre 2023, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 13.0%, répartie comme suit :
- 6.8% sur le fonds HSBC Monétaire
- 6.6% sur le fonds HSBC Money Maitre

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 8,3% pour la part F et de 8,2% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Compartiment ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre

visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur l'exercice 2023

Mandat du Commissaire aux comptes

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le mandat du Commissaire aux Comptes du FCPE est arrivé à son terme le 31 décembre 2022.

Sur décision de la Société de Gestion, le mandat du Cabinet KPMG Audit a été renouvelé pour une durée de 6 exercices, à partir du 1er janvier 2023.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : types de frais hors champ du tableau des frais

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le règlement du FCPE a été modifié le 1er juillet 2023 avec l'ajout, sous le tableau des frais affiché dans le règlement, de la prise en charge par le compartiment des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du compartiment,

- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :

  1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents,

  2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

Information sur la possible rétrocession d'une part des frais de gestion financière à des tiers distributeurs

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le 1er juillet 2023, pour la bonne information des porteurs de parts, une précision a été introduite dans le règlement du FCPE portant sur la possible rétrocession d'un pourcentage des frais de gestion financière du compartiment à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment.

Mise en place du mécanisme du swing pricing sur le compartiment

➔ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Dans le cadre de la démarche engagée par l'AMF auprès des sociétés de gestion afin d'équiper les fonds de droit français en outils de gestion du risque de liquidité, un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (ou « swing pricing ») a été mis en place sur le compartiment le 31 décembre 2023.

Ce mécanisme vise à protéger l'intérêt des porteurs de parts présents dans le compartiment en cas de souscriptions ou de rachats nets significatifs. Seuls les investisseurs entrant dans le compartiment ou sortant du compartiment supporteront les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux transactions d'investissement ou de désinvestissement.

La valeur liquidative sera alors ajustée (ou « swinguée »), à la hausse ou à la baisse, si le solde de souscriptions ou de rachats obtenu dépasse un seuil de déclenchement exprimé en pourcentage de l'actif du compartiment.

Cette évolution est sans conséquence sur l'orientation de gestion ou les frais du compartiment.

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100,76 %
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100,76 %

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Frais maximums de l'OPC maître HSBC HORIZON 2028-2030 – part Z

	Frais facturés au FCP	***Assiette***	***Taux barème***
1 et 2	*Frais de gestion financière (*) et frais administratifs externes à la société de gestion*	*Actif net*	*0,20% maximum (**)*
3	*Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)*	*Actif net*	*0,20% maximum (**)*
4	*Commissions de mouvement*	*NA*	*Néant*
5	*Commission de surperformance*	*NA*	*Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP.*

(*) Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de la part.

(**) Le total des lignes 1 et 2 + 3 sera inférieur ou égal à 0,20% maximum.
C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0,20% maximum de l'actif net.

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et commissions maximums du Compartiment sont détaillés dans la rubrique Règles et méthodes comptables du présent rapport annuel.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC HORIZON 2028-2030 Z FCP 3DEC	1 836 396,11	446 420,38

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,62%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,82%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,72%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,92%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Performances

HSBC EE HORIZON 2028-2030 (F) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

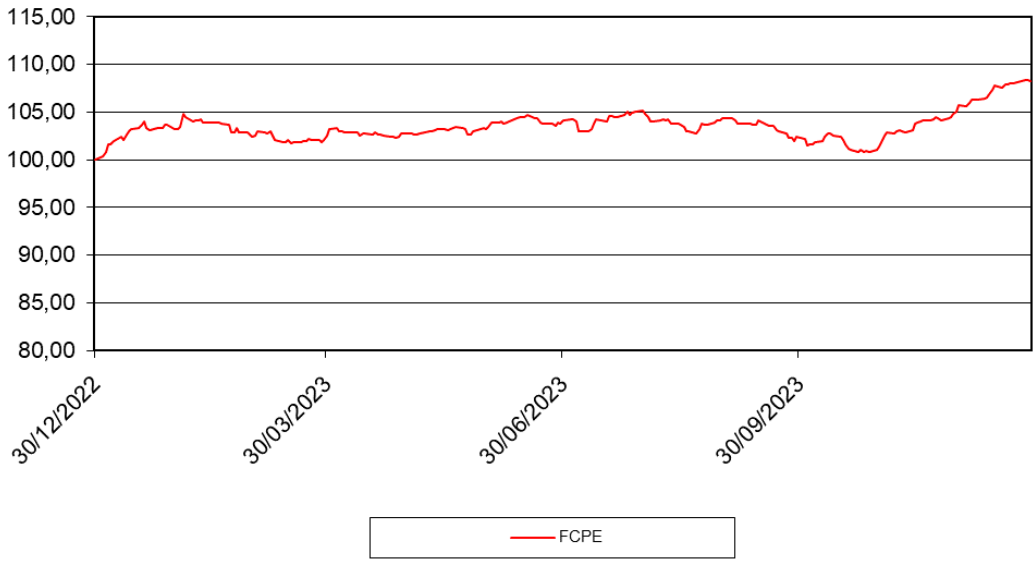

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023

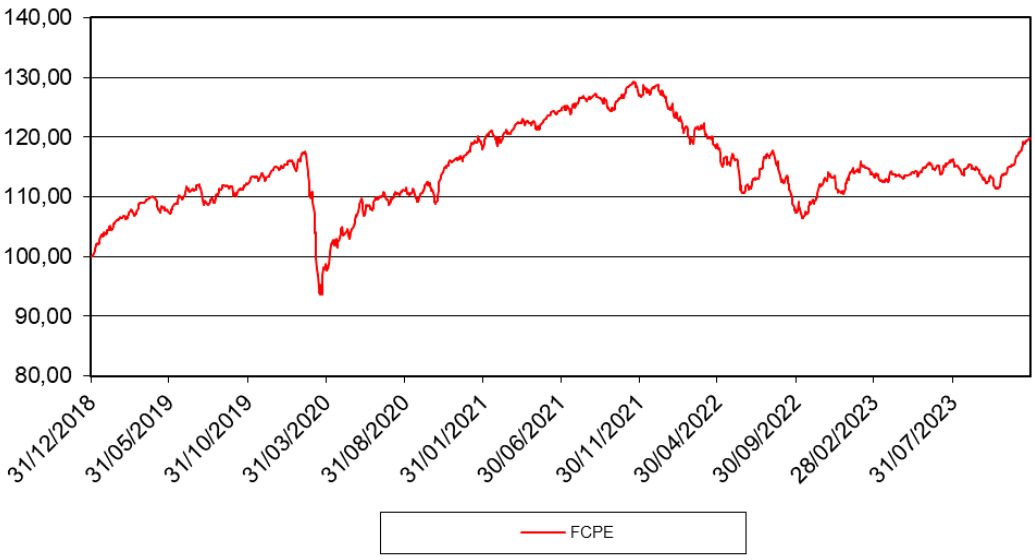

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

HSBC EE HORIZON 2028-2030 (RE) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

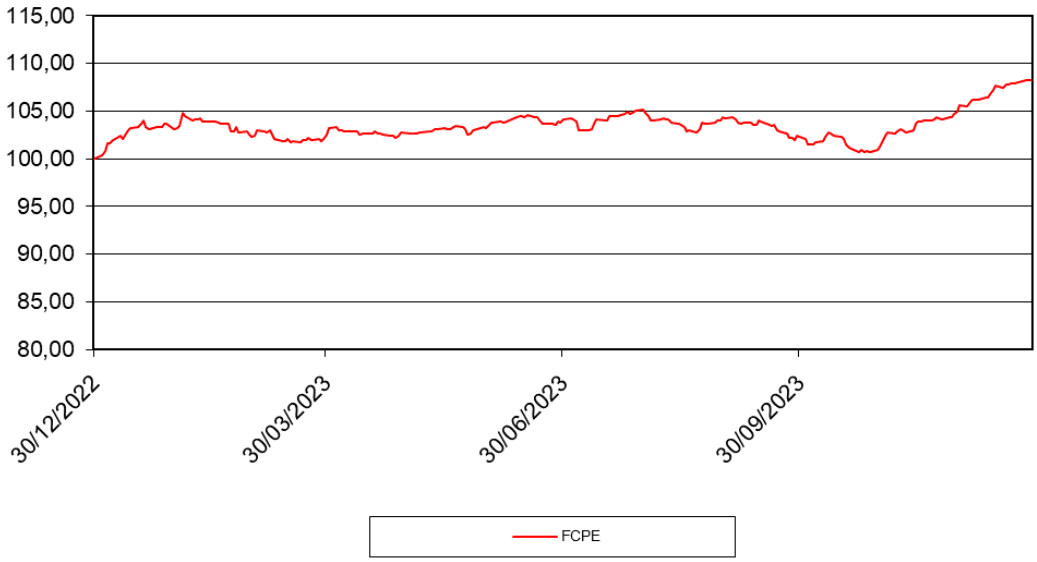

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023

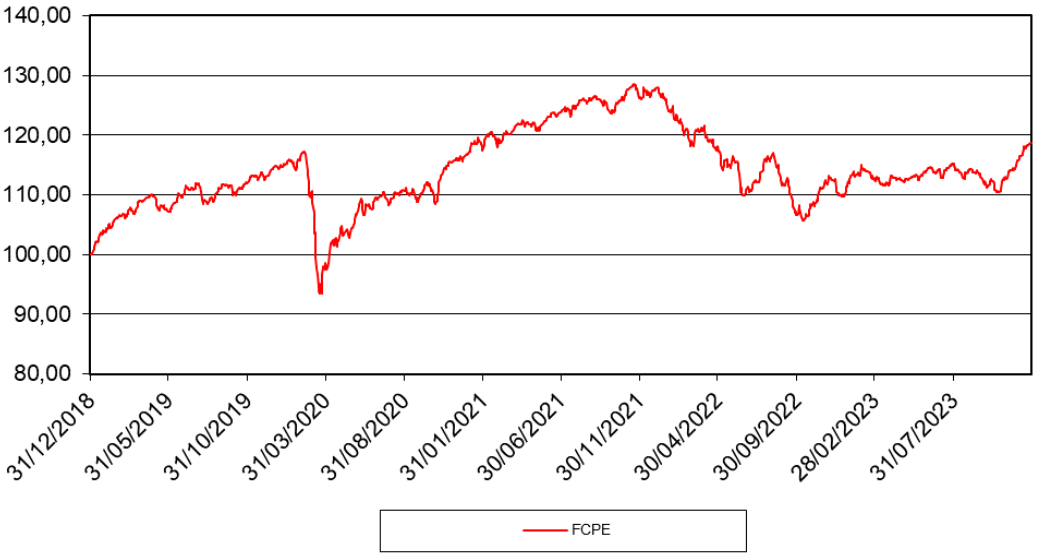

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Indice de référence: sans

Evolution de la structure de l'actif

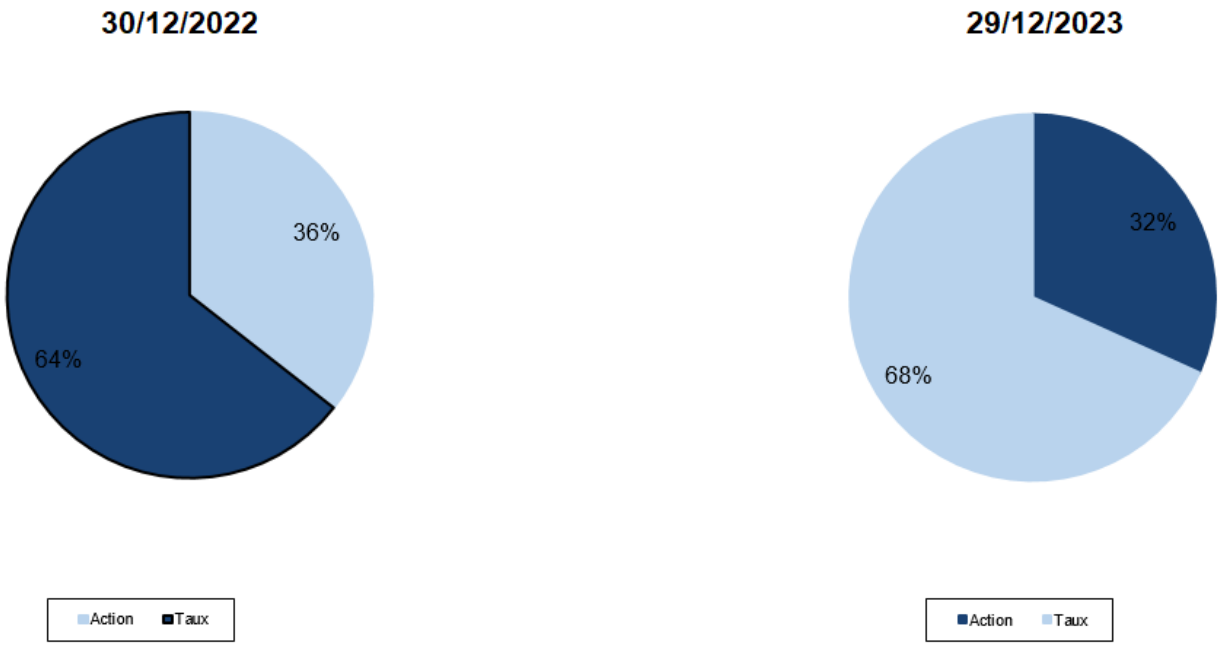

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Comptes Annuels

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 12208 HSBC EE HORIZON 2028-2030

	29/12/2023	30/12/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	**7 207 464,50**	**5 276 035,16**
OPC MAÎTRE	**7 207 464,50**	**5 276 035,16**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	**3 589,22**	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 589,22	
COMPTES FINANCIERS		**4 869,75**
Liquidités		4 869,75
TOTAL DE L'ACTIF	**7 211 053,72**	**5 280 904,91**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 12208 HSBC EE HORIZON 2028-2030

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 210 937,15	4 945 388,19
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	34 381,65	381 886,06
Résultat de l'exercice (a,b)	-43 453,12	-51 850,45
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**7 201 865,68**	**5 275 423,80**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**8 042,95**	**5 481,11**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	8 042,95	5 481,11
COMPTES FINANCIERS	**1 145,09**	
Concours bancaires courants	1 145,09	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**7 211 053,72**	**5 280 904,91**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 12208 HSBC EE HORIZON 2028-2030

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 12208 HSBC EE HORIZON 2028-2030

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)		
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	250,78	146,96
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**250,78**	**146,96**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-250,78**	**-146,96**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	39 160,37	53 084,95
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-39 411,15**	**-53 231,91**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-4 041,97	1 381,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-43 453,12**	**-51 850,45**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le FCPE est un FCPE nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC HORIZON 2028-2030, Part Z », appelé Maître.

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du FCPE, sont composés :

<table>
<tr><th></th><th>Frais facturés</th><th>Assiette</th><th>Taux/Barème</th><th>Prise en charge FCPE/Entreprise</th></tr>
<tr><td></td><td colspan="4">Frais de gestion financière (*) et Frais administratifs externes à la société de gestion</td></tr>
<tr><td rowspan="2">1 et 2</td><td>Catégorie de parts F
N° Code AMF :
990000088539</td><td>Actif net</td><td><table><tr><td>Du 07/01/2019 au 31/12/2022</td><td>1% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>Du 01/01/2023 au 31/12/2025</td><td>0,70% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>Du 01/01/2026 au 31/12/2028</td><td>0,50% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>A partir du 01/01/2029</td><td>0,30% TTC l’an maximum</td></tr></table>* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l’an maximum
plafonnés à 1500 € TTC l’an)</td><td>à la charge du Compartiment</td></tr>
<tr><td>Catégorie de parts RE
N° Code AMF :
990000107739</td><td>Actif net</td><td><table><tr><td>Du 07/01/2019 au 31/12/2022</td><td>1.20% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>Du 01/01/2023 au 31/12/2025</td><td>0,80% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>Du 01/01/2026 au 31/12/2028</td><td>0,60% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>A partir du 01/01/2029</td><td>0,40% TTC l’an maximum</td></tr></table>* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l’an maximum
plafonnés à 1500 € TTC l’an)</td><td>à la charge du Compartiment</td></tr>
<tr><td>3</td><td>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</td><td>Actif net</td><td>0.20 % TTC
maximum de l’actif
net du FCP maître</td><td>à la charge du Compartiment</td></tr>
<tr><td>4</td><td>Commissions de mouvement</td><td>Prélèvement sur chaque transaction</td><td>Néant</td><td>---</td></tr>
<tr><td>5</td><td>Commission de surperformance</td><td>Actif net</td><td>Néant</td><td>---</td></tr>
</table>

(*) Un pourcentage des frais de gestion financière peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du Compartiment.

Pourront s’ajouter aux frais facturés au Compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du 4° du II de l’article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Compartiment) exceptionnels et non récurrents ;

- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 12208 Hsbc ee Horizon 2028-2030

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**5 275 423,80**	**7 045 991,26**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 762 326,39	1 542 240,37
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-337 926,97	-2 436 534,84
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	30 204,19	351 121,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	511 249,42	-1 174 162,83
Différence d'estimation exercice N	*747 211,61*	*235 962,19*
Différence d'estimation exercice N-1	*-235 962,19*	*-1 410 125,02*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-39 411,15	-53 231,91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**7 201 865,68**	**5 275 423,80**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 29/12/2023
Portefeuille : 12208 Hsbc ee Horizon 2028-2030

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**1 762 326,39**	**1 542 240,37**
Versements de la réserve spéciale de participation	714 347,76	575 663,24
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	898,50	
Versement de l'intéressement	156 746,11	150 922,85
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	203 873,88	193 972,76
Abondements de l'entreprise	199 848,96	182 215,08
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	317 663,87	210 411,68
Transferts provenant d'un CET	119 980,30	197 802,14
Transferts provenant de jours de congés non pris	48 967,01	31 252,62
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*904,46*	*544,55*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**337 926,97**	**2 436 534,84**
Rachats	72 576,75	72 368,36
Transferts à destination d'un autre OPC	265 350,22	2 364 166,48

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	3 589,22
TOTAL DES CRÉANCES		**3 589,22**
DETTES		
	Rachats à payer	3 145,21
	Frais de gestion fixe	4 897,74
TOTAL DES DETTES		**8 042,95**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-4 453,73**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F		
Parts souscrites durant l'exercice	103 151,75070	1 689 130,98
Parts rachetées durant l'exercice	-18 868,88050	-309 561,14
Solde net des souscriptions/rachats	84 282,87020	1 379 569,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	401 500,30420	
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE		
Parts souscrites durant l'exercice	4 654,57520	73 195,41
Parts rachetées durant l'exercice	-1 789,86290	-28 365,83
Solde net des souscriptions/rachats	2 864,71230	44 829,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 333,21590	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	36 913,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,62
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 246,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,72
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			7 207 464,50
	FR0010214023	HSBC HORIZON 2028-2030 Z FCP 3DEC	7 207 464,50
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**7 207 464,50**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-43 453,12	-51 850,45
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-43 453,12**	**-51 850,45**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-41 106,91	-48 678,37
Total	**-41 106,91**	**-48 678,37**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 346,21	-3 172,08
Total	**-2 346,21**	**-3 172,08**

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	34 381,65	381 886,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**34 381,65**	**381 886,06**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	32 767,94	362 443,05
Total	**32 767,94**	**362 443,05**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 613,71	19 443,01
Total	**1 613,71**	**19 443,01**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**4 677 180,51**	**5 754 352,90**	**7 045 991,26**	**5 275 423,80**	**7 201 865,68**
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F en EUR					
Actif net	4 355 775,27	5 476 126,63	6 780 374,24	5 007 177,79	6 864 028,22
Nombre de titres	266 240,62830	326 707,39580	369 199,53600	317 217,43400	401 500,30420
Valeur liquidative unitaire	16,360	16,761	18,365	15,784	17,095
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,01	0,14	0,34	1,14	0,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,14	-0,14	-0,16	-0,15	-0,10
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE en EUR					
Actif net	321 405,24	278 226,27	265 617,02	268 246,01	337 837,46
Nombre de titres	20 073,22020	16 994,46370	14 837,32940	17 468,50360	20 333,21590
Valeur liquidative unitaire	16,011	16,371	17,901	15,355	16,615
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,99	0,14	0,33	1,11	0,07
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,17	-0,17	-0,19	-0,18	-0,11

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC HORIZON 2028-2030 Z FCP 3DEC	EUR	5 824,402	7 207 464,50	100,08
TOTAL FRANCE			**7 207 464,50**	**100,08**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**7 207 464,50**	**100,08**
TOTAL Organismes de placement collectif			**7 207 464,50**	**100,08**
Créances			**3 589,22**	**0,05**
Dettes			**-8 042,95**	**-0,11**
Comptes financiers			**-1 145,09**	**-0,02**
Actif net			**7 201 865,68**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE	**EUR**	**20 333,21590**	**16,615**
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F	**EUR**	**401 500,30420**	**17,095**

Compartiment :

HSBC EE HORIZON 2025-2027

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON 2025-2027 est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON 2025-2027

Code AMF : 990000088759 — Catégorie de parts : F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2025-2027, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2025-2027 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

  L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2025, 2026 ou 2027, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

  Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

  L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

  La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

  A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.

  A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2017), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

  A compter de 2023, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	De 2020 à 2022	A compter de 2023
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2025, 2026 et 2027.

  A compter du 31 décembre 2027, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

  Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

  Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

  Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

  A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus puis à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2018 à 2020 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

  Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

  Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

  Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2025 minimum.

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

La date d'échéance du compartiment est le : 31 décembre 2027

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

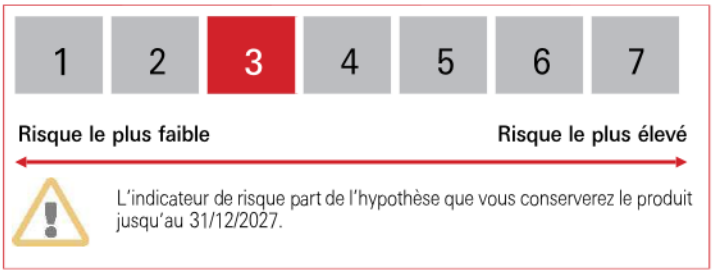

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2027.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : crédit. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6 420	EUR 6 950
	Rendement annuel moyen	-35,81 %	-11,43 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 570	EUR 8 780
	Rendement annuel moyen	-14,28 %	-4,26 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 100	EUR 10 940
	Rendement annuel moyen	0,95 %	3,03 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 840	EUR 12 210
	Rendement annuel moyen	18,38 %	6,88 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre septembre 2018 et septembre 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre juin 2013 et juin 2016.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 3 ans**
Coûts totaux	333 EUR	550 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,3 %	1,7 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,75% avant déduction des coûts et de 3,03% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,82 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	83 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 3 ans

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à moyen terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le compartiment (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :
1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON 2025-2027

Code AMF : 990000107789 — Catégorie de parts : RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2025-2027, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2025-2027 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

  L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2025, 2026 ou 2027, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

  Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

  L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

  La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

  A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.

  A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2017), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

  A compter de 2023, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	De 2020 à 2022	A compter de 2023
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2025, 2026 et 2027.

  A compter du 31 décembre 2027, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

  Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

  Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

  Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

  A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus puis à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2018 à 2020 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

  Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

  Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

  Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2025 minimum.

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

La date d'échéance du compartiment est le : 31 décembre 2027

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

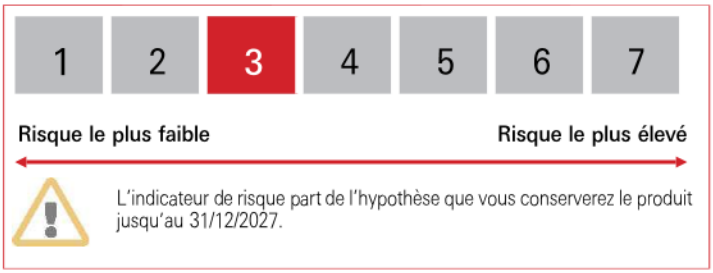

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2027.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : crédit. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6 420	EUR 6 950
	Rendement annuel moyen	-35,79 %	-11,43 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 560	EUR 8 760
	Rendement annuel moyen	-14,37 %	-4,30 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 070	EUR 10 860
	Rendement annuel moyen	0,70 %	2,77 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 800	EUR 12 100
	Rendement annuel moyen	18,03 %	6,56 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2017 et janvier 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre juin 2013 et juin 2016.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 3 ans**
Coûts totaux	343 EUR	580 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,4 %	1,8 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,60% avant déduction des coûts et de 2,77% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,92 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	93 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 3 ans

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à moyen terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le compartiment (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :
1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Rapport d'activité

Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2025-2027 est nourricier de l'OPC maître HSBC HORIZON 2025-2027.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

Par construction, le fonds HSBC Horizon 2025-2027 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 29 décembre 2023 la part en actions est proche de 17.3%.
En contrepartie, la part du fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 82.7% au 29 décembre 2023.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « coeur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « coeur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 29 décembre 2023, nous détenons approximativement :
- 3.8% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 9.2% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 1.7% de cet actif.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 2.6% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « coeur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 29 décembre 2023, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 19.1% du fonds HSBC Oblig Euro
- 6.3% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 3.2% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 3.1% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

Investissements sur les marchés monétaires

Au 29 décembre 2023, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 26.4%, répartie comme suit :

- 25.1% sur le fonds HSBC Monétaire
- 25.2% sur le fonds HSBC Money Maitre

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 6,7% pour la part F et de 6,6% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Compartiment ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur l'exercice 2023

Mandat du Commissaire aux comptes

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le mandat du Commissaire aux Comptes du FCPE est arrivé à son terme le 31 décembre 2022.

Sur décision de la Société de Gestion, le mandat du Cabinet KPMG Audit a été renouvelé pour une durée de 6 exercices, à partir du 1er janvier 2023.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : types de frais hors champ du tableau des frais

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le règlement du FCPE a été modifié le 1er juillet 2023 avec l'ajout, sous le tableau des frais affiché dans le règlement, de la prise en charge par le compartiment des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du compartiment,

- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :

1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents,

2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

Information sur la possible rétrocession d'une part des frais de gestion financière à des tiers distributeurs

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le 1er juillet 2023, pour la bonne information des porteurs de parts, une précision a été introduite dans le règlement du FCPE portant sur la possible rétrocession d'un pourcentage des frais de gestion financière du compartiment à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment.

Mise en place du mécanisme du swing pricing sur le compartiment

➔ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Dans le cadre de la démarche engagée par l'AMF auprès des sociétés de gestion afin d'équiper les fonds de droit français en outils de gestion du risque de liquidité, un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (ou « swing pricing ») a été mis en place sur le compartiment le 31 décembre 2023.

Ce mécanisme vise à protéger l'intérêt des porteurs de parts présents dans le compartiment en cas de souscriptions ou de rachats nets significatifs. Seuls les investisseurs entrant dans le compartiment ou sortant du compartiment supporteront les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux transactions d'investissement ou de désinvestissement.

La valeur liquidative sera alors ajustée (ou « swinguée »), à la hausse ou à la baisse, si le solde de souscriptions ou de rachats obtenu dépasse un seuil de déclenchement exprimé en pourcentage de l'actif du compartiment.

Cette évolution est sans conséquence sur l'orientation de gestion ou les frais du compartiment.

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 101,92 %
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 101,92 %

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Frais maximums de l'OPC maître HSBC HORIZON 2025-2027 – part Z

	Frais facturés au FCP	***Assiette***	***Taux barème***
1 et 2	*Frais de gestion financière (*) et frais administratifs externes à la société de gestion*	*Actif net*	*0,20% maximum (**)*
3	*Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)*	*Actif net*	*0,20% maximum (**)*
4	*Commissions de mouvement*	*NA*	*Néant*
5	*Commission de surperformance*	*NA*	*Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP.*

(*) un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de la part.

(**) Le total des lignes 1 et 2 + 3 sera inférieur ou égal à 0,20% maximum.
C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0,20% maximum de l'actif net.

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et commissions maximums du Compartiment sont détaillés dans la rubrique Règles et méthodes comptables du présent rapport annuel.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC HORIZON 2025-2027 Z FCP 3DEC	2 020 193,43	587 289,92

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,42%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,62%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,52%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,72%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Performances

HSBC EE HORIZON 2025-2027 (F) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

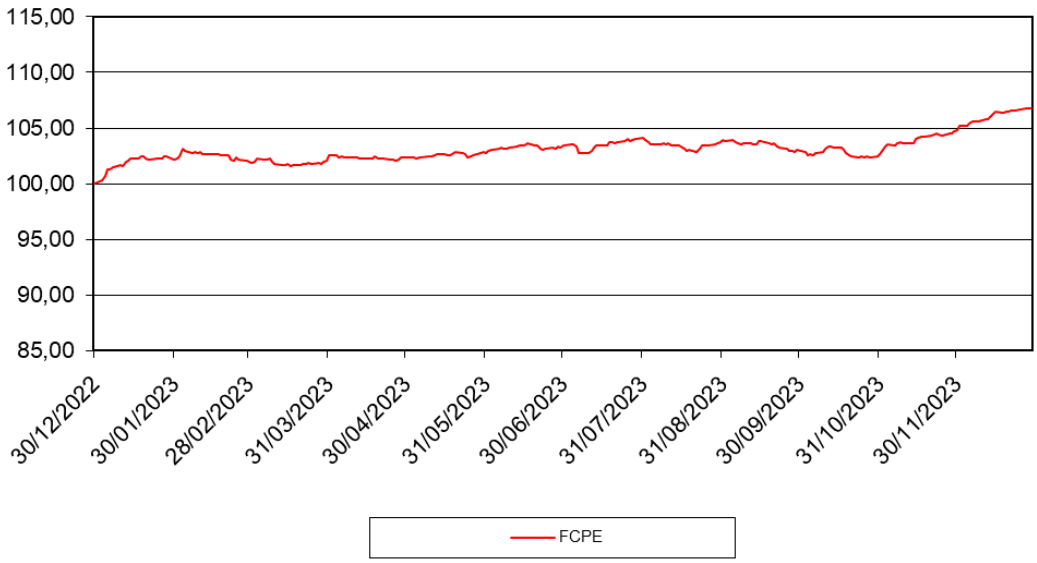

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023

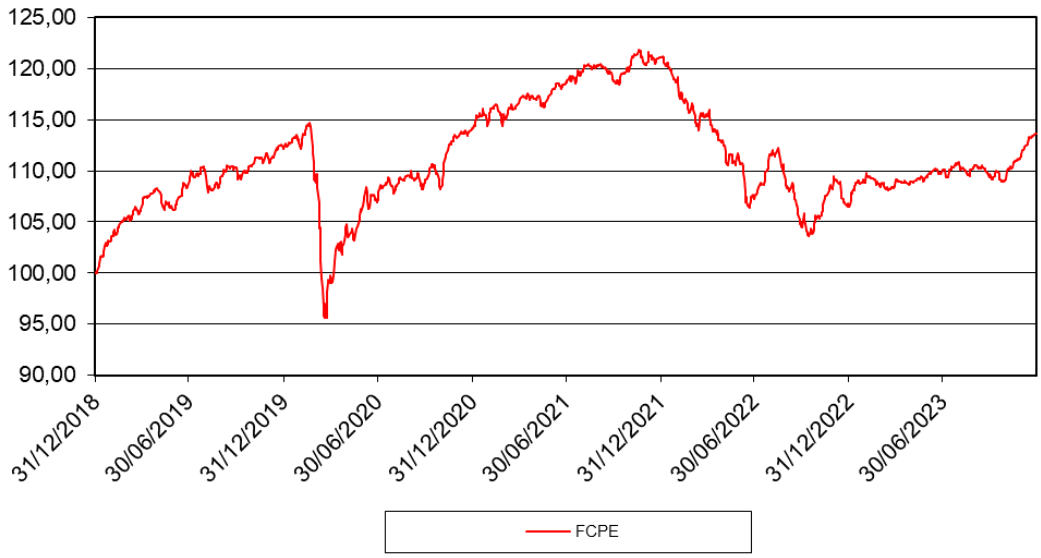

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

HSBC EE HORIZON 2025-2027 (RE) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

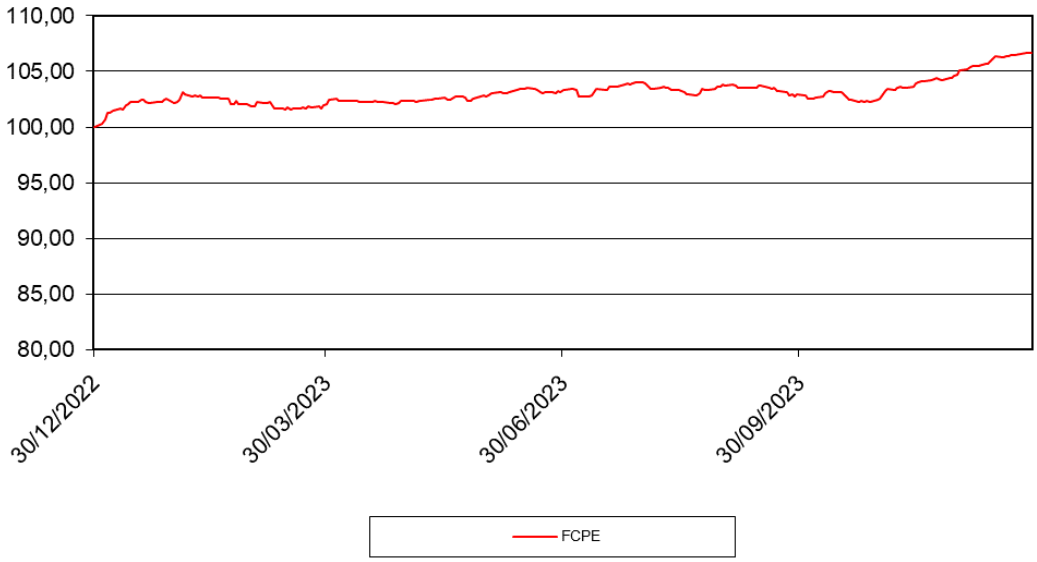

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023

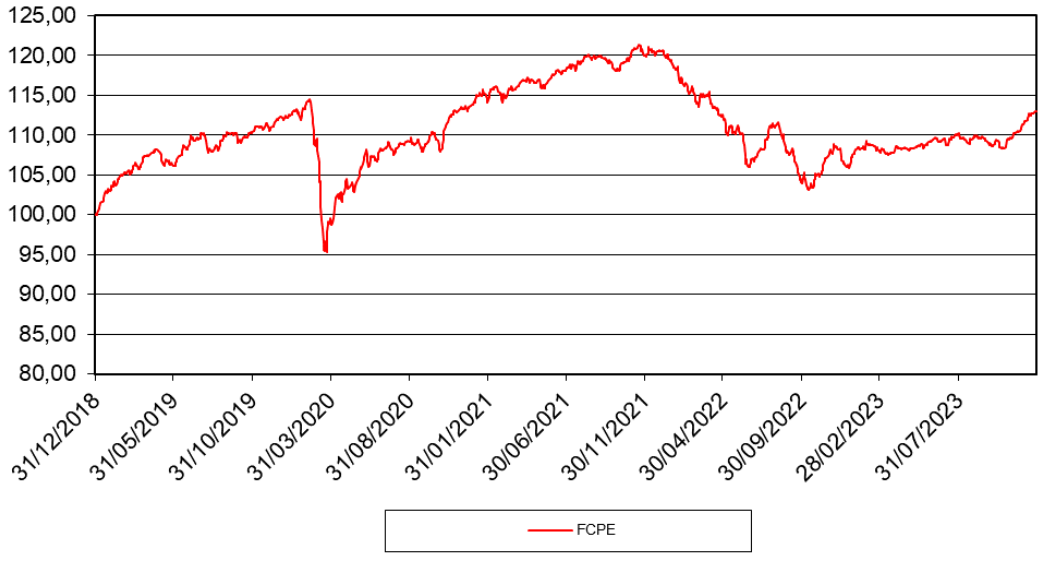

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Indice de référence: sans

Evolution de la structure de l'actif

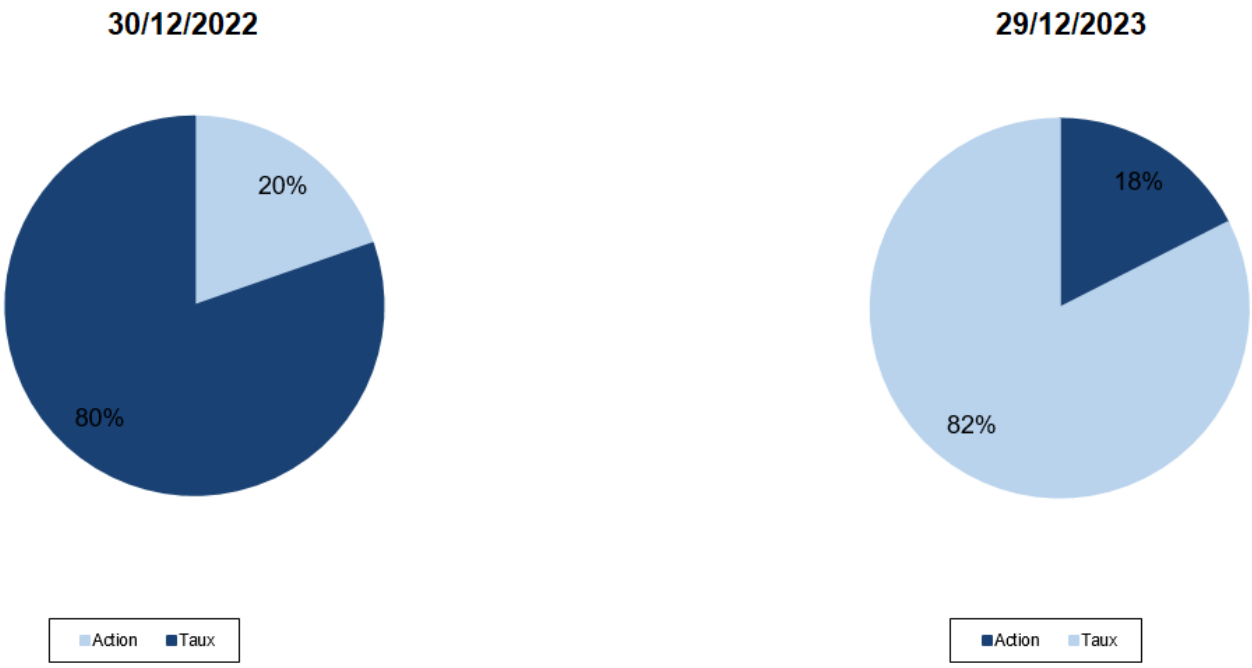

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Comptes Annuels

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	29/12/2023	30/12/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	**7 779 099,45**	**5 872 266,16**
OPC MAÎTRE	**7 779 099,45**	**5 872 266,16**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités		
TOTAL DE L'ACTIF	**7 779 099,45**	**5 872 266,16**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 778 603,57	5 569 765,41
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	28 682,65	336 497,17
Résultat de l'exercice (a,b)	-32 758,71	-38 973,17
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**7 774 527,51**	**5 867 289,41**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**3 988,54**	**4 484,54**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 988,54	4 484,54
COMPTES FINANCIERS	**583,40**	**492,21**
Concours bancaires courants	583,40	492,21
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**7 779 099,45**	**5 872 266,16**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		3,01
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)		**3,01**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	331,80	182,01
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**331,80**	**182,01**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-331,80**	**-179,00**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	29 461,36	39 962,37
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-29 793,16**	**-40 141,37**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-2 965,55	1 168,20
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-32 758,71**	**-38 973,17**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le FCPE est un FCPE nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC HORIZON 2025-2027, Part Z », appelé Maître.

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du FCPE, sont composés :

	Frais facturés	Assiette	Taux/Barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
	Frais de gestion financière (*) et Frais administratifs externes à la société de gestion			
1 et 2	Catégorie de parts F *N° Code AMF : 990000088759*	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2019 : 1% TTC l'an maximum* Du 01/01/2020 au 31/12/2022 : 0,70% TTC l'an maximum* Du 01/01/2023 au 31/12/2025 : 0,50% TTC l'an maximum* A partir du 01/01/2026 : 0,30% TTC l'an maximum* * incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts RE *N° Code AMF : 990000107789*	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2019 : 1.20% TTC l'an maximum* Du 01/01/2020 au 31/12/2022 : 0,80% TTC l'an maximum* Du 01/01/2023 au 31/12/2025 : 0,60% TTC l'an maximum* A partir du 01/01/2026 : 0,40% TTC l'an maximum* * incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	0,20 % TTC l'an maximum de l'actif net du FCP maître	à la charge du Compartiment
4	**Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant	---

(*) Un pourcentage des frais de gestion financière peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du Compartiment.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au Compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du 4° du II de l'article L.621-5-3du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**5 867 289,41**	**7 793 715,92**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 992 617,73	1 819 025,10
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-529 516,25	-2 928 607,22
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	26 176,30	300 355,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-38,53
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	447 753,48	-1 077 019,78
Différence d'estimation exercice N	*567 343,91*	*119 590,43*
Différence d'estimation exercice N-1	*-119 590,43*	*-1 196 610,21*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-29 793,16	-40 141,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**7 774 527,51**	**5 867 289,41**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 29/12/2023
Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**1 992 617,73**	**1 819 025,10**
Versements de la réserve spéciale de participation	772 782,04	574 925,02
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	817,10	
Versement de l'intéressement	141 375,06	148 813,67
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	242 619,43	224 469,35
Abondements de l'entreprise	209 586,66	233 625,57
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	447 249,74	365 514,99
Transferts provenant d'un CET	156 887,78	243 977,88
Transferts provenant de jours de congés non pris	21 299,92	27 698,62
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*1 180,44*	*1 134,85*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**529 516,25**	**2 928 607,22**
Rachats	97 034,78	44 863,61
Transferts à destination d'un autre OPC	432 481,47	2 883 743,61

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	3 988,54
TOTAL DES DETTES		**3 988,54**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-3 988,54**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F		
Parts souscrites durant l'exercice	142 530,38310	1 893 309,62
Parts rachetées durant l'exercice	-38 492,50540	-511 339,58
Solde net des souscriptions/rachats	104 037,87770	1 381 970,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	507 724,74900	
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE		
Parts souscrites durant l'exercice	7 670,80200	99 308,11
Parts rachetées durant l'exercice	-1 411,25790	-18 176,67
Solde net des souscriptions/rachats	6 259,54410	81 131,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	60 032,25720	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	25 654,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 806,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			7 779 099,45
	FR0010213991	HSBC HORIZON 2025-2027 Z FCP 3DEC	7 779 099,45
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**7 779 099,45**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-32 758,71	-38 973,17
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-32 758,71**	**-38 973,17**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-28 677,59	-33 866,85
Total	**-28 677,59**	**-33 866,85**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 081,12	-5 106,32
Total	**-4 081,12**	**-5 106,32**

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	28 682,65	336 497,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**28 682,65**	**336 497,17**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	25 717,36	297 768,03
Total	**25 717,36**	**297 768,03**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 965,29	38 729,14
Total	**2 965,29**	**38 729,14**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**5 021 722,70**	**6 357 998,07**	**7 793 715,92**	**5 867 289,41**	**7 774 527,51**
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F en EUR					
Actif net	4 534 095,19	5 796 957,53	7 138 631,84	5 192 413,49	6 971 074,65
Nombre de titres	334 713,30930	420 008,56280	487 926,59660	403 686,87130	507 724,74900
Valeur liquidative unitaire	13,546	13,801	14,630	12,862	13,730
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,08	0,06	0,16	0,73	0,05
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,12	-0,08	-0,08	-0,08	-0,05
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE en EUR					
Actif net	487 627,51	561 040,54	655 084,08	674 875,92	803 452,86
Nombre de titres	36 781,78780	41 576,46620	45 842,26050	53 772,71310	60 032,25720
Valeur liquidative unitaire	13,257	13,494	14,289	12,550	13,383
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,08	0,05	0,16	0,72	0,04
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,14	-0,09	-0,10	-0,09	-0,06

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC HORIZON 2025-2027 Z FCP 3DEC	EUR	6 876,552	7 779 099,45	100,06
TOTAL FRANCE			**7 779 099,45**	**100,06**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**7 779 099,45**	**100,06**
TOTAL Organismes de placement collectif			**7 779 099,45**	**100,06**
Dettes			**-3 988,54**	**-0,05**
Comptes financiers			**-583,40**	**-0,01**
Actif net			**7 774 527,51**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F	**EUR**	**507 724,74900**	**13,730**
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE	**EUR**	**60 032,25720**	**13,383**

Compartiment :

HSBC EE HORIZON 2022-2024

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON 2022-2024 est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON 2022-2024

Code AMF : 990000095659 — Catégorie de parts : F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2022-2024 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

  L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2022, 2023 ou 2024, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

  Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

  L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/ risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

  La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - *A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.*
  - *A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2014), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.*
  - *A compter de 2020, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.*

  Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	A compter de 2020
50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2022, 2023 et 2024.

  A compter du 31 décembre 2024, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

  Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - *Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*
  - *Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

  A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ce taux a été porté à 3%.

  Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

  Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

  Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2022 minimum.

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

La date d'échéance du compartiment est le : 31 décembre 2024

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

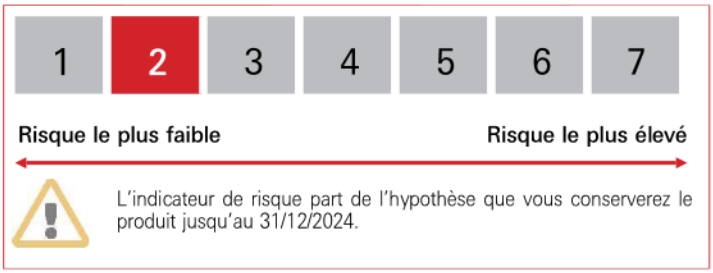

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2024.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : crédit. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 1 an **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 790
	Pourcentage de rendement	-22,11 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 040
	Pourcentage de rendement	-9,56 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 040
	Pourcentage de rendement	0,43 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 570
	Pourcentage de rendement	15,71 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2021 et septembre 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre décembre 2020 et décembre 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2014 et avril 2015.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la période de détention du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.
Nous avons supposé un investissement de 10 000 EUR sur la période de détention recommandée.

	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	312 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,1 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,55% avant déduction des coûts et de 0,43% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,62 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	62 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 1 an

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à court terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le compartiment (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :
1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON 2022-2024

Code AMF : 990000107779 — Catégorie de parts : RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2022-2024 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

  L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2022, 2023 ou 2024, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

  Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

  L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/ risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

  La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - *A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.*
  - *A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2014), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.*
  - *A compter de 2020, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.*

  Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	A compter de 2020
50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2022, 2023 et 2024.

  A compter du 31 décembre 2024, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

  Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - *Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*
  - *Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

  A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ce taux a été porté à 3%.

  Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

  Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

  Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2022 minimum.

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

La date d'échéance du compartiment est le : 31 décembre 2024

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

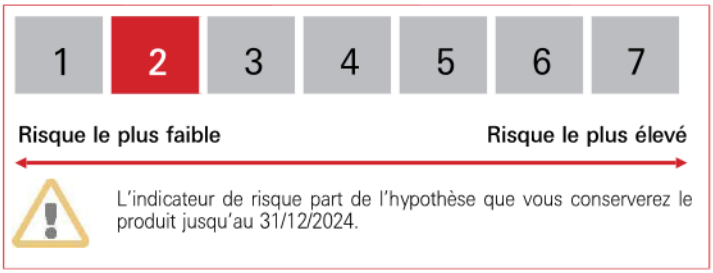

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2024.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : crédit. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 1 an **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 780
	Pourcentage de rendement	-22,16 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 040
	Pourcentage de rendement	-9,65 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 030
	Pourcentage de rendement	0,32 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 540
	Pourcentage de rendement	15,43 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2021 et septembre 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre décembre 2020 et décembre 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2014 et avril 2015.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la période de détention du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.
Nous avons supposé un investissement de 10 000 EUR sur la période de détention recommandée.

	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	323 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,2 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,55% avant déduction des coûts et de 0,32% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,72 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	73 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 1 an

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à court terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le compartiment (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :
1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Rapport d'activité

Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 est nourricier de l'OPC maître HSBC EE HORIZON 2022-2024.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

Par construction, le fonds HSBC Horizon 2022-2024 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 29 décembre 2023 la part en actions est proche de 7.6%.
En contrepartie, la part du fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 92.4% au 29 décembre 2023.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « coeur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « coeur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 29 décembre 2023, nous détenons approximativement :
- 1.7% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 4.1% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 0.8% de cet actif.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 1.1% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « coeur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 29 décembre 2023, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 11.8% du fonds HSBC SRI Euro Bond
- 3.9% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 2.0% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 1.9% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

Investissements sur les marchés monétaires

Au 29 décembre 2023, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 61.2%, répartie comme suit :

- 37.4% sur le fonds HSBC Monétaire
- 35.3% sur le fonds HSBC Money Maitre

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 5% pour la part F et de 4,9% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Compartiment ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur l'exercice 2023

Mandat du Commissaire aux comptes

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le mandat du Commissaire aux Comptes du FCPE est arrivé à son terme le 31 décembre 2022.

Sur décision de la Société de Gestion, le mandat du Cabinet KPMG Audit a été renouvelé pour une durée de 6 exercices, à partir du 1er janvier 2023.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : types de frais hors champ du tableau des frais

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le règlement du FCPE a été modifié le 1er juillet 2023 avec l'ajout, sous le tableau des frais affiché dans le règlement, de la prise en charge par le compartiment des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du compartiment,

- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :

1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents,

2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

Information sur la possible rétrocession d'une part des frais de gestion financière à des tiers distributeurs

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le 1er juillet 2023, pour la bonne information des porteurs de parts, une précision a été introduite dans le règlement du FCPE portant sur la possible rétrocession d'un pourcentage des frais de gestion financière du compartiment à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment.

Mise en place du mécanisme du swing pricing sur le compartiment

➔ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Dans le cadre de la démarche engagée par l'AMF auprès des sociétés de gestion afin d'équiper les fonds de droit français en outils de gestion du risque de liquidité, un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (ou « swing pricing ») a été mis en place sur le compartiment le 31 décembre 2023.

Ce mécanisme vise à protéger l'intérêt des porteurs de parts présents dans le compartiment en cas de souscriptions ou de rachats nets significatifs. Seuls les investisseurs entrant dans le compartiment ou sortant du compartiment supporteront les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux transactions d'investissement ou de désinvestissement.

La valeur liquidative sera alors ajustée (ou « swinguée »), à la hausse ou à la baisse, si le solde de souscriptions ou de rachats obtenu dépasse un seuil de déclenchement exprimé en pourcentage de l'actif du compartiment.

Cette évolution est sans conséquence sur l'orientation de gestion ou les frais du compartiment.

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100,58 %
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100,58 %

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Frais maximums de l'OPC maître HSBC HORIZON 2022-2024 – part Z

	Frais facturés au FCP	***Assiette***	***Taux barème***
1 et 2	*Frais de gestion financière (*) et frais administratifs externes à la société de gestion*	*Actif net*	*0,20% maximum (**)*
3	*Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)*	*Actif net*	*0,20% maximum (**)*
4	*Commissions de mouvement*	*NA*	*Néant*
5	*Commission de surperformance*	*NA*	*Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP.*

(*) un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de la part.

** Le total des lignes 1 et 2 + 3 sera inférieur ou égal à 0,20% maximum.*
C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0,20% maximum de l'actif net.

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et commissions maximums du Compartiment sont détaillés dans la rubrique Règles et méthodes comptables du présent rapport annuel.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC HORIZON 2022-2024 Z FCP 3DEC	1 552 185,73	1 014 500,61

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,22%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,42%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,32%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,52%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Performances

HSBC EE HORIZON 2022-2024 (F) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

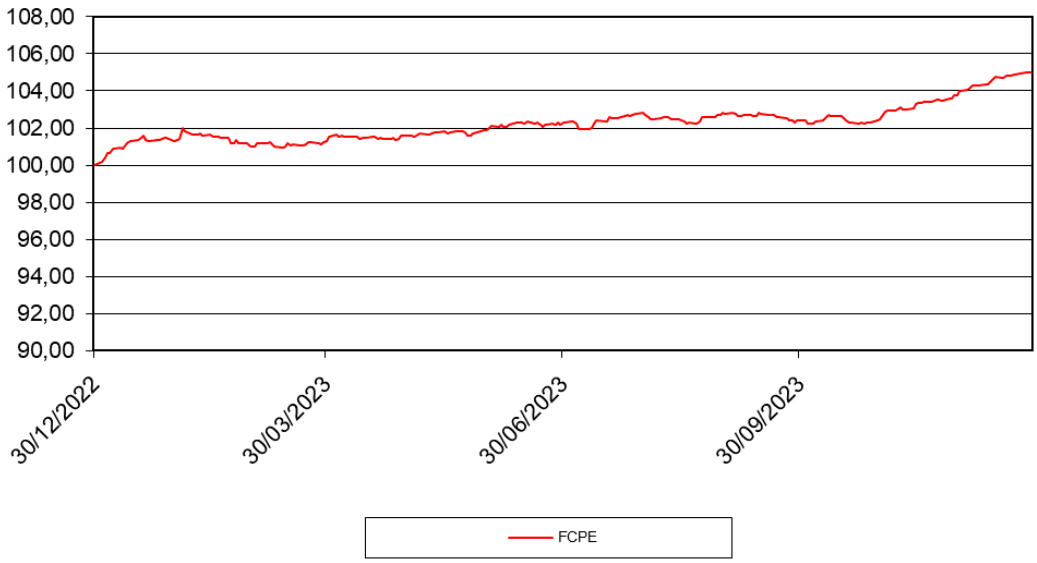

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023

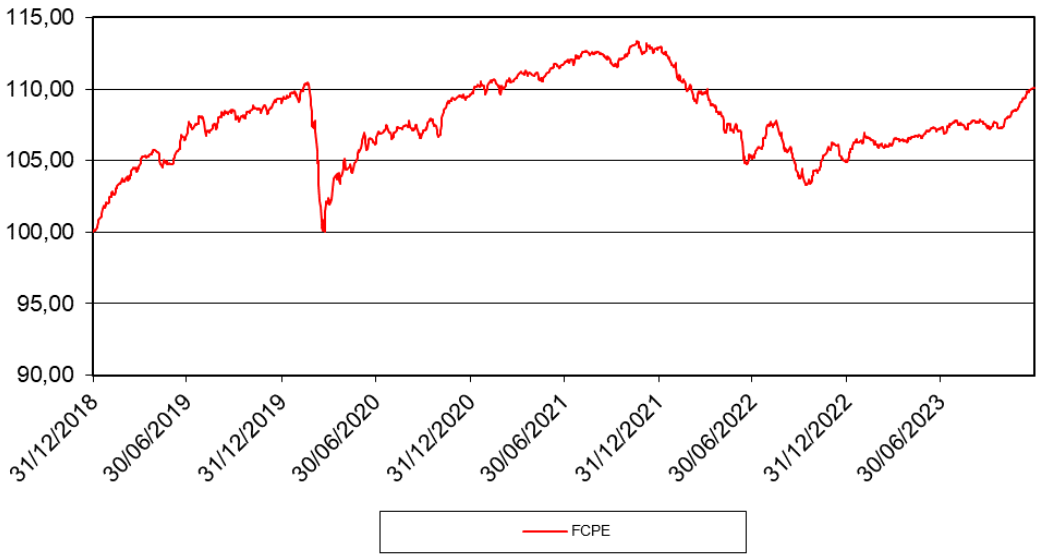

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

HSBC EE HORIZON 2022-2024 (RE) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

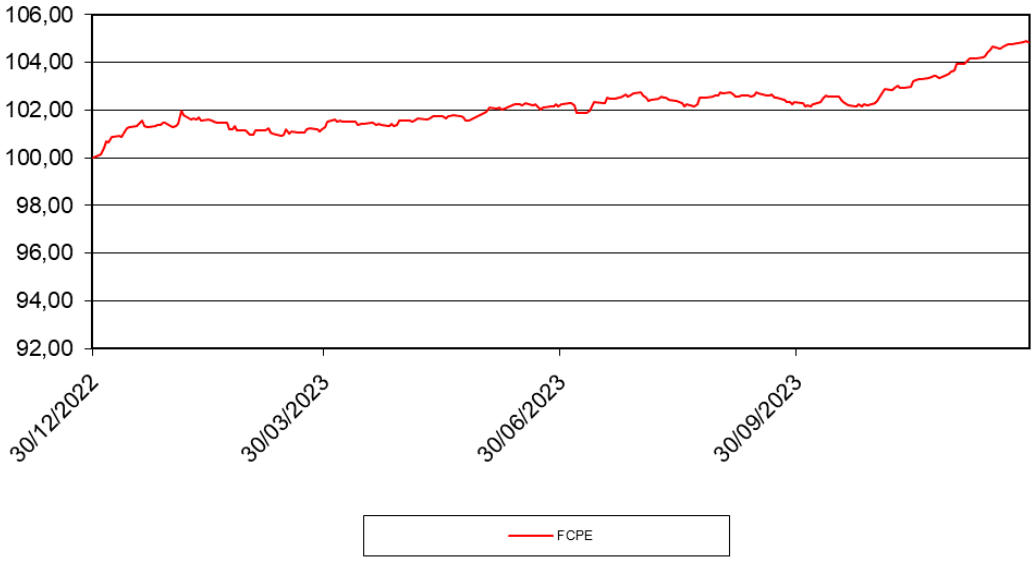

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023

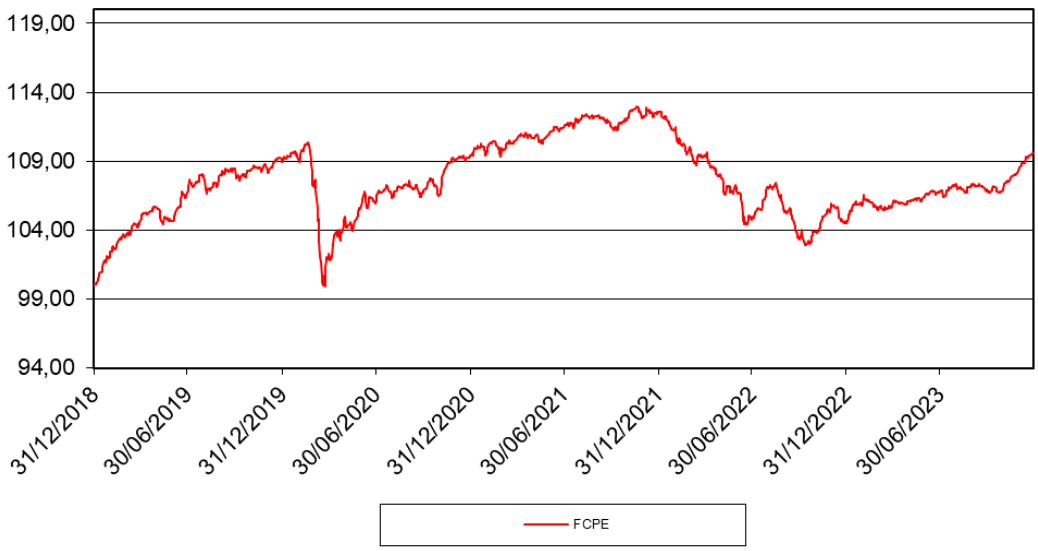

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Indice de référence: sans

Evolution de la structure de l'actif

30/12/2022

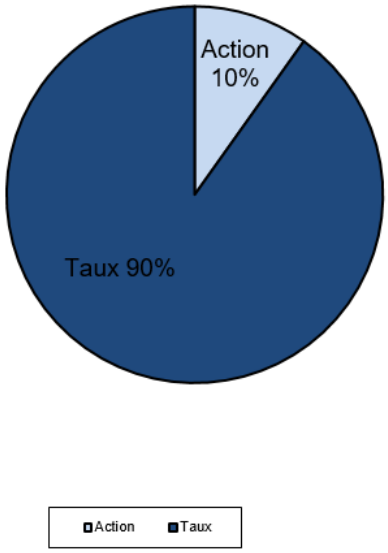

29/12/2023

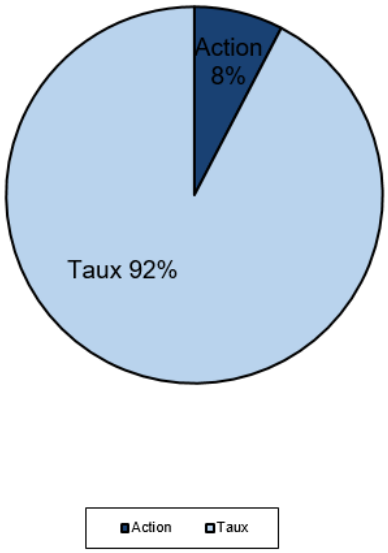

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	29/12/2023	30/12/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	**6 836 476,32**	**5 965 888,11**
OPC MAÎTRE	**6 836 476,32**	**5 965 888,11**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS		**2 264,59**
Liquidités		2 264,59
TOTAL DE L'ACTIF	**6 836 476,32**	**5 968 152,70**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 814 622,23	5 810 423,38
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	34 313,08	180 863,11
Résultat de l'exercice (a,b)	-15 503,70	-26 656,98
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**6 833 431,61**	**5 964 629,51**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**2 653,09**	**3 523,19**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 653,09	3 523,19
COMPTES FINANCIERS	**391,62**	
Concours bancaires courants	391,62	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**6 836 476,32**	**5 968 152,70**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 12235 Hsbc EE Horizon 2022-2024

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	37,02	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**37,02**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	157,83	233,36
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**157,83**	**233,36**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-120,81**	**-233,36**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	15 047,58	26 839,04
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-15 168,39**	**-27 072,40**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-335,31	415,42
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-15 503,70**	**-26 656,98**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le FCPE est un FCPE nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC HORIZON 2022-2024, Part Z », appelé Maître.

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du FCPE, sont composés :

	Frais facturés	Assiette	Taux/Barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
	Frais de gestion financière (*) et Frais administratifs externes à la société de gestion			
1 et 2	Catégorie de parts F *N° Code AMF : 990000095659*	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2019 : 0,70% TTC l'an maximum* Du 01/01/2020 au 31/12/2022 : 0,50% TTC l'an maximum* A partir du 01/01/2023 : 0,30% TTC l'an maximum* * incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts RE *N° Code AMF : 990000107779*	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2019 : 0,80% TTC l'an maximum* Du 01/01/2020 au 31/12/2022 : 0,60% TTC l'an maximum* A partir du 01/01/2023 : 0,40% TTC l'an maximum* * incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	0,20 % TTC l'an maximum de l'actif net du FCP maître	à la charge du Compartiment
4	**Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant	---

(*) Un pourcentage des frais de gestion financière peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du Compartiment.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au Compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du 4° du II de l'article L.621-5-3du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**5 964 629,51**	**6 845 432,48**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 671 422,00	2 331 918,08
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 120 354,60	-2 774 932,92
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	33 737,49	159 507,97
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-406,81
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	299 165,60	-569 816,89
Différence d'estimation exercice N	*357 307,55*	*58 141,95*
Différence d'estimation exercice N-1	*-58 141,95*	*-627 958,84*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-15 168,39	-27 072,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**6 833 431,61**	**5 964 629,51**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 29/12/2023
Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**1 671 422,00**	**2 331 918,08**
Versements de la réserve spéciale de participation	644 832,83	698 666,49
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	637,36	
Versement de l'intéressement	133 249,97	271 353,63
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	279 496,92	205 507,88
Abondements de l'entreprise		129 072,39
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	500 869,32	752 955,80
Transferts provenant d'un CET	112 335,60	255 916,73
Transferts provenant de jours de congés non pris		18 445,16
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*756,87*	*1 144,09*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**1 120 354,60**	**2 774 932,92**
Rachats	547 679,67	339 923,89
Transferts à destination d'un autre OPC	572 674,93	2 435 009,03

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	2 653,09
TOTAL DES DETTES		**2 653,09**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-2 653,09**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F		
Parts souscrites durant l'exercice	147 291,26330	1 621 227,45
Parts rachetées durant l'exercice	-93 765,88980	-1 038 231,02
Solde net des souscriptions/rachats	53 525,37350	582 996,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	551 946,63690	
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE		
Parts souscrites durant l'exercice	4 669,12100	50 194,55
Parts rachetées durant l'exercice	-7 655,73340	-82 123,58
Solde net des souscriptions/rachats	-2 986,61240	-31 929,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	52 997,20140	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	13 221,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 826,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,32
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			6 836 476,32
	FR0010213975	HSBC HORIZON 2022-2024 Z FCP 3DEC	6 836 476,32
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**6 836 476,32**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-15 503,70	-26 656,98
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-15 503,70**	**-26 656,98**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-13 651,56	-23 471,80
Total	**-13 651,56**	**-23 471,80**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 852,14	-3 185,18
Total	**-1 852,14**	**-3 185,18**

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	34 313,08	180 863,11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**34 313,08**	**180 863,11**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	31 366,63	162 935,03
Total	**31 366,63**	**162 935,03**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 946,45	17 928,08
Total	**2 946,45**	**17 928,08**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**4 942 246,32**	**6 003 470,50**	**6 845 432,48**	**5 964 629,51**	**6 833 431,61**
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F en EUR					
Actif net	4 518 237,65	5 498 512,04	6 362 450,95	5 373 752,16	6 246 838,44
Nombre de titres	403 174,59120	488 019,50640	548 252,44190	498 421,26340	551 946,63690
Valeur liquidative unitaire	11,206	11,266	11,604	10,781	11,317
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,06	0,07	0,19	0,32	0,05
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,06	-0,04	-0,04	-0,04	-0,02
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE en EUR					
Actif net	424 008,67	504 958,46	482 981,53	590 877,35	586 593,17
Nombre de titres	38 539,19700	45 690,51270	42 471,69710	55 983,81380	52 997,20140
Valeur liquidative unitaire	11,002	11,051	11,371	10,554	11,068
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,06	0,06	0,19	0,32	0,05
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,07	-0,05	-0,05	-0,05	-0,03

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC HORIZON 2022-2024 Z FCP 3DEC	EUR	5 912,935	6 836 476,32	100,04
TOTAL FRANCE			**6 836 476,32**	**100,04**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**6 836 476,32**	**100,04**
TOTAL Organismes de placement collectif			**6 836 476,32**	**100,04**
Dettes			**-2 653,09**	**-0,03**
Comptes financiers			**-391,62**	**-0,01**
Actif net			**6 833 431,61**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F	**EUR**	**551 946,63690**	**11,317**
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE	**EUR**	**52 997,20140**	**11,068**

Compartiment :

HSBC EE HORIZON MONETAIRE

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON MONETAIRE est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Code AMF : 990000107499 — Catégorie de parts : F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Classification : Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.
- Le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE, dit nourricier, est investi à 92,5% maximum en parts du FCP HSBC SRI MONEY – catégorie de parts ZC, dit maître, et en liquidités dans les limites posées par la réglementation.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

Chercher à surperformer l'€STR + 0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part, en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E. S.G.) et de qualité financière. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.

L'indicateur de référence €STR est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.

La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt. Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Le FCP ne bénéficie pas du Label ISR. Toutefois, il respecte les exigences réglementaires liées à une gestion ISR.

Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.

critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner selon une approche de type Best in universe les émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement,

Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).

La liste exhaustive des fournisseurs externes de données ESG est disponible dans la rubrique Informations ESG du FCP sur notre site internet ***www.assetmanagement.hsbc.fr****.*

critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers.

Le taux d'analyse extra-financière s'élève à 90 % minimum de l'actif éligible du FCP.

Le FCP a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.

Afin de minimiser son exposition au risque crédit, au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable), le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).

Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du FCP sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations. En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

Par dérogation, le FCP peut investir plus de 5% et jusqu'à 70% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et/ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus du FCP.

Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :

la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.

la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.

la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.

- Le Compartiment nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 1 jour minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

Le compartiment n'a pas de date d'échéance.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

Les informations réglementaires et d'ordre commercial du FCP maître sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante www.assetmanagement.hsbc.fr.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

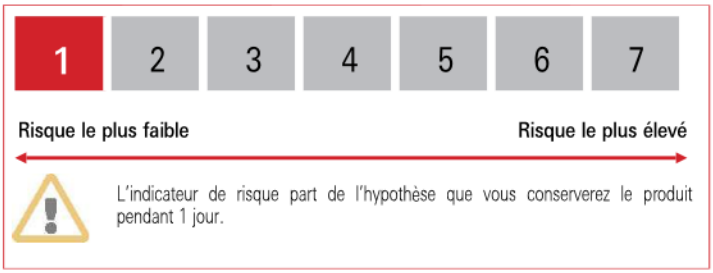

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 1 jour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : crédit. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 1 jour **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 jour**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,53 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,53 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,50 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,46 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre avril 2017 et avril 2017. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre octobre 2020 et octobre 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2023 et avril 2023. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le compartiment ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la période de détention du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.
Nous avons supposé un investissement de 10 000 EUR sur la période de détention recommandée.

	Si vous sortez après 1 jour
Coûts totaux	50 EUR
Incidence des coûts *	0,5 %

* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 jour**
Coûts d'entrée	0,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR

Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,18 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	0 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 1 jour

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à très court terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 9 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :
1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Code AMF : 990000107809 — Catégorie de parts : RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Compartiment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Classification : Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.
- Le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE, dit nourricier, est investi à 92,5% maximum en parts du FCP HSBC SRI MONEY – catégorie de parts ZC, dit maître, et en liquidités dans les limites posées par la réglementation.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

Chercher à surperformer l'€STR + 0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part, en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E. S.G.) et de qualité financière. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.

L'indicateur de référence €STR est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.

La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt. Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Le FCP ne bénéficie pas du Label ISR. Toutefois, il respecte les exigences réglementaires liées à une gestion ISR.

Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.

critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner selon une approche de type Best in universe les émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement,

Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).

La liste exhaustive des fournisseurs externes de données ESG est disponible dans la rubrique Informations ESG du FCP sur notre site internet ***www.assetmanagement.hsbc.fr****.*

critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers.

Le taux d'analyse extra-financière s'élève à 90 % minimum de l'actif éligible du FCP.

Le FCP a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.

Afin de minimiser son exposition au risque crédit, au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable), le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).

Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du FCP sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations. En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

Par dérogation, le FCP peut investir plus de 5% et jusqu'à 70% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et/ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus du FCP.

Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :

la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.

la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.

la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.

- Le Compartiment nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 1 jour minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Durée :

Le compartiment n'a pas de date d'échéance.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

Les informations réglementaires et d'ordre commercial du FCP maître sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante www.assetmanagement.hsbc.fr.

Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.

La valeur liquidative du compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

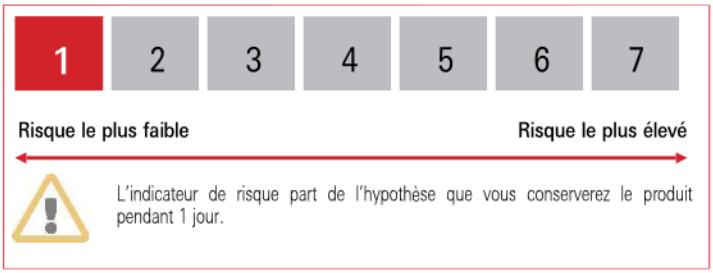

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : crédit. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 1 jour **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 jour**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,53 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,53 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,50 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,46 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre avril 2017 et avril 2017. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre avril 2021 et avril 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2023 et avril 2023.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la période de détention du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.
Nous avons supposé un investissement de 10 000 EUR sur la période de détention recommandée.

	Si vous sortez après 1 jour
Coûts totaux	50 EUR
Incidence des coûts *	0,5 %

* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 jour**
Coûts d'entrée	0,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR

Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,19 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	0 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 1 jour

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à très court terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :
1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Rapport d'activité

Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE est nourricier de l'OPC maître HSBC SRI MONEY.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

L'année 2023 a été une continuation de la politique monétaire de la zone euro entamée à l'été 2022. Une inflation toujours forte a entraîné une série de 6 hausses de taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE).

A fin décembre 2023 les taux directeurs étaient les suivants : taux de dépôt à +4%, un taux de refinancement à +4.5% et un taux de prêt marginal à +4.75%

L'OPC est resté parfaitement configuré pour profiter au mieux de ces augmentations de taux via l'achat de titres à taux variables et d'instruments de couvertures.

Notre stratégie reste toujours axée sur les émetteurs ayant les meilleures qualités de crédit et de maintenir une très bonne liquidité du portefeuille.

La durée de vie moyenne de l'OPC à fin décembre est de 66 jours (WAL), et la maturité moyenne de l'OPC est de 17 jours (WAM).

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 3,2% pour la part F et de 3,2% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.

Le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE, au travers de son FCP maître, prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Le Compartiment a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce code de transparence décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du Compartiment. Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel du FCPE.

Evénements intervenus sur l'exercice 2023

Mandat du Commissaire aux comptes

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le mandat du Commissaire aux Comptes du FCPE est arrivé à son terme le 31 décembre 2022.

Sur décision de la Société de Gestion, le mandat du Cabinet KPMG Audit a été renouvelé pour une durée de 6 exercices, à partir du 1er janvier 2023.

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Conformément au règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduite dans le règlement du FCPE une annexe détaillant, suivant un format imposé, la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre sur le compartiment.
Cette annexe est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Dans la poursuite de la prise en compte dans le règlement du FCPE des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1er janvier 2022 a été complété le 1er janvier 2023 des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : types de frais hors champ du tableau des frais

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le règlement du FCPE a été modifié le 1er juillet 2023 avec l'ajout, sous le tableau des frais affiché dans le règlement, de la prise en charge par le compartiment des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du compartiment,

- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :

  1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents,

  2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

Adoption par l'OPC maître du nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le règlement du FCPE a été actualisé le 1er juillet 2023 afin de tenir compte du nouveau format de présentation des *frais administratifs externes à la société de gestion* de l'OPC maître (dans ce cadre, renommés *frais de fonctionnement et autres services*, d'une part et listés exhaustivement dans le tableau des frais, d'autre part).

Cette actualisation est sans incidence sur le niveau maximum des frais indirects du compartiment.

Information sur la possible rétrocession d'une part des frais de gestion financière à des tiers distributeurs

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le 1er juillet 2023, pour la bonne information des porteurs de parts, une précision a été introduite dans le règlement du FCPE portant sur la possible rétrocession d'un pourcentage des frais de gestion financière du compartiment à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment.

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 0 %
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100 %

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Frais maximums de l'OPC maître HSBC SRI MONEY – part ZC

	Frais facturés au FCP	*Assiette*	*Taux barème*
1	*Frais de gestion financière (*)*	*Actif net*	*Néant*
2	*Frais de fonctionnement et autres services (**)*		*0.03% TTC maximum*
3	*Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)*		*Non significatifs (***)*
4	*Commissions de mouvement*	*Prélèvement sur chaque transaction*	*Néant*
5	*Commission de surperformance*	*Actif net*	*Néant*

(*) Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

(**) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement de l'OPCVM :
- les frais liés à l'enregistrement de l'OPCVM dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- les frais de référencement de l'OPCVM et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution.

II. Frais d'information clients et distributeurs :
- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;
- les informations particulières aux porteurs directs et indirects ;
- les coûts d'administration des sites internet ;
- les frais de traduction spécifiques à l'OPCVM.

III. Frais des données :
- les coûts de licence de l'indice de référence utilisé ;
- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers.

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc :
- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local…) ;
- les frais juridiques propres à l'OPCVM.

V. Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs :
- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPCVM ;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

(***) Le FCP investit à moins de 10% en OPC.

Les frais de fonctionnement et commissions maximums du Compartiment sont détaillés dans la rubrique Règles et méthodes comptables du présent rapport annuel.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC SRI MONEY ZC	235 378,78	426 459,58

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,16%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,02%** *0,02%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,18%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,16%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,02%** *0,02%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,18%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Performances

HSBC EE HORIZON MONETAIRE (F) (C) (EUR)

Indice de référence: 100% ESTR

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

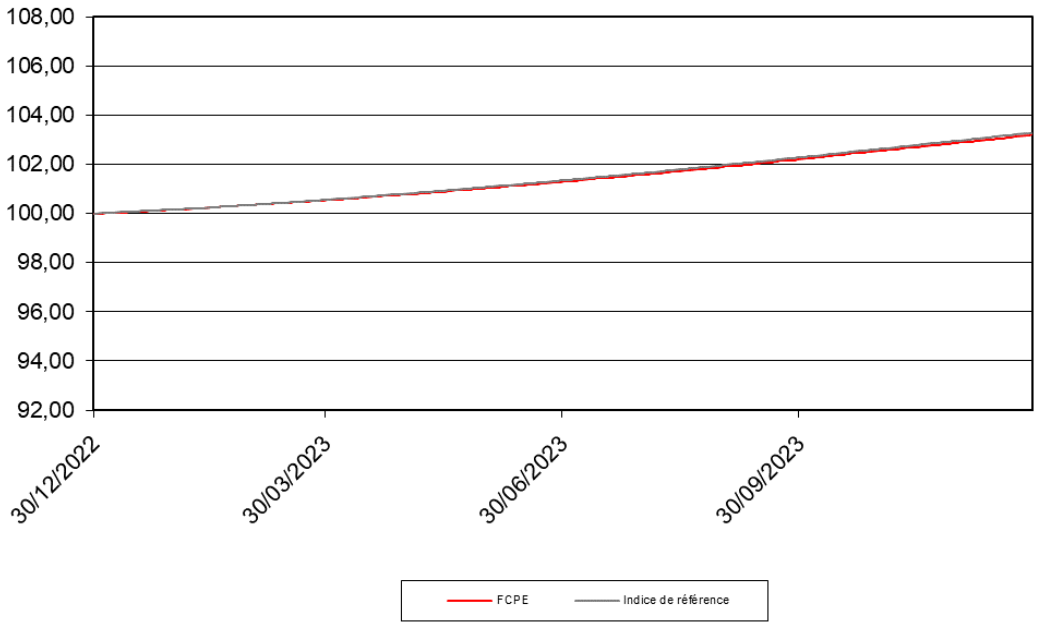

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023

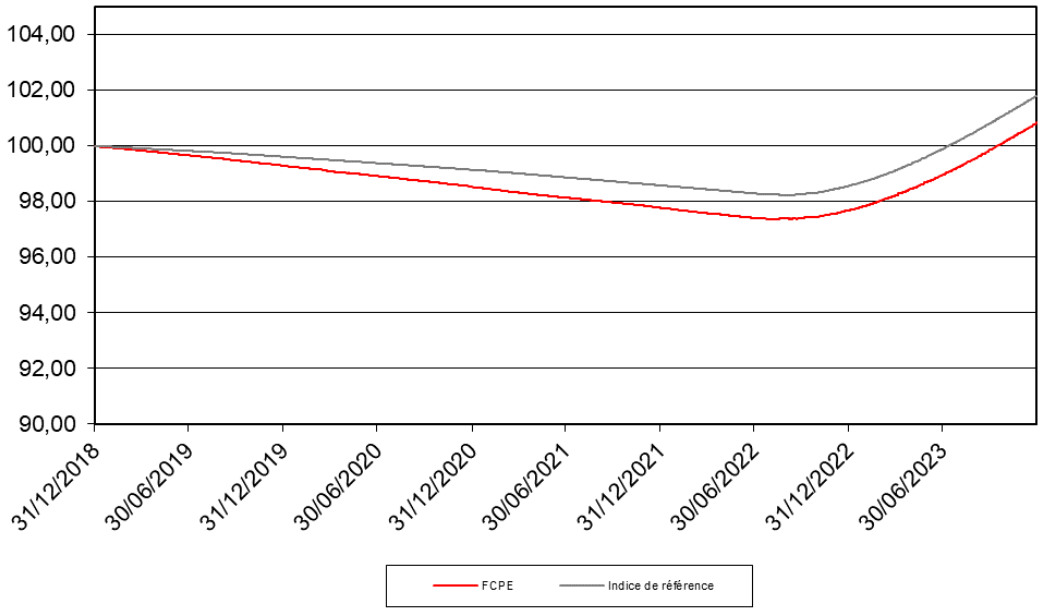

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

HSBC EE HORIZON MONETAIRE (RE) (C) (EUR)

Indice de référence: 100% ESTR

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023

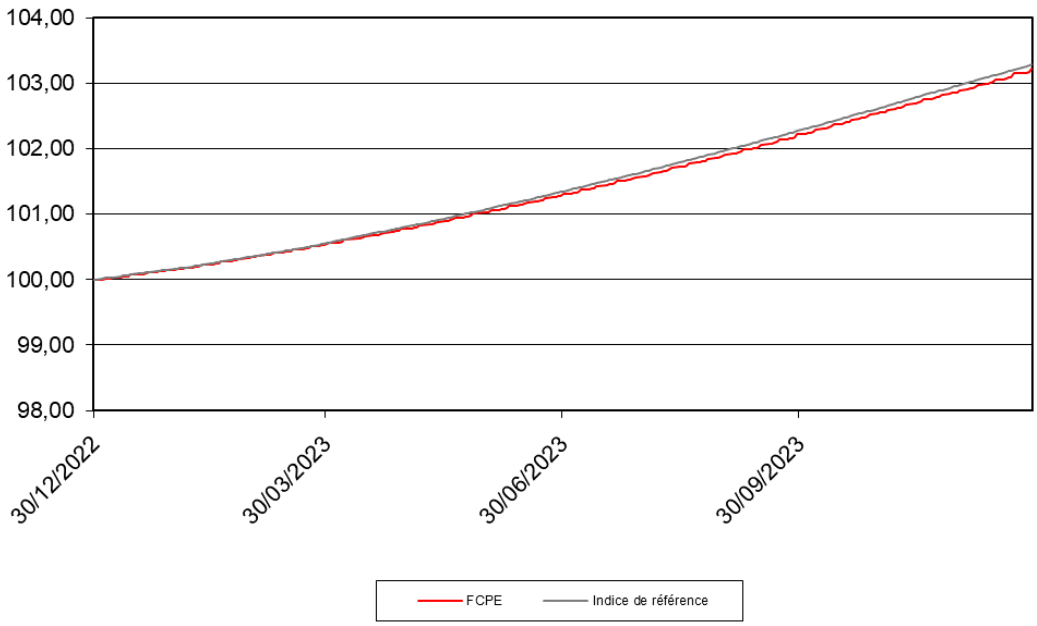

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023

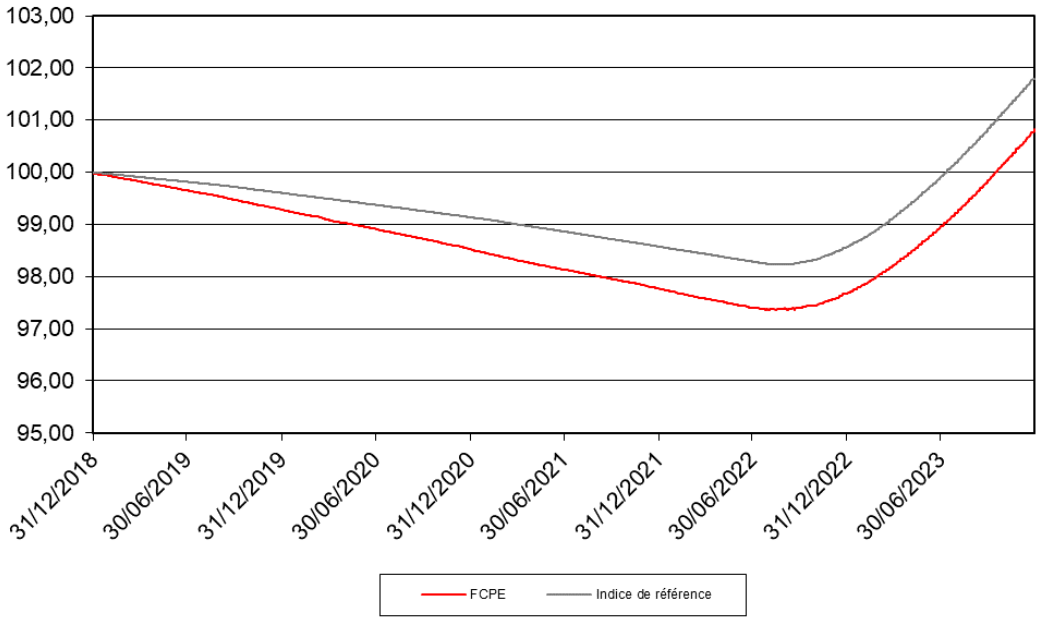

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Indice de référence: 100% ESTR

Evolution de la structure de l'actif

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Comptes Annuels

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Bilan Actif

Bilan Actif au 28/12/2023
Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	28/12/2023	29/12/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 813 071,84**	**1 942 396,21**
OPC MAÎTRE	**1 813 071,84**	**1 942 396,21**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	**450,00**	**806,37**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	450,00	806,37
COMPTES FINANCIERS	**154 756,23**	**165 104,02**
Liquidités	154 756,23	165 104,02
TOTAL DE L'ACTIF	**1 968 278,07**	**2 108 306,60**

Bilan Passif

Bilan Passif au 28/12/2023
Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	28/12/2023	29/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 960 613,06	2 117 179,68
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	4 689,90	-7 353,17
Résultat de l'exercice (a,b)	868,28	-3 635,20
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**1 966 171,24**	**2 106 191,31**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**2 106,83**	**2 115,29**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 106,83	2 115,29
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**1 968 278,07**	**2 108 306,60**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 28/12/2023
Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	28/12/2023	29/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 28/12/2023
Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	28/12/2023	29/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 013,64	324,09
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**4 013,64**	**324,09**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		439,83
Autres charges financières		
TOTAL (2)		**439,83**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**4 013,64**	**-115,74**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 110,18	3 135,18
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**903,46**	**-3 250,92**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-35,18	-384,28
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**868,28**	**-3 635,20**

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le FCPE est un FCPE nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC MONEY, Part ZC », appelé Maître.

Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du FCPE, sont composés :

	Frais facturés	**Assiette**	**Taux/Barème**	**Prise en charge FCPE/Entreprise**
	Frais de gestion financière (*) et Frais administratifs externes à la société de gestion			
1 et 2	Catégorie de parts F *N° Code AMF :* *990000107499*	Actif net	0,20% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an))	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts RE *N° Code AMF :* *990000107809*	Actif net	0,20% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	0,03 % TTC maximum de l'actif net du FCP maître	à la charge du Compartiment
4	**Commission de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant	---

(*) Un pourcentage des frais de gestion financière peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du Compartiment.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au Compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 28/12/2023
Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	28/12/2023	29/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**2 106 191,31**	**947 577,10**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	266 930,09	2 797 552,28
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-469 807,88	-1 639 159,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 814,51	160,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-3 191,08
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	57 139,75	6 504,72
Différence d'estimation exercice N	*60 675,92*	*3 536,17*
Différence d'estimation exercice N-1	*-3 536,17*	*2 968,55*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	903,46	-3 250,92
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		-1,71 (**)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**1 966 171,24**	**2 106 191,31**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.
(**) 31/12/2022 : SOULTE FUSION 29/04/22 DU FCPE 12206 : 1,71 €.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 28/12/2023
Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	28/12/2023	29/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**266 930,09**	**2 797 552,28**
Versements de la réserve spéciale de participation	22 968,80	78 165,45
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	40,21	
Versement de l'intéressement	60 215,80	54 429,14
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	73 404,83	15 111,61
Abondements de l'entreprise	72 455,65	38 273,80
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	15 644,72	2 583 029,99
Transferts provenant d'un CET	13 140,52	14 653,97
Transferts provenant de jours de congés non pris	9 059,56	13 888,32
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*332,00*	*169,47*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**469 807,88**	**1 639 159,70**
Rachats	469 807,88	505 911,73
Transferts à destination d'un autre OPC		1 133 247,97

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	450,00
TOTAL DES CRÉANCES		**450,00**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	2 106,83
TOTAL DES DETTES		**2 106,83**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-1 656,83**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F		
Parts souscrites durant l'exercice	23 184,86700	222 031,74
Parts rachetées durant l'exercice	-45 891,03610	-439 371,45
Solde net des souscriptions/rachats	-22 706,16910	-217 339,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	170 421,48380	
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE		
Parts souscrites durant l'exercice	4 750,87640	44 898,35
Parts rachetées durant l'exercice	-3 178,81870	-30 436,43
Solde net des souscriptions/rachats	1 572,05770	14 461,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	30 796,23220	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	28/12/2023
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 644,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	465,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	28/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 813 071,84
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	1 813 071,84
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**1 813 071,84**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/12/2023	29/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	868,28	-3 635,20
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**868,28**	**-3 635,20**

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	736,77	-3 162,46
Total	**736,77**	**-3 162,46**

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	131,51	-472,74
Total	**131,51**	**-472,74**

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/12/2023	29/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 689,90	-7 353,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**4 689,90**	**-7 353,17**

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 979,76	-6 397,34
Total	**3 979,76**	**-6 397,34**

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	710,14	-955,83
Total	**710,14**	**-955,83**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023
Actif net Global en EUR	**1 504 768,29**	**1 250 039,99**	**947 577,10**	**2 106 191,31**	**1 966 171,24**
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F en EUR					
Actif net	1 286 960,51	1 030 408,37	804 341,81	1 832 355,97	1 668 416,03
Nombre de titres	133 428,53160	107 650,62890	84 684,55900	193 127,65290	170 421,48380
Valeur liquidative unitaire	9,6453	9,5718	9,4981	9,4878	9,7899
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,02	-0,03	-0,15	-0,03	0,02
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,01	-0,02	-0,01	
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE en EUR					
Actif net	217 807,78	219 631,62	143 235,29	273 835,34	297 755,21
Nombre de titres	22 865,16300	23 233,76170	15 269,73800	29 224,17450	30 796,23220
Valeur liquidative unitaire	9,5257	9,4531	9,3803	9,3702	9,6686
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,02	-0,03	-0,15	-0,03	0,02
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,01	-0,02	-0,01	

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	1 286,03	1 813 071,84	92,21
TOTAL FRANCE			**1 813 071,84**	**92,21**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**1 813 071,84**	**92,21**
TOTAL Organismes de placement collectif			**1 813 071,84**	**92,21**
Créances			**450,00**	**0,03**
Dettes			**-2 106,83**	**-0,11**
Comptes financiers			**154 756,23**	**7,87**
Actif net			**1 966 171,24**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE	**EUR**	**30 796,23220**	**9,6686**
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F	**EUR**	**170 421,48380**	**9,7899**

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Identifiant d'entité juridique: 969500QEUED7DXB1QV20

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☑ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: _%**	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 2,55% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectifsocial: _%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE, dit nourricier, a un objectif de gestion identique à celui de son maître HSBS SRI MONEY, qui est de promouvoir des caractéristiques E, S et G en investissant principalement dans une sélection de dette privée, publique ou souveraine, sous la forme d'instruments du marché monétaire et titres négociables à court/moyen terme. L'investissement se réalise via une sélection de titres choisis pour leurs qualités financières et pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance selon une approche best-in-universe.
Cette approche consiste en une sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement. Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.
De plus, le fonds maître s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Exclure des émetteurs dont tout ou partie de l'activité est jugée néfaste pour l'environnement et les investissements sur des émetteurs qui participent à la fabrication d'armes controversées (ou de leurs composants clés). Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les émetteurs exerçant dans le secteur du charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les sociétés dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. Sont également exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires est issu de l'extraction du charbon thermique.
- Exclure émetteurs impliqués dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers de l'activité d'engagement
Le fonds maître est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le fonds maître pour évaluer la performance est le €STR. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur	FCPE
ESG Score	6.08
E Pillar	7.67
S Pillar	5.19
G Pillar	6.29
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2023

Indice de référence - EONIA

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	FCPE
ESG Score	6.12
E Pillar	8.17
S Pillar	4.89
G Pillar	6.31
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2022

Indice de référence - EONIA

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Le fonds maitre ne s'engage pas à réaliser d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du fonds. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Non applicable.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE au travers de son fonds maître de la manière suivante :

• Exclusion des émetteurs

- Considérés comme non conformes aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

-Exposés à des armes controversées

• Enfin, le fonds prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés.

Les informations sur les principales incidences négatives prises en considération par le fonds maître seront publiées dans l'annexe 4 attachée au rapport annuel du FCPE.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au:

31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BELBK ECD 0 05/02/23 11426391	Autres	3,59%	Belgique
BTMLDN ECD 0 05/15/23 11418287	Autres	2,98%	Japon
CNCASA EUCP 0 07/21/23 11303579	Autres	2,65%	France
CITINA ECD 0 07/03/23 11428408	Autres	2,38%	Les États-Unis d'Amérique
BHH ECP 0 10/04/23 11572195	Autres	2,14%	Allemagne
BNP EUCP 0 11/16/23 11458069	Autres	2,11%	France
BELBK ECD 0 11/01/23 11565966	Autres	2,04%	Belgique
BHH ECP 0 07/05/23 11485887	Autres	2,01%	Allemagne
BNP EUCP 0 11/10/23 11556982	Autres	1,96%	France
BNP EUCP 0 08/21/23 11439672	Autres	1,93%	France
BACLON ECD 0 11/13/23 11538959	Autres	1,86%	Les États-Unis d'Amérique
BELBK ECD 0 08/31/23 11463582	Autres	1,82%	Belgique
BACLON ECD 0 08/11/23 11454705	Autres	1,78%	Les États-Unis d'Amérique
CNCASA EUCP 0 06/25/24 11484469	Autres	1,69%	France
BTMLDN ECD 0 10/19/23 11561135	Autres	1,58%	Japon

Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 2,55%.

L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?

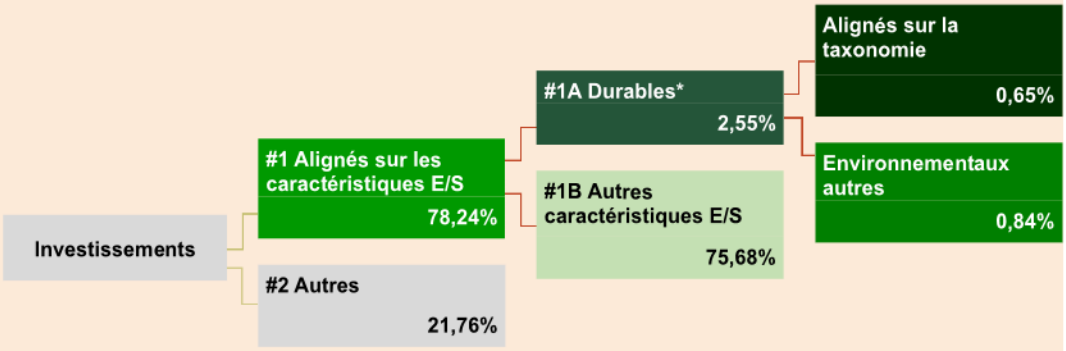

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

* Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Autres	83.83%
Liquidités et produits dérivés	14.68%
Finance	1.31%
Gouvernement	0.18%
Total	100.0%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Au travers de son fonds maître, le FCPE ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du fonds maître applique la politique sectorielle charbon.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? [1]

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

☑ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le réglement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

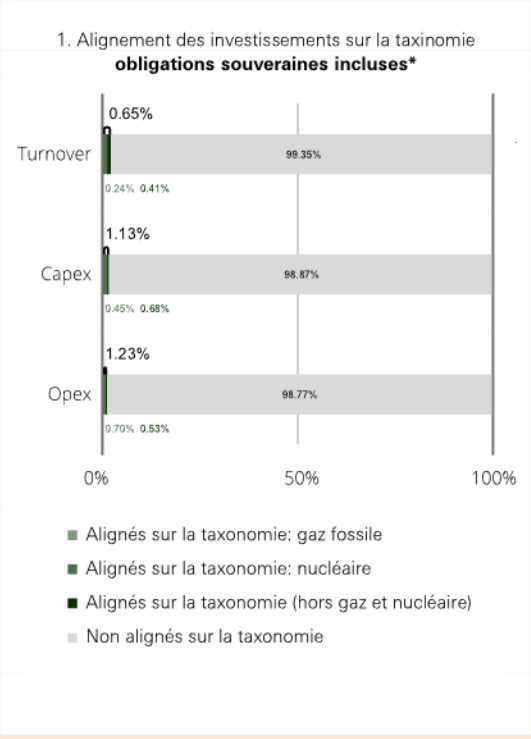

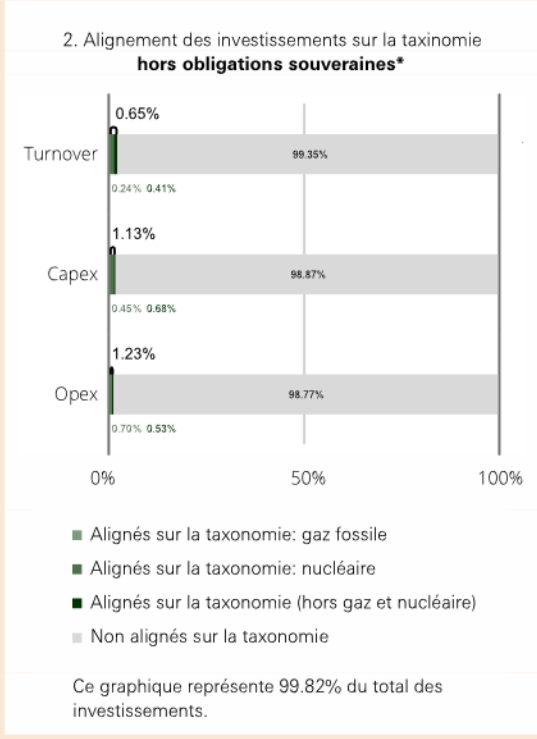

Ce graphique représente 99.82% du total des investissements.

**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances r**éalisables**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

  Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,24% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 0,21%.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?***

  Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

0,84%

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Non Applicable

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le FCPE détient des liquidités.
Le fonds maître détient également des liquidités et des produits dérivés. Les instruments dérivés sont utilisés dans un but de couverture du portefeuille contre le risque de taux ou de change.
Le fonds maître peut également détenir des investissements résultant d'opérations sur titres ou pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Toutefois, la part des actifs du fonds qui bénéficient d'une analyse ESG est toujours supérieure à 90%.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

Il promeut des caractéristiques environnementales et extra financières en ne sélectionnant, à travers son fonds maître, que des émetteurs ayant les meilleures notes ESG.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

L'indicateur de référence utilisé n'a pas été désigné pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable

FCPE HSBC EE HORIZON

Rapport annuel de l'OPC Maître

FCP de droit français
HSBC HORIZON 2034-2036

Rapport annuel au 29 décembre 2023

HSBC Asset Management

FCP HSBC HORIZON 2034-2036

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	**3**
Rapport d'activité	**7**
Informations réglementaires	**18**
Certification du Commissaire aux Comptes	**20**
Comptes Annuels	**24**
Bilan Actif	25
Bilan Passif	26
Hors-Bilan	27
Comptes de Résultat	28
Annexes	**29**
Règles et méthodes comptables	30
Evolution de l'Actif Net	33
Compléments d'information	34
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	41
Inventaire	42
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	43

FCP HSBC HORIZON 2034-2036

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

Ernst & Young et Autres

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC HORIZON 2034-2036

ISIN : FR0010298554 Catégorie de part : A

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) est un fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français et respectant les règles d'information de la Directive 2009/65/CE

Durée :

La date d'échéance du FCP est le : 31 décembre 2036
La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum règlementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2034-2036 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2034, 2035 ou 2036, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2034-2036 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2026), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2032 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2024 à 2028	De 2029 à 2031	A compter de 2032
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2034, 2035 et 2036.
  - A compter du 31 décembre 2036, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2021 inclus, puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2022 à 2024 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2025 à 2026 inclus et enfin, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2027 à 2029 inclus.
  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 7 % à 10 %, de 5.95 % à 8,5 %, de 4,9 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2034-2036 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2034. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2036.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.
Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2034 minimum.
Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.
Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.
Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2036.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 17 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 12 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 6 ans**	**Si vous sortez après 12 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 4 660	EUR 4 030	EUR 2 630
	Rendement annuel moyen	-53,44 %	-14,06 %	-10,53 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 4 970	EUR 6 700	EUR 8 450
	Rendement annuel moyen	-50,35 %	-6,46 %	-1,39 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 260	EUR 13 140	EUR 15 230
	Rendement annuel moyen	2,58 %	4,66 %	3,57 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 600	EUR 22 370	EUR 27 480
	Rendement annuel moyen	55,98 %	14,36 %	8,79 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre avril 2011 et avril 2023. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mars 2009 et mars 2021. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCP ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du FCP gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans	Si vous sortez après 12 ans
Coûts totaux	461 EUR	1 742 EUR	3 789 EUR
Incidence des coûts annuels en *	4,6 %	2,2 % chaque année	1,9 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,50% avant déduction des coûts et de 3,57% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,58 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	161 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 12 ans

Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds .

Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Sillicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes[1] envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi- stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2023.

(-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes[2] envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes règlementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance[3] ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle)

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2023.
[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB[4] ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY[6] -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances

de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY[6] +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t /t) et du yen (+5.9%).

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.
[6] Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.
Source : données Bloomberg au 31/12/2023.

Politique de gestion

Par construction, le Fonds a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 29 décembre 2023 la part en actions est proche de 57.5%.
En contrepartie, la part du Fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 39.4% au 29 décembre 2023.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 29 décembre 2023, nous détenons approximativement :

- 10.1% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 24.4% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 4.6% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du Fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 29 décembre 2023, la part du Fonds investi dans ce thème était de 11.7%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 6.8% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « cœur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 29 décembre 2023 l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 20.3% du fonds HSBC SRI Euro Bond
- 6.7% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 3.4% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 3.3% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

Investissements sur les marchés monétaires

Au 29 décembre 2023, la part du Fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 7.9%, répartie comme suit :

- 4.2% sur le fonds HSBC Monétaire
- 4.0% sur le fonds HSBC Money Maitre

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 8.97% pour la part A et de 10.28% pour la part Z.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Fonds ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice

➢ **Le 1er juillet 2023**

Mise à jour de la rubrique « **Frais** » du prospectus avec l'ajout de nouveaux coûts listés en dessous du tableau des frais qui pourront désormais s'ajouter des frais administratif externes à la société de gestion.

Cette modification du prospectus fait suite au souhait de la société de gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

Par ailleurs, les coûts récurrents et les scenarios de performances ont été mis à jour dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

➢ **Le 31 décembre 2023**

Conformément aux instructions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), un avertissement concernant l'absence de mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES, a été inséré à la rubrique « **Modalité de souscription et de rachat** » du prospectus.

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des fonds.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant

Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans les DIC qui sont rattachés au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100.00%
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100.00%

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023.

En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration,
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables juridique, finance et des fonctions de support et administratives.

	2023				
	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	378 854,03	28 443,53
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	212 170,37	85 447,41
HSBC SRI MONEY ZC	163 459,20	87 979,96
HSBC EURO PME Z C	177 159,03	20 029,88
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	79 174,24	75 453,02
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	107 472,96	23 922,07
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	111 630,22	13 400,59
HSBC Monetaire	92 435,82	15 443,01
EUROLAND GROWTH ZC	59 778,20	43 267,03
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	70 913,10	3 672,98

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

HSBC Horizon 2034-2036

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Horizon 2034-2036,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Horizon 2034-2036 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

YOUSSEF BOUJANOUI

Digitally signed by YOUSSEF BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI, c=FR, o=EY et ASSOCIES, ou=0002 817723687, email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2024.04.30 17:53:43 +02'00'

Youssef Boujanoui

FCP HSBC HORIZON 2034-2036

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 1524 HSBC HORIZON 2034-2036

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**7 057 908,42**	**5 336 948,41**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**7 057 908,42**	**5 336 948,41**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 824 380,79	5 170 031,13
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	233 527,63	166 917,28
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**483,00**	**367,19**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	483,00	367,19
COMPTES FINANCIERS	**152 895,55**	**45 339,64**
Liquidités	152 895,55	45 339,64
TOTAL DE L'ACTIF	**7 211 286,97**	**5 382 655,24**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 1524 HSBC HORIZON 2034-2036

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 171 489,45	5 146 222,34
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	56 561,13	252 745,41
Résultat de l'exercice (a,b)	-18 522,79	-17 856,84
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**7 209 527,79**	**5 381 110,91**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**1 759,18**	**1 544,33**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 759,18	1 544,33
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**7 211 286,97**	**5 382 655,24**

(a) Y compris comptes de régularisation.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 1524 HSBC HORIZON 2034-2036

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 1524 HSBC HORIZON 2034-2036

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 241,47	26,29
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**1 241,47**	**26,29**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		200,61
Autres charges financières		
TOTAL (2)		**200,61**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**1 241,47**	**-174,32**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	18 573,56	17 620,88
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-17 332,09**	**-17 795,20**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 190,70	-61,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-18 522,79**	**-17 856,84**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0010299560 - Part HSBC Horizon 2034-2036 Z : Taux de frais maximum de 0.20% TTC.
FR0010298554 - Part HSBC HORIZON 2034-2036 A FCP 3DEC : Taux de frais maximum de 1.40% TTC.
Le cumul des frais indirects (commissions et frais de gestion) respecte le taux de frais maximum de 1.40% pour la part A et 0.20% pour la part Z.
La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC HORIZON 2034-2036 A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC Horizon 2034-2036 Z	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 1524 HSBC HORIZON 2034-2036

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**5 381 110,91**	**6 492 328,70**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 654 114,62	1 440 966,70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-419 794,80	-1 627 655,37
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	56 120,08	268 496,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 665,09	-37 503,16
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	-16 803,30	27 037,38
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	578 777,46	-1 164 764,33
Différence d'estimation exercice N	*879 720,05*	*300 942,59*
Différence d'estimation exercice N-1	*-300 942,59*	*-1 465 706,92*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-17 332,09	-17 795,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**7 209 527,79**	**5 381 110,91**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							152 895,55	2,12
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	152 895,55	2,12								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	483,00
TOTAL DES CRÉANCES		**483,00**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	1 759,18
TOTAL DES DETTES		**1 759,18**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-1 276,18**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC HORIZON 2034-2036 A		
Parts souscrites durant l'exercice	328,25700	89 844,78
Parts rachetées durant l'exercice	-72,00300	-19 444,43
Solde net des souscriptions/rachats	256,25400	70 400,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 971,44600	
Part HSBC Horizon 2034-2036 Z		
Parts souscrites durant l'exercice	1 043,273	1 564 269,84
Parts rachetées durant l'exercice	-269,245	-400 350,37
Solde net des souscriptions/rachats	774,028	1 163 919,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 876,919	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC HORIZON 2034-2036 A	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC Horizon 2034-2036 Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part HSBC HORIZON 2034-2036	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	13 547,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,33
Rétrocessions des frais de gestion	286,08
Part HSBC Horizon 2034-2036 Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6 773,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Rétrocessions des frais de gestion	1 461,53

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			7 057 908,42
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	327 356,09
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	233 527,63
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	715 080,35
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	828 484,54
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	482 491,26
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	240 226,02
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	471 204,38
	FR0007486634	HSBC Monetaire	304 325,64
	FR0013015542	HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	1 430 654,42
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 733 795,24
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	290 762,85
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**7 057 908,42**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-18 522,79	-17 856,84
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-18 522,79**	**-17 856,84**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2034-2036 A FCP		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-13 727,61	-13 143,40
Total	**-13 727,61**	**-13 143,40**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC Horizon 2034-2036 Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 795,18	-4 713,44
Total	**-4 795,18**	**-4 713,44**

FCP HSBC HORIZON 2034-2036

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	56 561,13	252 745,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**56 561,13**	**252 745,41**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2034-2036 A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	8 852,99	45 510,81
Total	**8 852,99**	**45 510,81**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC Horizon 2034-2036 Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	47 708,14	207 234,60
Total	**47 708,14**	**207 234,60**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**4 068 440,54**	**4 961 446,02**	**6 492 328,70**	**5 381 110,91**	**7 209 527,79**
Part HSBC HORIZON 2034-2036 A en EUR					
Actif net	896 917,14	984 349,93	1 103 265,05	963 143,37	1 121 926,37
Nombre de titres	3 438,17700	3 693,17700	3 588,55800	3 715,19200	3 971,44600
Valeur liquidative unitaire	260,86	266,53	307,43	259,24	282,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,53	2,20	8,47	12,24	2,22
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,07	-3,10	-3,76	-3,53	-3,45
Part HSBC Horizon 2034-2036 Z en EUR					
Actif net	3 171 523,40	3 977 096,09	5 389 063,65	4 417 967,54	6 087 601,42
Nombre de titres	2 294,660	2 782,784	3 230,015	3 102,891	3 876,919
Valeur liquidative unitaire	1 382,13	1 429,17	1 668,43	1 423,82	1 570,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	18,63	11,70	45,74	66,78	12,30
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,73	-0,87	-1,53	-1,51	-1,23

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	454,377	715 080,35	9,92
HSBC EURO PME Z C	EUR	601,301	828 484,54	11,49
HSBC Monetaire	EUR	97	304 325,64	4,22
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	EUR	1 479,722	1 430 654,42	19,85
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	800,648	1 733 795,24	24,05
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	206,241	290 762,85	4,03
TOTAL FRANCE			**5 303 103,04**	**73,56**
LUXEMBOURG				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	16 606,102	327 356,09	4,54
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	7 537,866	482 491,26	6,69
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	23 798,892	240 226,02	3,33
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	8 476,881	471 204,38	6,54
TOTAL LUXEMBOURG			**1 521 277,75**	**21,10**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**6 824 380,79**	**94,66**
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
LUXEMBOURG				
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	20 211,843	233 527,63	3,24
TOTAL LUXEMBOURG			**233 527,63**	**3,24**
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			**233 527,63**	**3,24**
TOTAL Organismes de placement collectif			**7 057 908,42**	**97,90**
Créances			**483,00**	
Dettes			**-1 759,18**	**-0,02**
Comptes financiers			**152 895,55**	**2,12**
Actif net			**7 209 527,79**	**100,00**

Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z	**EUR**	**3 876,919**	**1 570,21**
Part HSBC HORIZON 2034-2036 A	**EUR**	**3 971,44600**	**282,49**

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC HORIZON 2034-2036

ISIN : FR0010299560 Catégorie de part : Z

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) est un fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français et respectant les règles d'information de la Directive 2009/65/CE

Durée :

La date d'échéance du FCP est le : 31 décembre 2036
La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum règlementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2034-2036 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2034, 2035 ou 2036, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2034-2036 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2026), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2032 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2024 à 2028	De 2029 à 2031	A compter de 2032
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2034, 2035 et 2036.
  - A compter du 31 décembre 2036, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2021 inclus, puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2022 à 2024 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2025 à 2026 inclus et enfin, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2027 à 2029 inclus.
  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 7 % à 10 %, de 5.95 % à 8,5 %, de 4,9 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2034-2036 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2034. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2036.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.
Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2034 minimum.
Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.
Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.
Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 17 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 12 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 6 ans**	**Si vous sortez après 12 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 4 510	EUR 3 900	EUR 2 550
	Rendement annuel moyen	-54,87 %	-14,51 %	-10,76 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 4 810	EUR 6 490	EUR 8 320
	Rendement annuel moyen	-51,88 %	-6,94 %	-1,52 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 030	EUR 13 110	EUR 15 850
	Rendement annuel moyen	0,28 %	4,61 %	3,92 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 120	EUR 21 680	EUR 27 920
	Rendement annuel moyen	51,16 %	13,76 %	8,93 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre décembre 2010 et décembre 2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mars 2009 et mars 2021. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCP ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du FCP gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans	Si vous sortez après 12 ans
Coûts totaux	639 EUR	1 127 EUR	1 810 EUR
Incidence des coûts annuels en *	6,4 %	1,5 % chaque année	0,9 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,86% avant déduction des coûts et de 3,92% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (6,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	6,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 600 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,38 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	39 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 12 ans

Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP et les informations relatives aux performance passées sur les 6 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds .

Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

FCP de droit français
HSBC HORIZON 2031-2033

Rapport annuel au 29 décembre 2023

HSBC Asset Management

FCP HSBC HORIZON 2031-2033

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	**3**
Rapport d'activité	**7**
Informations réglementaires	**18**
Certification du Commissaire aux Comptes	**20**
Comptes Annuels	**24**
Bilan Actif	25
Bilan Passif	26
Hors-Bilan	27
Comptes de Résultat	28
Annexes	**29**
Règles et méthodes comptables	30
Evolution de l'Actif Net	34
Compléments d'information	35
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	42
Inventaire	43
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	44

FCP HSBC HORIZON 2031-2033

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

Ernst & Young et Autres

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC HORIZON 2031-2033

ISIN : FR0000990707 Catégorie de part : A

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) est un fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français et respectant les règles d'information de la Directive 2009/65/CE

Durée :

La date d'échéance du FCP est le : 31 décembre 2033
La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum règlementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2031-2033 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2031, 2032 ou 2033, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2031-2033 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2023), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%.

  Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2029 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2021 à 2025	De 2026 à 2028	A compter de 2029
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2031, 2032 et 2033.
  - A compter du 31 décembre 2033, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus, puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2019 à 2021 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2022 à 2023 inclus et enfin, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2024 à 2026 inclus.
  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 7 % à 10 %, de 5,95 % à 8,5 %, de 4,9 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2031-2033 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2031. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2033.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.
Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2031 minimum.
Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.
Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.
Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2033.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 14 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 9 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 9 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 5 110	EUR 3 740
	Rendement annuel moyen	-48,90 %	-10,36 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 100	EUR 8 480
	Rendement annuel moyen	-18,96 %	-1,81 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 390	EUR 15 710
	Rendement annuel moyen	3,95 %	5,14 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 13 150	EUR 19 700
	Rendement annuel moyen	31,52 %	7,82 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre juillet 2010 et juillet 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2009 et avril 2018.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du FCP gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 9 ans**
Coûts totaux	458 EUR	2 911 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,6 %	2,0 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,16% avant déduction des coûts et de 5,14% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,55 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	158 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 9 ans

Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds .

Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Sillicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes[1] envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi- stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2023.

(-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes[2] envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes règlementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance[3] ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle)

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2023.
[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB[4] ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY[6] -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances

de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY[6] +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t /t) et du yen (+5.9%).

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.
[6] Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.
Source : données Bloomberg au 31/12/2023.

Politique de gestion

Par construction, le Fonds a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 29 décembre 2023 la part en actions est proche de 45.7%.
En contrepartie, la part du Fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 54.3% au 29 décembre 2023.

Investissements sur les marchés actions
La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 29 décembre 2023, nous détenons approximativement :

- 8.0% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 19.4% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 3.7% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du Fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 29 décembre 2023, la part du Fonds investi dans ce thème était de 9.2%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 5.4% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « coeur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 29 décembre 2023, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 26.4% du fonds HSBC SRI Euro Bond
- 8.7% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 4.4% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 4.3% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

Investissements sur les marchés monétaires

Au 29 décembre 2023, la part du Fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 10.0%, répartie comme suit :

- 5.3% sur le fonds HSBC Monétaire
- 5.1% sur le fonds HSBC Money Maitre

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 8.30% pour la part A et de 9.61% pour la part Z.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Fonds ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen. Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice

➢ **Le 1er juillet 2023**

Mise à jour de la rubrique « **Frais** » du prospectus avec l'ajout de nouveaux coûts listés en dessous du tableau des frais qui pourront désormais s'ajouter aux frais facturés au Fonds en dehors des frais de fonctionnement et autres services.

Cette modification du prospectus fait suite au souhait de la société de gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière 2011.

Par ailleurs, les coûts récurrents et les scenarios de performances ont été mis à jour dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

➢ **Le 31 décembre 2023**

Conformément aux instructions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), un avertissement concernant l'absence de mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES, a été inséré à la rubrique « **Modalité de souscription et de rachat** » du prospectus.

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des fonds.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans les DIC qui sont rattachés au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100.00%
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100.00%

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023.

En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration,
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables juridique, finance et des fonctions de support et administratives.

	2023				
	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	816 029,07	80 252,63
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	221 500,31	497 912,85
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	74 549,18	332 321,47
HSBC EURO PME Z C	213 214,85	156 437,01
HSBC SRI MONEY ZC	252 279,17	99 387,90
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	168 114,88	119 305,51
EUROLAND GROWTH ZC	91 719,06	170 779,77
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	205 211,10	43 319,79
HSBC Monetaire	193 819,82	40 001,67
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	169 958,90	8 766,32

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

HSBC Horizon 2031-2033

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Horizon 2031-2033,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Horizon 2031-2033 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Youssef Boujanoui

FCP HSBC HORIZON 2031-2033

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 1185 HSBC HORIZON 2031-2033

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**22 704 330,03**	**19 770 173,93**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**22 704 330,03**	**19 770 173,93**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	21 728 547,44	18 952 508,89
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	975 782,59	817 665,04
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**2 035,02**	**1 746,70**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 035,02	1 746,70
COMPTES FINANCIERS	**40 264,39**	**145 518,86**
Liquidités	40 264,39	145 518,86
TOTAL DE L'ACTIF	**22 746 629,44**	**19 917 439,49**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 1185 HSBC HORIZON 2031-2033

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	22 564 889,85	19 341 412,09
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	364 354,74	764 252,49
Résultat de l'exercice (a,b)	-199 829,32	-205 152,29
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**22 729 415,27**	**19 900 512,29**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**17 214,17**	**16 927,20**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	17 214,17	16 927,20
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**22 746 629,44**	**19 917 439,49**

(a) Y compris comptes de régularisation.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 1185 HSBC HORIZON 2031-2033

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 1185 HSBC HORIZON 2031-2033

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 792,34	101,45
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**1 792,34**	**101,45**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	0,68	551,20
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**0,68**	**551,20**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**1 791,66**	**-449,75**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	201 745,05	207 399,94
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-199 953,39**	**-207 849,69**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	124,07	2 697,40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-199 829,32**	**-205 152,29**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les actifs des fonds monétaires de la société de gestion Amundi sont valorisés quotidiennement. Ils sont valorisés chaque fois que possible selon la valorisation au prix de marché et quand cela ne l'est pas, à partir d'un spread de marché. Afin de valider la pertinence des prix retenus pour valoriser les actifs, une mesure régulière de l'écart entre les prix comptabilisés et les prix de cession traités est effectuée par le Département des Risques.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Catégorie de Parts A :

	Frais facturés au Fonds d'Investissement à Vocation Générale :	Assiette	Taux barème
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1.40% maximum *
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1.40% maximum *
4	Commissions de mouvement	NA	Néant
5	Commission de surperformance	NA	Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP.

*** Le total ligne 1 + 2 + 3 sera inférieur ou égal à 1.40% maximum.**

C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 1.40% maximum de l'actif net.

Catégorie de Parts Z :

	Frais facturés au Fonds d'Investissement à Vocation Générale :	Assiette	Taux barème
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.20% maximum *
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.20% maximum *
4	Commissions de mouvement	NA	Néant
5	Commission de surperformance	NA	Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP.

*** Le total ligne 1 + 2 + 3 sera inférieur ou égal à 0.20% maximum.**

C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0.20% maximum de l'actif net.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC Horizon 2031-2033 A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC Horizon 2031-2033 Z	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 1185 HSBC HORIZON 2031-2033

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**19 900 512,29**	**23 989 478,92**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 283 312,38	2 414 069,10
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 231 687,49	-3 025 971,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	372 565,02	815 390,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-24 242,04	-88 411,63
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	-45 305,58	83 028,34
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 674 214,08	-4 079 221,90
Différence d'estimation exercice N	*3 051 943,59*	*1 377 729,51*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 377 729,51*	*-5 456 951,41*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-199 953,39	-207 849,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**22 729 415,27**	**19 900 512,29**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							40 264,39	0,18
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	40 264,39	0,18								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	2 035,02
TOTAL DES CRÉANCES		**2 035,02**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	17 214,17
TOTAL DES DETTES		**17 214,17**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-15 179,15**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC Horizon 2031-2033 A		
Parts souscrites durant l'exercice	1 189,17600	515 601,02
Parts rachetées durant l'exercice	-1 536,00000	-666 682,52
Solde net des souscriptions/rachats	-346,82400	-151 081,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	34 941,34600	
Part HSBC Horizon 2031-2033 Z		
Parts souscrites durant l'exercice	914,147	1 767 711,36
Parts rachetées durant l'exercice	-290,881	-565 004,97
Solde net des souscriptions/rachats	623,266	1 202 706,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 385,667	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC Horizon 2031-2033 A	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC Horizon 2031-2033 Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part HSBC Horizon 2031-2033 A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	201 709,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,33
Rétrocessions des frais de gestion	5 566,78
Part HSBC Horizon 2031-2033 Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 822,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Rétrocessions des frais de gestion	2 220,91

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			22 704 330,03
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	836 946,60
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	975 782,59
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	1 828 235,42
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	2 086 661,54
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	1 233 578,44
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	1 003 771,42
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	1 968 902,10
	FR0007486634	HSBC Monetaire	1 201 615,66
	FR0013015542	HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	5 977 913,71
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	4 432 768,86
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	1 158 153,69
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**22 704 330,03**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-199 829,32	-205 152,29
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-199 829,32**	**-205 152,29**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2031-2033 A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-194 320,07	-200 191,91
Total	**-194 320,07**	**-200 191,91**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-5 509,25	-4 960,38
Total	**-5 509,25**	**-4 960,38**

FCP HSBC HORIZON 2031-2033

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	364 354,74	764 252,49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**364 354,74**	**764 252,49**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2031-2033 A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	254 589,47	568 575,39
Total	**254 589,47**	**568 575,39**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	109 765,27	195 677,10
Total	**109 765,27**	**195 677,10**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**19 285 176,48**	**20 693 702,22**	**23 989 478,92**	**19 900 512,29**	**22 729 415,27**
Part HSBC HORIZON 2031-2033 A en EUR					
Actif net	15 701 016,40	16 147 547,26	17 929 113,64	14 779 409,13	15 849 683,28
Nombre de titres	36 632,59900	36 834,10300	36 371,01600	35 288,17000	34 941,34600
Valeur liquidative unitaire	428,60	438,38	492,95	418,82	453,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,56	9,82	19,73	16,11	7,28
Capitalisation unitaire sur résultat	-5,07	-5,13	-6,06	-5,67	-5,56
Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z en EUR					
Actif net	3 584 160,08	4 546 154,96	6 060 365,28	5 121 103,16	6 879 731,99
Nombre de titres	1 958,391	2 399,651	2 810,891	2 762,401	3 385,667
Valeur liquidative unitaire	1 830,15	1 894,50	2 156,02	1 853,85	2 032,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	36,39	42,27	85,81	70,83	32,42
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,93	-1,13	-1,83	-1,79	-1,62

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	1 161,699	1 828 235,42	8,04
HSBC EURO PME Z C	EUR	1 514,466	2 086 661,54	9,18
HSBC Monetaire	EUR	383	1 201 615,66	5,29
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	EUR	6 182,94	5 977 913,71	26,30
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	2 047,005	4 432 768,86	19,50
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	821,49	1 158 153,69	5,10
TOTAL FRANCE			**16 685 348,88**	**73,41**
LUXEMBOURG				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	42 456,582	836 946,60	3,68
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	19 271,953	1 233 578,44	5,43
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	99 442,384	1 003 771,42	4,42
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	35 420,19	1 968 902,10	8,66
TOTAL LUXEMBOURG			**5 043 198,56**	**22,19**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**21 728 547,44**	**95,60**
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
LUXEMBOURG				
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	84 454,093	975 782,59	4,29
TOTAL LUXEMBOURG			**975 782,59**	**4,29**
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			**975 782,59**	**4,29**
TOTAL Organismes de placement collectif			**22 704 330,03**	**99,89**
Créances			**2 035,02**	**0,01**
Dettes			**-17 214,17**	**-0,08**
Comptes financiers			**40 264,39**	**0,18**
Actif net			**22 729 415,27**	**100,00**

Part HSBC HORIZON 2031-2033 A	**EUR**	**34 941,34600**	**453,60**
Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z	**EUR**	**3 385,667**	**2 032,01**

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC HORIZON 2031-2033

ISIN : FR0010214031 Catégorie de part : Z

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) est un fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français et respectant les règles d'information de la Directive 2009/65/CE

Durée :

La date d'échéance du FCP est le : 31 décembre 2033
La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum règlementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2031-2033 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2031, 2032 ou 2033, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2031-2033 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2023), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%.

  Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2029 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2021 à 2025	De 2026 à 2028	A compter de 2029
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2031, 2032 et 2033.
  - A compter du 31 décembre 2033, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus, puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2019 à 2021 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2022 à 2023 inclus et enfin, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2024 à 2026 inclus.
  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 7 % à 10 %, de 5,95 % à 8,5 %, de 4,9 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2031-2033 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2031. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2033.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.
Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2031 minimum.
Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.
Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.
Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2033.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 14 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 9 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 9 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 4 950	EUR 3 620
	Rendement annuel moyen	-50,47 %	-10,67 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 850	EUR 8 350
	Rendement annuel moyen	-21,47 %	-1,98 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 100	EUR 16 010
	Rendement annuel moyen	0,98 %	5,37 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 12 750	EUR 19 860
	Rendement annuel moyen	27,45 %	7,92 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre septembre 2009 et septembre 2018. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2009 et avril 2018. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCP ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du FCP gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 9 ans
Coûts totaux	635 EUR	1 546 EUR
Incidence des coûts annuels *	6,4 %	1,1 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,46% avant déduction des coûts et de 5,37% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (6,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	6,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 600 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,35 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	35 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 9 ans

Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds .
Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

FCP de droit français
HSBC HORIZON 2028-2030

Rapport annuel au 29 décembre 2023

HSBC Asset Management

FCP HSBC HORIZON 2028-2030

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	**3**
Rapport d'activité	**7**
Informations réglementaires	**18**
Certification du Commissaire aux Comptes	**20**
Comptes Annuels	**24**
Bilan Actif	25
Bilan Passif	26
Hors-Bilan	27
Comptes de Résultat	28
Annexes	**29**
Règles et méthodes comptables	30
Evolution de l'Actif Net	35
Compléments d'information	36
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	43
Inventaire	44
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	45

FCP HSBC HORIZON 2028-2030

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

Ernst & Young et Autres

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC HORIZON 2028-2030

ISIN : FR0000978934 Catégorie de part : A

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) est un fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français et respectant les règles d'information de la Directive 2009/65/CE

Durée :

La date d'échéance du FCP est le : 31 décembre 2030
La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum règlementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2028-2030 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2028, 2029 ou 2030, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2028-2030 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2020), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2026, la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

Du 01/10/19 à 2022	De 2023 à 2025	A compter de 2026
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2028, 2029 et 2030.
  - A compter du 31 décembre 2030, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus, puis à hauteur de 4,9% minimum de l'actif net de 2019 à 2020 inclus et enfin, à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2021 à 2023 inclus.
  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 5,95% à 8,5%, de 4,9% à 7% et de 2,1% à 3%.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2028-2030 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut avoir une exposition aux marchés émergents dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2028. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2030.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.
Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2028 minimum.
Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.
Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.
Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2030.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 11 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 6 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 6 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 5 680	EUR 5 170
	Rendement annuel moyen	-43,16 %	-10,41 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 310	EUR 8 540
	Rendement annuel moyen	-16,88 %	-2,60 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 260	EUR 12 430
	Rendement annuel moyen	2,62 %	3,69 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 890	EUR 16 000
	Rendement annuel moyen	18,91 %	8,14 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre décembre 2014 et décembre 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mai 2012 et mai 2018.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du FCP gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 6 ans**
Coûts totaux	452 EUR	1 572 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,5 %	2,1 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,80% avant déduction des coûts et de 3,69% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,49 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	152 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 6 ans

Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds .

Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Sillicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes[1] envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi- stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2023.

(-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes[2] envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes règlementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance[3] ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle)

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2023.
[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB[4] ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY[6] -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances

de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY[6] +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t /t) et du yen (+5.9%).

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.
[6] Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.
Source : données Bloomberg au 31/12/2023.

Politique de gestion

Par construction, le Fonds a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 29 décembre 2023 la part en actions est proche de 31.7%.
En contrepartie, la part du Fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 68.3% au 29 décembre 2023.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « coeur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « coeur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 29 décembre 2023, nous détenons approximativement :

- 6.1% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 14.7% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 2.8% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du Fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 29 décembre 2023, la part du Fonds investi dans ce thème était de 4.1%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 4.1% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « coeur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 29 décembre 2023 l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 33.9% du fonds HSBC SRI Euro Bond
- 9.8% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 5.7% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 5.5% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

Investissements sur les marchés monétaires

Au 29 décembre 2023, la part du Fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 13.0%, répartie comme suit :

- 6.8% sur le fonds HSBC Monétaire
- 6.6% sur le fonds HSBC Money Maitre

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 8.11% pour la part A et de 8.98% pour la part Z.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Fonds ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice

➢ **Le 1er juillet 2023**

Mise à jour de la rubrique « **Frais** » du prospectus avec l'ajout de nouveaux coûts listés en dessous du tableau des frais qui pourront désormais s'ajouter aux frais facturés au Fonds en dehors des frais de fonctionnement et autres services.

Par ailleurs, les coûts récurrents et les scenarios de performances ont été mis à jour dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

Le 31 décembre 2023

Conformément aux instructions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), un avertissement concernant l'absence de mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES, a été inséré à la rubrique « **Modalité de souscription et de rachat** » du prospectus.

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des fonds.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant

Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans les DIC qui sont rattachés au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100.00%
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100.00%

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023.

En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration,
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables juridique, finance et des fonctions de support et administratives.

	2023				
	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	791 911,83	
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	141 254,16	175 520,66
HSBC SRI MONEY ZC	222 902,52	87 775,71
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	182 762,39	66 742,68
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	55 951,21	122 948,64
HSBC Monetaire	156 958,41	21 613,07
HSBC EURO PME Z C	50 145,31	123 255,81
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	137 682,73	20 026,47
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	156 462,85	
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	79 001,51	40 130,90

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

HSBC Horizon 2028-2030

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Horizon 2028-2030,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Horizon 2028-2030 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Youssef Boujanoui

FCP HSBC HORIZON 2028-2030

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 1094 HSBC HORIZON 2028-2030

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**11 547 291,86**	**9 328 779,74**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**11 547 291,86**	**9 328 779,74**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 910 482,14	8 846 480,33
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	636 809,72	482 299,41
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**1 315,54**	**1 037,54**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 315,54	1 037,54
COMPTES FINANCIERS	**6 195,25**	**127 541,94**
Liquidités	6 195,25	127 541,94
TOTAL DE L'ACTIF	**11 554 802,65**	**9 457 359,22**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 1094 HSBC HORIZON 2028-2030

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	11 454 046,74	9 008 400,13
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	137 586,26	504 818,51
Résultat de l'exercice (a,b)	-40 741,98	-61 061,61
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**11 550 891,02**	**9 452 157,03**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**3 911,63**	**5 202,19**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 911,63	5 202,19
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**11 554 802,65**	**9 457 359,22**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 1094 HSBC HORIZON 2028-2030

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 1094 HSBC HORIZON 2028-2030

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 549,35	35,68
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**1 549,35**	**35,68**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		362,85
Autres charges financières		
TOTAL (2)		**362,85**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**1 549,35**	**-327,17**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	42 928,35	62 474,90
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-41 379,00**	**-62 802,07**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	637,02	1 740,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-40 741,98**	**-61 061,61**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Catégorie de Parts A :

	Frais facturés au Fonds d'Investissement à Vocation	**Assiette**	**Taux barème**
1 et 2	Frais de gestion financière* et frais administratifs externes à	Actif net	1% maximum**
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1% maximum**
4	Commissions de mouvement	NA	Néant
5	Commission de surperformance	NA	Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP

**A partir du 1er juillet 2023, un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de la part.*

***** Le total ligne 1 + 2 + 3 sera inférieur ou égal à 1% maximum.***
C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 1% maximum de l'actif net.

Catégorie de Parts Z :

	Frais facturés au Fonds d'Investissement à Vocation Générale:	**Assiette**	**Taux barème**
1 et 2	Frais de gestion financière* et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.20% maximum**
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.20% maximum**
4	Commissions de mouvement	NA	Néant
5	Commission de surperformance	NA	Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP.

** Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de la part.*

***** Le total ligne 1 + 2 + 3 sera inférieur ou égal à 0.20% maximum.***
C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0.20% maximum de l'actif net.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 1094 HSBC HORIZON 2028-2030

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**9 452 157,03**	**12 292 351,77**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 937 591,84	2 081 801,39
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-714 627,95	-3 367 303,63
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	133 607,99	540 648,58
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 341,62	-56 107,26
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	-17 254,76	33 603,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	806 137,49	-2 010 035,05
Différence d'estimation exercice N	*1 095 206,80*	*289 069,31*
Différence d'estimation exercice N-1	*-289 069,31*	*-2 299 104,36*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-41 379,00	-62 802,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**11 550 891,02**	**9 452 157,03**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							6 195,25	0,05
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	6 195,25	0,05								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	1 315,54
TOTAL DES CRÉANCES		**1 315,54**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	3 911,63
TOTAL DES DETTES		**3 911,63**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-2 596,09**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A		
Parts souscrites durant l'exercice	343,35600	101 195,73
Parts rachetées durant l'exercice	-900,15900	-268 207,57
Solde net des souscriptions/rachats	-556,80300	-167 011,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 091,47800	
Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z		
Parts souscrites durant l'exercice	1 557,53100	1 836 396,11
Parts rachetées durant l'exercice	-379,69400	-446 420,38
Solde net des souscriptions/rachats	1 177,83700	1 389 975,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 824,40200	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	39 722,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Rétrocessions des frais de gestion	1 977,77
Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8 076,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Rétrocessions des frais de gestion	2 893,04

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			11 547 291,86
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	322 248,19
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	636 809,72
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	703 922,39
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	469 193,18
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	474 962,72
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	655 075,63
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	1 135 789,66
	FR0007486634	HSBC Monetaire	781 207,05
	FR0013015542	HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	3 901 271,91
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 706 741,77
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	760 069,64
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**11 547 291,86**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-40 741,98	-61 061,61
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-40 741,98**	**-61 061,61**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-36 039,66	-56 296,49
Total	**-36 039,66**	**-56 296,49**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 702,32	-4 765,12
Total	**-4 702,32**	**-4 765,12**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	137 586,26	504 818,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**137 586,26**	**504 818,51**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	51 882,20	223 994,60
Total	**51 882,20**	**223 994,60**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	85 704,06	280 823,91
Total	**85 704,06**	**280 823,91**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**9 597 604,83**	**10 908 693,85**	**12 292 351,77**	**9 452 157,03**	**11 550 891,02**
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A en EUR					
Actif net	4 922 158,43	5 148 317,94	5 239 220,50	4 176 112,11	4 343 391,91
Nombre de titres	16 518,96500	16 907,05900	15 748,30400	14 648,28100	14 091,47800
Valeur liquidative unitaire	297,97	304,50	332,68	285,09	308,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	12,12	5,07	12,15	15,29	3,68
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,55	-3,60	-4,12	-3,84	-2,55
Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z en EUR					
Actif net	4 675 446,40	5 760 375,91	7 053 131,27	5 276 044,92	7 207 499,11
Nombre de titres	4 083,94800	4 864,87500	5 387,10600	4 646,56500	5 824,40200
Valeur liquidative unitaire	1 144,83	1 184,07	1 309,26	1 135,47	1 237,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	46,24	19,66	47,53	60,43	14,71
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,58	-0,69	-1,04	-1,02	-0,80

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	447,287	703 922,39	6,09
HSBC EURO PME Z C	EUR	340,533	469 193,18	4,06
HSBC Monetaire	EUR	249	781 207,05	6,77
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	EUR	4 035,075	3 901 271,91	33,77
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	788,155	1 706 741,77	14,78
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	539,125	760 069,64	6,58
TOTAL FRANCE			**8 322 405,94**	**72,05**
LUXEMBOURG				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	16 346,989	322 248,19	2,79
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	7 420,249	474 962,72	4,11
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	64 897,526	655 075,63	5,68
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	20 432,649	1 135 789,66	9,83
TOTAL LUXEMBOURG			**2 588 076,20**	**22,41**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**10 910 482,14**	**94,46**
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
LUXEMBOURG				
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	55 115,953	636 809,72	5,51
TOTAL LUXEMBOURG			**636 809,72**	**5,51**
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			**636 809,72**	**5,51**
TOTAL Organismes de placement collectif			**11 547 291,86**	**99,97**
Créances			**1 315,54**	**0,01**
Dettes			**-3 911,63**	**-0,03**
Comptes financiers			**6 195,25**	**0,05**
Actif net			**11 550 891,02**	**100,00**

Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z	**EUR**	**5 824,40200**	**1 237,46**
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A	**EUR**	**14 091,47800**	**308,22**

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC HORIZON 2028-2030

ISIN : FR0010214023 Catégorie de part : Z

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) est un fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français et respectant les règles d'information de la Directive 2009/65/CE

Durée :

La date d'échéance du FCP est le : 31 décembre 2030
La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum règlementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2028-2030 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2028, 2029 ou 2030, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2028-2030 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2020), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2026, la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

Du 01/10/19 à 2022	De 2023 à 2025	A compter de 2026
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2028, 2029 et 2030.
  - A compter du 31 décembre 2030, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus, puis à hauteur de 4,9% minimum de l'actif net de 2019 à 2020 inclus et enfin, à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2021 à 2023 inclus.
  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 5,95% à 8,5%, de 4,9% à 7% et de 2,1% à 3%.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2028-2030 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut avoir une exposition aux marchés émergents dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2028. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2030.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.
Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2028 minimum.
Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.
Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.
Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2030.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 11 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 6 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 6 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 5 510	EUR 5 010
	Rendement annuel moyen	-44,93 %	-10,88 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 150	EUR 8 400
	Rendement annuel moyen	-18,48 %	-2,87 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 040	EUR 12 640
	Rendement annuel moyen	0,45 %	3,98 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 660	EUR 16 090
	Rendement annuel moyen	16,62 %	8,25 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre décembre 2014 et décembre 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mai 2012 et mai 2018.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du FCP gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 6 ans**
Coûts totaux	630 EUR	1 015 EUR
Incidence des coûts annuels *	6,3 %	1,4 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,36% avant déduction des coûts et de 3,98% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (6,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	6,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 600 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,29 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	30 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 6 ans

Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds .

Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

FCP de droit français
HSBC HORIZON 2025-2027

Rapport annuel au 29 décembre 2023

HSBC Asset Management

FCP HSBC HORIZON 2025-2027

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	**3**
Rapport d'activité	**7**
Informations réglementaires	**17**
Certification du Commissaire aux Comptes	**19**
Comptes Annuels	**23**
Bilan Actif	24
Bilan Passif	25
Hors-Bilan	26
Comptes de Résultat	27
Annexes	**28**
Règles et méthodes comptables	29
Evolution de l'Actif Net	33
Compléments d'information	34
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	41
Inventaire	42
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	43

FCP HSBC HORIZON 2025-2027

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

Ernst & Young et Autres

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC HORIZON 2025-2027

ISIN : FR0000978900 Catégorie de part : A

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) est un fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français et respectant les règles d'information de la Directive 2009/65/CE

Durée :

La date d'échéance du FCP est le : 31 décembre 2027
La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum règlementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2025-2027 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2025, 2026 ou 2027, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2025-2027 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2017), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2023 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	De 2020 à 2022	A compter de 2023
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2025, 2026 et 2027.
- A compter du 31 décembre 2027, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPCVM et FIA correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus, puis à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2018 à 2020 inclus.
- A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 4,9 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2025-2027 est investi essentiellement en OPCVM et FIA du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2025. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2027.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.
Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2025 minimum.
Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.
Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.
Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2027.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : crédit. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6 390	EUR 6 910
	Rendement annuel moyen	-36,11 %	-11,57 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 510	EUR 8 710
	Rendement annuel moyen	-14,92 %	-4,51 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 010	EUR 10 760
	Rendement annuel moyen	0,06 %	2,47 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 500	EUR 12 100
	Rendement annuel moyen	15,00 %	6,56 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2015 et janvier 2018. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2013 et août 2016.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du FCP gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 3 ans**
Coûts totaux	404 EUR	666 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,0 %	2,1 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,57% avant déduction des coûts et de 2,47% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,03 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	104 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 3 ans

Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à moyen terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds .

Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Sillicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes[1] envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi- stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne (-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2023.

des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes[2] envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes règlementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance[3] ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle) contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2023.
[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB[4] ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY[6] -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances

de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY[6] +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t /t) et du yen (+5.9%).

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.
[6] Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.
Source : données Bloomberg au 31/12/2023.

Politique de gestion

Par construction, le Fonds a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 29 décembre 2023 la part en actions est proche de 17.3%.
En contrepartie, la part du Fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 82.7% au 29 décembre 2023.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « coeur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « coeur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 29 décembre 2023, nous détenons approximativement :

- 3.8% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 9.2% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 1.7% de cet actif.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 2.6% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « coeur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 29 décembre 2023, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 19.1% du fonds HSBC Oblig Euro
- 6.3% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 3.2% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 3.1% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

Investissements sur les marchés monétaires

Au 29 décembre 2023, la part du Fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 26.4%, répartie comme suit :

- 25.1% sur le fonds HSBC Monétaire
- 25.2% sur le fonds HSBC Money Maitre

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 6.56% pour la part A et de 7.20% pour la part Z.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Fonds ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice

➢ **Le 1er juillet 2023**

Mise à jour de la rubrique « **Frais** » du prospectus avec l'ajout de nouveaux coûts listés en dessous du tableau des frais qui pourront désormais s'ajouter aux frais facturés au Fonds en dehors des frais de fonctionnement et autres services.

Par ailleurs, les coûts récurrents et les scenarios de performances ont été mis à jour dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

➢ **Le 31 décembre 2023**

Conformément aux instructions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), un avertissement concernant l'absence de mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES, a été inséré à la rubrique « **Modalité de souscription et de rachat** » du prospectus.

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des fonds.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans les DIC qui sont rattachés au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100.00%
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100.00%

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023.

En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration,
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables juridique, finance et des fonctions de support et administratives.

	2023				
	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	427 004,90	1 742 510,99
HSBC SRI MONEY ZC	1 826 085,29	95 488,06
HSBC Monetaire	1 790 933,64	95 846,06
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	131 979,09	481 877,08
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	91 273,55	295 140,20
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	76 547,88	307 336,65
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	107 389,78	235 357,47
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	48 650,15	142 958,46
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	52 931,92	54 048,22
EUROLAND GROWTH ZC	33 439,88	65 361,94

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

HSBC Horizon 2025-2027

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Horizon 2025-2027,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Horizon 2025-2027 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Youssef Boujanoui

FCP HSBC HORIZON 2025-2027

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 1091 HSBC HORIZON 2025-2027

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**13 109 045,01**	**11 177 325,80**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**13 109 045,01**	**11 177 325,80**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 695 953,52	10 559 837,75
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	413 091,49	617 488,05
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**1 272,81**	**1 484,91**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 272,81	1 484,91
COMPTES FINANCIERS	**131 619,89**	**59 140,75**
Liquidités	131 619,89	59 140,75
TOTAL DE L'ACTIF	**13 241 937,71**	**11 237 951,46**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 1091 HSBC HORIZON 2025-2027

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	13 312 942,93	10 847 389,82
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-29 756,62	439 749,58
Résultat de l'exercice (a,b)	-45 371,68	-54 039,28
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**13 237 814,63**	**11 233 100,12**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**4 123,08**	**4 851,34**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 123,08	4 851,34
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**13 241 937,71**	**11 237 951,46**

(a) Y compris comptes de régularisation.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 1091 HSBC HORIZON 2025-2027

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 1091 HSBC HORIZON 2025-2027

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	996,73	13,03
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**996,73**	**13,03**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	699,23	470,72
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**699,23**	**470,72**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**297,50**	**-457,69**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	45 483,85	55 286,45
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-45 186,35**	**-55 744,14**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-185,33	1 704,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-45 371,68**	**-54 039,28**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0010213991 - Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z : Taux de frais maximum de 0.20 % TTC,
FR0000978900 - Part HSBC HORIZON 2025-2027 A : Taux de frais maximum de 0.80 % TTC.

Les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0.80% maximum de l'actif net pour la part A et 0.20% maximum de l'actif net pour la part Z.
La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 1091 HSBC HORIZON 2025-2027

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**11 233 100,12**	**14 250 448,69**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 244 230,47	2 258 216,22
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 055 737,87	-3 721 015,99
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	205 509,40	507 762,56
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-228 529,35	-82 658,94
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	-12 787,39	27 326,31
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	897 215,60	-1 951 234,59
Différence d'estimation exercice N	*943 861,35*	*46 645,75*
Différence d'estimation exercice N-1	*-46 645,75*	*-1 997 880,34*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-45 186,35	-55 744,14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**13 237 814,63**	**11 233 100,12**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							131 619,89	0,99
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	131 619,89	0,99								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	1 272,81
TOTAL DES CRÉANCES		**1 272,81**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	4 123,08
TOTAL DES DETTES		**4 123,08**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-2 850,27**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A		
Parts souscrites durant l'exercice	801,28000	224 037,04
Parts rachetées durant l'exercice	-1 679,00000	-468 447,95
Solde net des souscriptions/rachats	-877,72000	-244 410,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 898,23800	
Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z		
Parts souscrites durant l'exercice	1 850,81700	2 020 193,43
Parts rachetées durant l'exercice	-538,75900	-587 289,92
Solde net des souscriptions/rachats	1 312,05800	1 432 903,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 876,55200	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	40 101,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	2 106,75
Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	10 175,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	2 686,62

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			13 109 045,01
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	232 216,87
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	413 091,49
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	507 257,47
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	342 265,28
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	424 940,38
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	833 522,45
	FR0007486634	HSBC Monetaire	3 291 109,21
	FR0013015542	HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	2 530 712,40
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 229 903,04
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	3 304 026,42
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**13 109 045,01**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-45 371,68	-54 039,28
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-45 371,68**	**-54 039,28**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-37 297,72	-49 149,45
Total	**-37 297,72**	**-49 149,45**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-8 073,96	-4 889,83
Total	**-8 073,96**	**-4 889,83**

FCP HSBC HORIZON 2025-2027

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-29 756,62	439 749,58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-29 756,62**	**439 749,58**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-12 410,52	210 477,72
Total	**-12 410,52**	**210 477,72**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-17 346,10	229 271,86
Total	**-17 346,10**	**229 271,86**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**11 487 672,45**	**12 817 107,32**	**14 250 448,69**	**11 233 100,12**	**13 237 814,63**
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A en EUR					
Actif net	6 481 384,16	6 454 371,41	6 451 095,80	5 360 795,46	5 458 694,38
Nombre de titres	22 573,99200	22 098,24900	20 874,37700	19 775,95800	18 898,23800
Valeur liquidative unitaire	287,11	292,07	309,04	271,07	288,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,59	5,32	11,60	10,64	-0,65
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,44	-2,38	-2,63	-2,48	-1,97
Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z en EUR					
Actif net	5 006 288,29	6 362 735,91	7 799 352,89	5 872 304,66	7 779 120,25
Nombre de titres	4 587,53200	5 685,85800	6 534,50000	5 564,49400	6 876,55200
Valeur liquidative unitaire	1 091,28	1 119,04	1 193,56	1 055,31	1 131,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	21,13	20,35	44,63	41,20	-2,52
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,51	-0,63	-0,83	-0,87	-1,17

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	322,322	507 257,47	3,83
HSBC Monetaire	EUR	1 049	3 291 109,21	24,86
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	EUR	2 617,509	2 530 712,40	19,12
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	567,956	1 229 903,04	9,29
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	2 343,579	3 304 026,42	24,96
TOTAL FRANCE			**10 863 008,54**	**82,06**
LUXEMBOURG				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	11 779,885	232 216,87	1,75
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	5 347,143	342 265,28	2,59
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	42 098,314	424 940,38	3,21
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	14 994,917	833 522,45	6,30
TOTAL LUXEMBOURG			**1 832 944,98**	**13,85**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**12 695 953,52**	**95,91**
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
LUXEMBOURG				
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	35 753,115	413 091,49	3,12
TOTAL LUXEMBOURG			**413 091,49**	**3,12**
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			**413 091,49**	**3,12**
TOTAL Organismes de placement collectif			**13 109 045,01**	**99,03**
Créances			**1 272,81**	**0,01**
Dettes			**-4 123,08**	**-0,03**
Comptes financiers			**131 619,89**	**0,99**
Actif net			**13 237 814,63**	**100,00**

Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z	**EUR**	**6 876,55200**	**1 131,25**
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A	**EUR**	**18 898,23800**	**288,84**

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC HORIZON 2025-2027

ISIN : FR0010213991 Catégorie de part : Z

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) est un fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français et respectant les règles d'information de la Directive 2009/65/CE

Durée :

La date d'échéance du FCP est le : 31 décembre 2027
La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum règlementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2025-2027 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2025, 2026 ou 2027, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2025-2027 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2017), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2023 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	De 2020 à 2022	A compter de 2023
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2025, 2026 et 2027.
- A compter du 31 décembre 2027, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPCVM et FIA correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus, puis à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2018 à 2020 inclus.
- A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 4,9 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2025-2027 est investi essentiellement en OPCVM et FIA du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2025. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2027.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.
Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2025 minimum.
Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.
Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.
Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2027.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : crédit. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6 190	EUR 6 700
	Rendement annuel moyen	-38,07 %	-12,49 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 310	EUR 8 520
	Rendement annuel moyen	-16,89 %	-5,19 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 790	EUR 10 630
	Rendement annuel moyen	-2,14 %	2,06 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 210	EUR 11 930
	Rendement annuel moyen	12,10 %	6,05 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre décembre 2016 et décembre 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2013 et août 2016.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du FCP gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 3 ans**
Coûts totaux	623 EUR	721 EUR
Incidence des coûts annuels *	6,2 %	2,3 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,39% avant déduction des coûts et de 2,06% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (6,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	6,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 600 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,23 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	23 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 3 ans

Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à moyen terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds .

Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

FCP de droit français
HSBC HORIZON 2022-2024

Rapport annuel au 29 décembre 2023

HSBC Asset Management

FCP HSBC HORIZON 2022-2024

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	**3**
Rapport d'activité	**7**
Informations réglementaires	**17**
Certification du Commissaire aux Comptes	**19**
Comptes Annuels	**23**
Bilan Actif	24
Bilan Passif	25
Hors-Bilan	26
Comptes de Résultat	27
Annexes	**28**
Règles et méthodes comptables	29
Evolution de l'Actif Net	33
Compléments d'information	34
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	41
Inventaire	42
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	43

FCP HSBC HORIZON 2022-2024

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

Ernst & Young et Autres

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC HORIZON 2022-2024

ISIN : FR0000978801 Catégorie de part : A

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) est un fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français et respectant les règles d'information de la Directive 2009/65/CE

Durée :

La date d'échéance du FCP est le : 31 décembre 2024
La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum règlementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2022-2024 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2022, 2023 ou 2024, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle.
  Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2022-2024 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2014), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2020, la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	A compter de 2020
50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2022, 2023 et 2024.
  - A compter du 31 décembre 2024, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus.
  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ce taux a été porté à 3%.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2022-2024 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2022. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2024.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.
Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2022 minimum.
Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.
Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.
Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

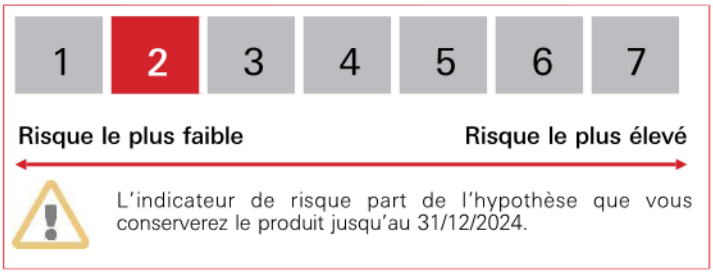

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2024.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : crédit. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 1 an **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 750
	Pourcentage de rendement	-22,52 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 980
	Pourcentage de rendement	-10,20 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 970
	Pourcentage de rendement	-0,26 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 310
	Pourcentage de rendement	13,06 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2021 et septembre 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre décembre 2020 et décembre 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mars 2014 et mars 2015.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du FCP gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la période de détention du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.
Nous avons supposé un investissement de 10 000 EUR sur la période de détention recommandée.

	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	383 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,8 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,56% avant déduction des coûts et de -0,26% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,82 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	83 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 1 an

Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à court terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds .

Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Sillicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes[1] envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi- stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2023.

(-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes[2] envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes règlementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance[3] ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle)

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2023.
[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB[4] ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY[6] -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances

de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY[6] +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t /t) et du yen (+5.9%).

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.
[6] Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.
Source : données Bloomberg au 31/12/2023.

Politique de gestion

Par construction, le Fonds a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 29 décembre 2023 la part en actions est proche de 7.6%.
En contrepartie, la part du Fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 92.4% au 29 décembre 2023.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « coeur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « coeur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 29 décembre 2023, nous détenons approximativement :

- 1.7% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 4.1% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 0.8% de cet actif.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 1.1% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « coeur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 29 décembre 2023, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 11.8% du fonds HSBC SRI Euro Bond
- 3.9% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 2.0% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 1.9% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

Investissements sur les marchés monétaires

Au 29 décembre 2023, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 61.2%, répartie comme suit :

- 37.4% sur le fonds HSBC Monétaire
- 35.3% sur le fonds HSBC Money Maitre

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 4.79% pour la part A et de 5.21% pour la part Z.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Fonds ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice

- **Le 1er juillet 2023**

Mise à jour de la rubrique « **Frais** » du prospectus avec l'ajout de nouveaux coûts listés en dessous du tableau des frais qui pourront désormais s'ajouter aux frais facturés au Fonds en dehors des frais administratif externes à la société de gestion.

Par ailleurs, les coûts récurrents et les scenarios de performances ont été mis à jour dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

- **Le 31 décembre 2023**

Conformément aux instructions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), un avertissement concernant l'absence de mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES, a été inséré à la rubrique « **Modalité de souscription et de rachat** » du prospectus.

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des fonds.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans les DIC qui sont rattachés au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100.00%
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100.00%

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire

si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023.

En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :
- Les membres du Conseil d'administration,
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables juridique, finance et des fonctions de support et administratives.

	2023				
	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC SRI MONEY ZC	1 204 966,83	615 863,05
HSBC Monetaire	837 473,60	39 820,83
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	123 644,31	661 358,96
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	38 406,54	241 651,11
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	43 748,05	209 453,16
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	24 428,07	104 030,88
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	13 311,43	110 926,41
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	17 972,29	105 635,90
EUROLAND GROWTH ZC	11 595,82	47 182,18
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	9 882,55	42 746,46

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

HSBC Horizon 2022-2024

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Horizon 2022-2024,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Horizon 2022-2024 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Youssef Boujanoui

FCP HSBC HORIZON 2022-2024

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 1089 HSBC HORIZON 2022-2024

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**10 778 468,51**	**10 081 662,91**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**10 778 468,51**	**10 081 662,91**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 571 089,48	9 793 360,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	207 379,03	288 302,51
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**1 024,66**	**1 080,47**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 024,66	1 080,47
COMPTES FINANCIERS	**3 614,33**	**77 269,76**
Liquidités	3 614,33	77 269,76
TOTAL DE L'ACTIF	**10 783 107,50**	**10 160 013,14**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 1089 HSBC HORIZON 2022-2024

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 707 482,04	9 931 546,16
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	101 045,80	262 318,53
Résultat de l'exercice (a,b)	-28 056,94	-37 229,30
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**10 780 470,90**	**10 156 635,39**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**2 636,60**	**3 377,75**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 636,60	3 377,75
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**10 783 107,50**	**10 160 013,14**

(a) Y compris comptes de régularisation.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 1089 HSBC HORIZON 2022-2024

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 1089 HSBC HORIZON 2022-2024

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	447,47	1,62
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**447,47**	**1,62**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	775,96	455,78
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**775,96**	**455,78**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-328,49**	**-454,16**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	28 522,83	41 039,59
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-28 851,32**	**-41 493,75**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	794,38	4 264,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-28 056,94**	**-37 229,30**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0010213975 - Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z : Taux de frais maximum de 0.20% TTC,
FR0000978801 - Part HSBC HORIZON 2022-2024 A : Taux de frais maximum de 0.60% TTC.

Les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0.60% maximum de l'actif net pour la part A et 0.20% maximum de l'actif net pour la part Z.
La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC HORIZON 2022-2024 A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 1089 HSBC HORIZON 2022-2024

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**10 156 635,39**	**12 757 682,88**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 677 022,63	3 050 403,52
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 574 380,85	-4 844 060,67
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	164 061,83	332 022,45
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-65 258,75	-66 972,37
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	-5 027,47	14 883,14
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	456 269,44	-1 045 829,81
Différence d'estimation exercice N	*467 694,84*	*11 425,40*
Différence d'estimation exercice N-1	*-11 425,40*	*-1 057 255,21*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-28 851,32	-41 493,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**10 780 470,90**	**10 156 635,39**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 614,33	0,03
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 614,33	0,03								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	1 024,66
TOTAL DES CRÉANCES		**1 024,66**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	2 636,60
TOTAL DES DETTES		**2 636,60**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-1 611,94**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC HORIZON 2022-2024 A		
Parts souscrites durant l'exercice	456,45000	124 836,90
Parts rachetées durant l'exercice	-2 054,00100	-559 880,24
Solde net des souscriptions/rachats	-1 597,55100	-435 043,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 081,64400	
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z		
Parts souscrites durant l'exercice	1 381,91400	1 552 185,73
Parts rachetées durant l'exercice	-897,74500	-1 014 500,61
Solde net des souscriptions/rachats	484,16900	537 685,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 912,93500	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC HORIZON 2022-2024 A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part HSBC HORIZON 2022-2024 A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	22 420,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,56
Rétrocessions des frais de gestion	1 577,51
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	10 221,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Rétrocessions des frais de gestion	2 541,73

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			10 778 468,51
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	82 945,07
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	207 379,03
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	181 185,42
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	122 253,03
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	213 327,37
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	418 442,59
	FR0007486634	HSBC Monetaire	4 034 667,72
	FR0013015542	HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	1 270 460,63
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	439 306,46
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	3 808 501,19
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**10 778 468,51**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-28 056,94	-37 229,30
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-28 056,94**	**-37 229,30**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2022-2024 A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-20 008,81	-30 450,01
Total	**-20 008,81**	**-30 450,01**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-8 048,13	-6 779,29
Total	**-8 048,13**	**-6 779,29**

FCP HSBC HORIZON 2022-2024

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	101 045,80	262 318,53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**101 045,80**	**262 318,53**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2022-2024 A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	37 012,69	108 476,41
Total	**37 012,69**	**108 476,41**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	64 033,11	153 842,12
Total	**64 033,11**	**153 842,12**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**11 291 021,25**	**12 184 358,13**	**12 757 682,88**	**10 156 635,39**	**10 780 470,90**
Part HSBC HORIZON 2022-2024 A en EUR					
Actif net	6 346 890,17	6 177 370,32	5 908 370,48	4 190 697,35	3 943 973,52
Nombre de titres	22 721,23100	22 035,22500	20 497,10300	15 679,19500	14 081,64400
Valeur liquidative unitaire	279,33	280,34	288,25	267,27	280,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,71	10,81	6,10	6,91	2,62
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,31	-1,91	-2,00	-1,94	-1,42
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z en EUR					
Actif net	4 944 131,08	6 006 987,81	6 849 312,40	5 965 938,04	6 836 497,38
Nombre de titres	4 382,84700	5 274,24400	5 813,73900	5 428,76600	5 912,93500
Valeur liquidative unitaire	1 128,06	1 138,92	1 178,12	1 098,94	1 156,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	18,96	43,73	24,87	28,33	10,82
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,59	-1,08	-1,21	-1,24	-1,36

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	115,129	181 185,42	1,68
HSBC Monetaire	EUR	1 286	4 034 667,72	37,43
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	EUR	1 314,034	1 270 460,63	11,79
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	202,867	439 306,46	4,07
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	2 701,408	3 808 501,19	35,33
TOTAL FRANCE			**9 734 121,42**	**90,30**
LUXEMBOURG				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	4 207,633	82 945,07	0,76
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	1 909,935	122 253,03	1,14
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	21 134,077	213 327,37	1,98
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	7 527,706	418 442,59	3,88
TOTAL LUXEMBOURG			**836 968,06**	**7,76**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**10 571 089,48**	**98,06**
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
LUXEMBOURG				
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	17 948,678	207 379,03	1,92
TOTAL LUXEMBOURG			**207 379,03**	**1,92**
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			**207 379,03**	**1,92**
TOTAL Organismes de placement collectif			**10 778 468,51**	**99,98**
Créances			**1 024,66**	**0,01**
Dettes			**-2 636,60**	**-0,02**
Comptes financiers			**3 614,33**	**0,03**
Actif net			**10 780 470,90**	**100,00**

Part HSBC HORIZON 2022-2024 A	**EUR**	**14 081,64400**	**280,07**
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z	**EUR**	**5 912,93500**	**1 156,19**

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC HORIZON 2022-2024

ISIN : FR0010213975 Catégorie de part : Z

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) est un fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français et respectant les règles d'information de la Directive 2009/65/CE

Durée :

La date d'échéance du FCP est le : 31 décembre 2024
La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum règlementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2022-2024 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2022, 2023 ou 2024, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle.
  Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2022-2024 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2014), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2020, la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	A compter de 2020
50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2022, 2023 et 2024.
  - A compter du 31 décembre 2024, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus.
  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ce taux a été porté à 3%.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2022-2024 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2022. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2024.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.
Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'en 2022 minimum.
Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.
Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.
Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

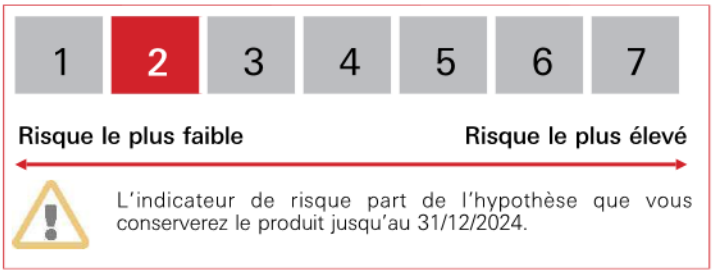

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2024.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : crédit. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 1 an **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 510
	Pourcentage de rendement	-24,91 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 760
	Pourcentage de rendement	-12,45 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 720
	Pourcentage de rendement	-2,78 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 020
	Pourcentage de rendement	10,21 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2021 et septembre 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre août 2016 et août 2017. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mars 2014 et mars 2015.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du FCP gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la période de détention du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.
Nous avons supposé un investissement de 10 000 EUR sur la période de détention recommandée.

	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	622 EUR
Incidence des coûts annuels *	6,2 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,44% avant déduction des coûts et de -2,78% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (6,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	6,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 600 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,22 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	22 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 1 an

Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à court terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds .

Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

FCP de droit français
HSBC SRI MONEY

Rapport annuel au 28 décembre 2023

HSBC Asset Management

FCP HSBC SRI MONEY

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	**3**
Rapport d'activité	**4**
Informations réglementaires	**17**
Certification du Commissaire aux Comptes	**19**
Comptes Annuels	**23**
Bilan Actif	24
Bilan Passif	25
Hors-Bilan	26
Comptes de Résultat	28
Annexes	**29**
Règles et méthodes comptables	30
Evolution de l'Actif Net	35
Compléments d'information	36
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	49
Inventaire	52
Annexe SFDR	57
Rapport Loi Energie Climat (LEC) - Article 29	65

FCP HSBC SRI MONEY

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

Ernst & Young Audit

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Sillicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes[1] envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi- stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2023.

(-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes[2] envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes règlementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance[3] ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle)

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2023.
[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB[4] ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY[6] -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances

de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY[6] +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t /t) et du yen (+5.9%).

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.
[6] Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.
Source : données Bloomberg au 31/12/2023.

FCP HSBC SRI MONEY

Politique de gestion

L'année 2023 a été une continuation de la politique monétaire de la zone euro entamée à l'été 2022. Une inflation toujours forte a entrainé une série de 6 hausses de taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE).

A fin décembre 202 3 les taux directeurs étaient les suivants : taux de dépôt à +4%, un taux de refinancement à +4.5% et un taux de prêt marginal à +4.75%

Le Fonds est resté parfaitement configuré pour profiter au mieux de ces augmentations de taux via l'achat de titres à taux variables et d'instruments de couvertures.

Notre stratégie reste toujours axée sur les émetteurs ayant les meilleures qualités de crédit et de maintenir une très bonne liquidité du portefeuille.

La durée de vie moyenne du Fonds à fin décembre est de 66 jours (WAL), et la maturité moyenne du Fonds est de 17 jours (WAM).

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 3.29% pour la part BC, de 3.03% pour les parts de HSBC Money Escale, HSBC Money Patrimoine C et D (coupons réinvestis), de 3.19% pour la part HSBC Money Trésorerie, de 3.39% pour la part ZC et de 3.32% pour la part HSBC Money Select. La part BD (coupons réinvestis) et la part V sont inactives.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence du Fonds a progressé de 3.28%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Informations sur les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H Annexe III du Code général des impôts, les revenus sur la part de distribution sont soumis à abattement de 40%.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

Le Code de transparence afférent au Fonds est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du Fonds.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice

➢ **Le 1er juillet 2023**

Conformément à la nouvelle doctrine de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relative à la modernisation des modalités applicables à la présentation, au contenu et au prélèvement des frais administratifs externes à la société de gestion, la rubrique des « **Frais** » a été mise à jour dans le prospectus.
La liste exhaustive des frais du deuxième bloc renommé « **Frais de fonctionnement et autres services »** (anciennement frais administratifs externes à la société de gestion) du tableau des frais est désormais détaillée sous le tableau et n'est plus limitative.

Par ailleurs, conformément au règlement délégué (UE) 2023/363 de la commission du 31 octobre 2022 publié au JO de l'UE le 17 février 2023, l'annexe SFDR a été mise à jour avec la communication de nouvelles informations sur les investissements potentiels du Fonds dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie.

Enfin, les coûts récurrents et les scenarios de performances ont été mis à jour dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

➢ **Le 22 décembre 2023**

Création d'une nouvelle part V (code ISIN FR001400MB64) réservée aux Compagnies d'Assurance.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.
HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023.

En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration,
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables juridique, finance et des fonctions de support et administratives.

	2023				
	Rémunération fixe versée en 2023	**Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023**	**dont rémunération variable non-différée**	**dont rémunération variable différée (*)**	**total €**
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le Fonds, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds avait recours aux instruments financiers dérivés à hauteur de 0.01% de son actif net.

L'exposition ainsi générée par les contrats financiers était de :

– 0.01% pour les contrats de swap de taux

Le Fonds a reçu un dépôt de garantie pour un montant de 532 799.00 euros en lien avec ces opérations.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
KBC BANK NV ZCP 01-09-23	119 987 767,91	120 000 000,00
KBC BANK ZCP 02-11-23	110 975 831,93	111 000 000,00
KBC BANK ZCP 01-12-23	104 988 567,91	105 000 000,00
DZ PRIVATBANK ZCP 16-11-23	99 923 738,76	100 000 000,00
DZ PRIVATBANK ZCP 23-11-23	99 923 738,76	100 000 000,00
DZ PRIVATBANK ZCP 30-11-23	99 923 738,76	100 000 000,00
DZ PRIVATBANK ZCP 09-11-23	99 923 641,68	100 000 000,00
KBC BANK NV ZCP 03-07-23	92 973 502,55	93 000 000,00
KBC BANK NV ZCP 02-10-23	86 971 661,73	87 000 000,00
KBC BANK NV ZCP 01-03-23	79 994 622,58	80 000 000,00

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant					
% de l'Actif Net*					

***% hors trésorerie et équivalent de trésorerie**

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				547 500,00	
% de l'Actif Net				0,02%	

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

FRANCE GOVERNMENT BOND OAT FRANCE				571 885,77	

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

LA BANQUE POSTALE FRANCE				547 500,00	

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations				571 885,77	
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating				571 885,77	

Monnaie de la garantie					
Euro				571 885,77	

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an				199 631,26	
Ouvertes				372 254,51	

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois				547 500,00	
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres				571 885,77	
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC				17 674,79	
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

La nature des titres pris en garantis est définie par les politiques internes du groupe HSBC. Pour l'OPC considéré, il s'agit de titre gouvernementaux ou assimilés présentant une bonne qualité du point de vue du risque de crédit.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Non concerné.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Pour chaque contrepartie, la gestion du collatéral est définie au contrat cadre (CSA) en accord avec les politiques HSBC de risque et juridique.
Ce contrat cadre défini la forme du collatéral (espèces, titres et haircut associés), montant minimum de transfert pour les appels de marge ainsi que la franchise applicable.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

L'intégralité des revenus concernés bénéficient à l'OPC.
L'intégralité des coûts concernés sont supportés par l'OPC.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

HSBC SRI Money

Exercice clos le 28 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC SRI Money,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC SRI Money constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que notre rapport sur les comptes annuels n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai prescrit par l'article 411-37 du Règlement général de l'AMF, les informations et les éléments nécessaires à son établissement ne nous ayant pas été communiqués dans le délai prévu par ce même article.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Youssef Boujanoui

FCP HSBC SRI MONEY

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 28/12/2023
Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS	**716 077 964,43**	**523 527 373,15**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 727 603 997,27**	**1 008 296 625,92**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		**5 132 130,44**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		5 132 130,44
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	**1 726 918 970,45**	**1 001 607 986,56**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 448 652 571,31	782 618 833,42
Titres de créances négociables	1 359 119 505,51	748 108 173,28
Autres titres de créances	89 533 065,80	34 510 660,14
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	278 266 399,14	218 989 153,14
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	**556 761,18**	**676 253,81**
Créances représentatives de titres reçus en pension	556 761,18	676 253,81
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**128 265,64**	**880 255,11**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	128 265,64	880 255,11
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**532 799,00**	**22 753,59**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	532 799,00	22 753,59
COMPTES FINANCIERS	**803 395,80**	**2 889 888,94**
Liquidités	803 395,80	2 889 888,94
TOTAL DE L'ACTIF	**2 445 018 156,50**	**1 534 736 641,60**

Bilan Passif

Bilan Passif au 28/12/2023
Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 366 998 697,34	1 535 487 504,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	150,16	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	70 352,07	-3 819 712,39
Résultat de l'exercice (a,b)	76 954 193,81	2 302 483,14
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**2 444 023 393,38**	**1 533 970 274,95**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**30 479,03**	**8 291,42**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	30 479,03	8 291,42
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	30 479,03	8 291,42
DETTES	**964 284,09**	**758 075,23**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	964 284,09	758 075,23
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**2 445 018 156,50**	**1 534 736 641,60**

(a) Y compris comptes de régularisation.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 28/12/2023
Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OIS -3605 130223		15 038 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.40		20 025 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.208		19 940 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.23		5 988 860,00
OISEST/0.0/FIX/0.476		14 949 570,00
OISEST/0.0/FIX/0.504		12 953 403,00
OISEST/0.0/FIX/0.749		19 851 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.783		22 827 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.585		19 423 000,00
OISEST/0.0/FIX/0,907		14 950 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.354		14 927 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.325		12 174 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.419		25 857 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.267		9 965 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.313		24 921 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.407		19 472 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.567		14 913 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.449		19 944 951,00
OISEST/0.0/FIX/1.492		22 941 918,00
OISEST/0.0/FIX/1.712		4 977 231,00
OISEST/0.0/FIX/1.536		24 935 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.48		13 603 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.472		19 590 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.580		8 736 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.29		13 828 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.649		17 968 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.301		29 636 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.989		10 943 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.783		13 993 314,00
OISEST/0.0/FIX/1.902		7 979 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.03	24 189 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.078	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.58	11 251 000,00	

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 28/12/2023
Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
OISEST/0.0/FIX/3.764	19 208 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.774	34 542 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.955	5 917 250,00	
OISEST/0.0/FIX/3.936	14 836 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.902	14 695 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 28/12/2023
Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	20 939 337,12	1 315 534,19
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	221 111,76	28 453,56
Produits sur titres de créances	49 560 800,03	2 594 608,62
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	17 674,79	1 555,24
Produits sur instruments financiers à terme	1 155 346,49	556 426,69
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**71 894 270,19**	**4 496 578,30**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		448 004,69
Charges sur instruments financiers à terme	22 701,44	226 376,02
Charges sur dettes financières	28 113,35	434 309,97
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**50 814,79**	**1 108 690,68**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**71 843 455,40**	**3 387 887,62**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 755 137,74	955 580,03
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**69 088 317,66**	**2 432 307,59**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	7 865 876,15	-129 824,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**76 954 193,81**	**2 302 483,14**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0013275567 - Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.
FR0010702530 - Part HSBC SRI MONEY BD : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.
FR0013275542 - Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE : Taux de frais maximum de 0,20% TTC.
FR0013275559 - Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.
FR0010696534 - Part HSBC SRI MONEY ESCALE : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.
FR0010696559 - Part HSBC SRI MONEY BC : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.
FR0010619874 - Part HSBC SRI MONEY SELECT : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM

Les frais de fonctionnement et autres services sont de 0,03% TTC maximum, pour toutes les parts.

Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement de l'OPCVM :

- les frais liés à l'enregistrement de l'OPCVM dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- les frais de référencement de l'OPCVM et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution.

II. Frais d'information clients et distributeurs :

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;
- les informations particulières aux porteurs directs et indirects ;
- les coûts d'administration des sites internet ;
- les frais de traduction spécifiques à l'OPCVM.

III. Frais des données :

- les coûts de licence de l'indice de référence utilisé ;
- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers.

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc :

- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local…) ;
- les frais juridiques propres à l'OPCVM.

V. Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs :

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPCVM ;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

FCP HSBC SRI MONEY

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC SRI MONEY BC	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC SRI MONEY ESCALE	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part HSBC SRI MONEY SELECT	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC SRI MONEY ZC	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 28/12/2023
Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**1 533 970 274,95**	**1 209 486 085,20**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 539 491 141,25	1 437 517 372,97
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 698 589 517,53	-1 113 525 512,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	157 266,57	37 488,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-111 221,09	-3 054 533,73
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		46 000,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		-5 000,00
Frais de transactions		0,26
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	881 121,71	194 487,54
Différence d'estimation exercice N	*250 497,93*	*-630 623,78*
Différence d'estimation exercice N-1	*630 623,78*	*825 111,32*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-862 973,85	841 578,92
Différence d'estimation exercice N	*-24 137,47*	*838 836,38*
Différence d'estimation exercice N-1	*-838 836,38*	*2 742,54*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 016,29	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	69 088 317,66	2 432 307,59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**2 444 023 393,38**	**1 533 970 274,95**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	298 379,62	0,01
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	1 358 821 125,89	55,60
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Européens	89 533 065,80	3,66
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	278 266 399,14	11,39
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**1 726 918 970,45**	**70,66**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	139 638 250,00	5,71
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**139 638 250,00**	**5,71**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	716 077 964,43	29,30						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances	870 331 977,42	35,61	856 586 993,03	35,05				
Opérations temporaires sur titres			556 761,18	0,02				
Comptes financiers							803 395,80	0,03
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	139 638 250,00	5,71						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	716 077 964,43	29,30								
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances	1 164 975 583,65	47,67	561 943 386,80	22,99						
Opérations temporaires sur titres	556 761,18	0,02								
Comptes financiers	803 395,80	0,03								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	105 735 250,00	4,33	33 903 000,00	1,39						
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/12/2023
CRÉANCES		
	Collatéraux	532 799,00
TOTAL DES CRÉANCES		**532 799,00**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	374 284,09
	Collatéraux	590 000,00
TOTAL DES DETTES		**964 284,09**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-431 485,09**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC SRI MONEY BC		
Parts souscrites durant l'exercice	18 700,697	184 890 975,86
Parts rachetées durant l'exercice	-28 681,439	-284 838 127,18
Solde net des souscriptions/rachats	-9 980,742	-99 947 151,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 003,341	
Part HSBC SRI MONEY ESCALE		
Parts souscrites durant l'exercice	3 875 163,257	384 991 431,91
Parts rachetées durant l'exercice	-1 657 472,938	-163 380 485,85
Solde net des souscriptions/rachats	2 217 690,319	221 610 946,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 928 962,070	
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C		
Parts souscrites durant l'exercice	3 638 299,795	358 825 230,95
Parts rachetées durant l'exercice	-1 359 136,005	-134 565 658,15
Solde net des souscriptions/rachats	2 279 163,790	224 259 572,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 274 551,045	
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D		
Parts souscrites durant l'exercice	42 850,721	4 215 636,39
Parts rachetées durant l'exercice	-8 522,307	-840 615,27
Solde net des souscriptions/rachats	34 328,414	3 375 021,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	74 504,423	

	En parts	En montant
Part HSBC SRI MONEY SELECT		
Parts souscrites durant l'exercice	18 276,548	1 840 586 868,04
Parts rachetées durant l'exercice	-14 263,127	-1 441 949 172,74
Solde net des souscriptions/rachats	4 013,421	398 637 695,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 922,369	
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE		
Parts souscrites durant l'exercice	171 027,937	168 399 799,36
Parts rachetées durant l'exercice	-190 653,640	-187 505 608,34
Solde net des souscriptions/rachats	-19 625,703	-19 105 808,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	104 564,046	
Part HSBC SRI MONEY ZC		
Parts souscrites durant l'exercice	432 725,974	597 581 198,74
Parts rachetées durant l'exercice	-350 881,453	-485 509 850,00
Solde net des souscriptions/rachats	81 844,521	112 071 348,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	647 578,927	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC SRI MONEY BC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC SRI MONEY ESCALE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

	En montant
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC SRI MONEY SELECT	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC SRI MONEY ZC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/12/2023
Part HSBC SRI MONEY BC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	297 326,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC SRI MONEY ESCALE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	754 907,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/12/2023
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	899 231,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,41
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	23 082,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,39
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC SRI MONEY SELECT	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	422 468,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	225 113,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC SRI MONEY ZC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	133 007,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/12/2023
Titres pris en pension livrée	571 885,77
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			67 283 734,62
	XFCS00X4N110	HSBC C OISEST+0.13% 06-03-24	33 199 723,39
	XFCS00X49RU3	HSBC C OISEST+0.22% 04-01-24	15 887 766,23
	XFCS00X4KKN9	HSBC C OISEST+0.31% 27-09-24	18 196 245,00
OPC			
Instruments financiers à terme			14 836 000,00
	2649369HG01	OISEST/0.0/FIX/3.936	14 836 000,00
Total des titres du groupe			**82 119 734,62**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/12/2023	29/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	150,16	
Résultat	76 954 193,81	2 302 483,14
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**76 954 343,97**	**2 302 483,14**

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY BC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 132 347,01	348 102,48
Total	**6 132 347,01**	**348 102,48**

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY ESCALE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	11 596 745,91	37 791,00
Total	**11 596 745,91**	**37 791,00**

FCP HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	9 653 837,09	21 957,85
Total	**9 653 837,09**	**21 957,85**

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D		
Affectation		
Distribution	219 043,00	803,52
Report à nouveau de l'exercice	733,29	81,03
Capitalisation		
Total	**219 776,29**	**884,55**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	74 504,423	40 176,009
Distribution unitaire	2,94	0,02
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY SELECT		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	16 167 543,88	153 971,97
Total	**16 167 543,88**	**153 971,97**

FCP HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 238 832,17	27 397,04
Total	**3 238 832,17**	**27 397,04**

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY ZC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	29 945 261,62	1 712 378,25
Total	**29 945 261,62**	**1 712 378,25**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/12/2023	29/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	70 352,07	-3 819 712,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**70 352,07**	**-3 819 712,39**

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY BC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	5 545,43	-708 412,44
Total	**5 545,43**	**-708 412,44**

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY ESCALE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	11 385,90	-415 198,26
Total	**11 385,90**	**-415 198,26**

FCP HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	9 474,36	-241 232,14
Total	**9 474,36**	**-241 232,14**

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	215,05	-9 736,72
Total	**215,05**	**-9 736,72**

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY SELECT		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	14 448,00	-224 201,92
Total	**14 448,00**	**-224 201,92**

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 023,76	-300 973,42
Total	**3 023,76**	**-300 973,42**

FCP HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY ZC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	26 259,57	-1 919 957,49
Total	**26 259,57**	**-1 919 957,49**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023
Actif net Global en EUR	**1 125 567 299,15**	**1 060 235 796,28**	**1 209 486 085,20**	**1 533 970 274,95**	**2 444 023 393,38**
Part HSBC SRI MONEY BC en EUR					
Actif net	127 028 158,98	89 970 578,51	84 330 679,50	284 439 973,77	192 627 639,42
Nombre de titres	12 788,542	9 105,452	8 589,776	28 984,083	19 003,341
Valeur liquidative unitaire	9 932,9665	9 880,9569	9 817,5645	9 813,6613	10 136,5144
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-23,98	-22,92	-37,13	-24,44	0,29
Capitalisation unitaire sur résultat	-23,43	-25,74	-25,09	12,01	322,69
Part HSBC SRI MONEY ESCALE en EUR					
Actif net	174 014 751,42	44 150 732,71	158 769 313,71	166 598 259,82	394 101 104,78
Nombre de titres	1 760 698,431	449 522,144	1 628 580,700	1 711 271,751	3 928 962,070
Valeur liquidative unitaire	98,8328	98,2170	97,4894	97,3535	100,3067
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,23	-0,22	-0,36	-0,24	
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,33	-0,35	-0,34	0,02	2,95
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C en EUR					
Actif net	97 880 923,22	99 139 429,79	90 440 894,35	96 794 495,14	328 086 809,31
Nombre de titres	991 493,484	1 010 537,623	928 753,493	995 387,255	3 274 551,045
Valeur liquidative unitaire	98,7207	98,1056	97,3788	97,2431	100,1929
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,23	-0,22	-0,36	-0,24	
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,33	-0,35	-0,34	0,02	2,94

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D en EUR					
Actif net	3 294 049,35	3 380 276,82	2 641 223,44	3 906 844,13	7 463 301,32
Nombre de titres	33 367,291	34 455,414	27 123,139	40 176,009	74 504,423
Valeur liquidative unitaire	98,7209	98,1058	97,3789	97,2432	100,1725
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,23	-0,22	-0,36	-0,24	
Distribution unitaire sur résultat				0,02	2,94
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,33	-0,35	-0,34		
Part HSBC SRI MONEY SELECT en EUR					
Actif net		99 656,06	99 065,91	90 053 751,39	503 852 515,38
Nombre de titres		1,000	1,000	908,948	4 922,369
Valeur liquidative unitaire		99 656,0600	99 065,9100	99 074,7011	102 359,7612
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-169,07	-374,70	-246,66	2,93
Capitalisation unitaire sur résultat		-155,14	-204,48	169,39	3 284,50
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE en EUR					
Actif net	100 678 907,90	87 563 205,66	90 305 177,23	120 765 934,34	104 921 754,27
Nombre de titres	101 983,565	89 253,984	92 735,955	124 189,749	104 564,046
Valeur liquidative unitaire	987,2072	981,0566	973,7882	972,4308	1 003,4209
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,38	-2,27	-3,68	-2,42	0,02
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,32	-3,54	-3,46	0,22	30,97

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023
Part HSBC SRI MONEY ZC en EUR					
Actif net	622 670 508,28	735 931 916,73	782 899 731,06	771 411 016,36	912 970 268,90
Nombre de titres	452 521,101	537 110,748	574 504,334	565 734,406	647 578,927
Valeur liquidative unitaire	1 376,0033	1 370,1679	1 362,7395	1 363,5568	1 409,8208
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,32	-3,17	-5,15	-3,39	0,04
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,86	-2,19	-2,11	3,02	46,24

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
BCO 239M	EUR	239 000 000	239 026 024,44	9,78
ERSTE 240M	EUR	240 000 000	240 026 133,33	9,82
KBC 194M	EUR	194 000 000	194 021 124,44	7,94
NATWEST 43M	EUR	43 000 000	43 004 682,22	1,76
TOTAL Dépôts			**716 077 964,43**	**29,30**
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BAYER LAND BK ZCP 19-04-24	EUR	28 000 000	27 663 744,12	1,14
TOTAL ALLEMAGNE			**27 663 744,12**	**1,14**
BELGIQUE				
SUMI MITS BANK COR ZCP 17-01-24	EUR	62 000 000	61 869 321,68	2,53
SUMI MITS BANK COR ZCP 29-01-24	EUR	23 000 000	22 921 030,05	0,94
TOTAL BELGIQUE			**84 790 351,73**	**3,47**
COREE DU SUD				
SHINHAN BANK ZCP 29-02-24	EUR	35 000 000	34 753 583,58	1,42
TOTAL COREE DU SUD			**34 753 583,58**	**1,42**
FINLANDE				
NORD B OISEST+0.21% 11-03-24	EUR	10 000 000	10 163 994,92	0,42
TOTAL FINLANDE			**10 163 994,92**	**0,42**
FRANCE				
AFD OISEST+0.08% 08-02-24	EUR	7 000 000	7 086 414,60	0,29
ALLI B OISEST+0.17% 12-04-24	EUR	5 000 000	5 056 393,40	0,21
BANQ F OISEST+0.21% 08-07-24	EUR	8 000 000	8 025 990,46	0,33
BANQ F OISEST+0.21% 22-07-24	EUR	18 000 000	18 011 684,83	0,73
BANQ F OISEST+0.32% 01-08-24	EUR	6 000 000	6 093 906,80	0,25
BFCM B OISEST+0.2% 03-01-24	EUR	8 500 000	8 707 432,49	0,36
BFCM B OISEST+0.27% 06-05-24	EUR	24 500 000	24 999 364,55	1,02
BFCM B OISEST+0.27% 08-01-24	EUR	14 000 000	14 465 397,63	0,59
BFCM B OISEST+0.29% 20-05-24	EUR	24 000 000	24 532 025,60	1,00
BNP PA OISEST+0.11% 11-03-24	EUR	35 000 000	35 193 538,62	1,44
BNP PA OISEST+0.11% 15-03-24	EUR	47 000 000	47 228 594,74	1,93
BNP PA OISEST+0.215% 23-05-24	EUR	30 000 000	30 446 225,60	1,25
BQ POS OISEST+0.135% 22-01-24	EUR	40 000 000	40 580 923,11	1,66
BRED OISEST+0.19% 12-03-24	EUR	18 000 000	18 231 068,96	0,75
CA OISEST+0.24% 12-02-24	EUR	13 500 000	13 764 056,01	0,56
CA OISEST+0.29% 21-06-24	EUR	8 000 000	8 124 022,40	0,33
CA OISEST+0.3% 19-03-24	EUR	8 000 000	8 177 987,99	0,34
CA OISEST+0.32% 17-01-24	EUR	8 500 000	8 798 392,09	0,36
CA OISEST+0.32% 23-02-24	EUR	20 500 000	21 171 320,08	0,87
CA OISEST+0.35% 25-06-24	EUR	38 000 000	38 839 384,53	1,59

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE TREASURY BILL ZCP 210224	EUR	100 000	99 454,89	
FRAN TREA BILL BTF ZCP 06-03-24	EUR	100 000	99 322,36	
FRENCH REPUBLIC ZCP 07-02-24	EUR	100 000	99 602,37	
HSBC C OISEST+0.13% 06-03-24	EUR	33 000 000	33 199 723,39	1,35
HSBC C OISEST+0.22% 04-01-24	EUR	15 500 000	15 887 766,23	0,65
HSBC C OISEST+0.31% 27-09-24	EUR	18 000 000	18 196 245,00	0,75
NATI OISEST+0.22% 05-01-24	EUR	8 500 000	8 695 587,69	0,36
NATI OISEST+0.22% 12-07-24	EUR	8 000 000	8 015 379,40	0,33
NATI OISEST+0.22% 22-07-24	EUR	15 000 000	15 011 484,00	0,62
NATI OISEST+0.3% 02-01-24	EUR	8 000 000	8 266 669,32	0,34
NATI OISEST+0.3% 08-01-24	EUR	30 000 000	31 003 822,80	1,27
NATI OISEST+0.34% 14-08-24	EUR	27 000 000	27 446 588,03	1,12
PARIS VILLE DE ZCP 04-01-24	EUR	19 000 000	18 987 484,08	0,78
RTE EDF TRANSPORT ZCP 09-01-24	EUR	16 500 000	16 479 686,95	0,67
RTE EDF TRANSPORT ZCP 22-01-24	EUR	16 000 000	15 957 170,95	0,65
SG OISEST+0.1% 01-02-24	EUR	23 000 000	23 074 941,55	0,95
SG OISEST+0.15% 05-03-24	EUR	17 000 000	17 221 735,32	0,70
SG OISEST+0.19% 02-04-24	EUR	25 000 000	25 362 979,50	1,04
UNEDIC ZCP 25-01-24	EUR	100 000 000	99 705 519,75	4,08
TOTAL FRANCE			**770 345 288,07**	**31,52**
HONG-KONG				
KEB HANA BANK HONG ZCP 26-02-24	EUR	24 000 000	23 839 654,48	0,97
TOTAL HONG-KONG			**23 839 654,48**	**0,97**
PAYS-BAS				
COOP R OISEST+0.32% 03-07-24	EUR	30 000 000	30 637 141,80	1,25
ING BA OISEST+0.25% 25-01-24	EUR	21 500 000	22 225 999,67	0,91
ING BA OISEST+0.295% 20-09-24	EUR	12 000 000	12 133 187,49	0,50
ING BA OISEST+0.3% 03-07-24	EUR	48 000 000	48 983 725,71	2,00
TOTAL PAYS-BAS			**113 980 054,67**	**4,66**
ROYAUME-UNI				
BK AMER NA LOND ZCP 08-01-24	EUR	35 000 000	34 963 113,91	1,43
KOOKMIN BANK ZCP 01-03-24	EUR	35 000 000	34 749 939,44	1,42
KOOKMIN BANK ZCP 15-04-24	EUR	8 000 000	7 900 992,66	0,32
MITS UFJ TRUS AND ZCP 22-01-24	EUR	6 000 000	5 984 130,09	0,24
MITS UFJ TRUS BANK ZCP 12-03-24	EUR	8 000 000	7 934 516,00	0,32
MITS UFJ TRUS BANK ZCP 23-01-24	EUR	9 500 000	9 473 835,11	0,38
MIZUHO BANK ZCP 11-03-24	EUR	28 000 000	27 774 101,66	1,14
MIZUHO BANK ZCP 28-02-24	EUR	12 000 000	11 918 102,77	0,49
MUFG BANK LTD LOND ZCP 19-02-24	EUR	37 000 000	36 787 503,12	1,50
MUFG BANK ZCP 05-02-24	EUR	21 000 000	20 912 057,83	0,86
NORD BKP LOND BRAN ZCP 19-01-24	EUR	15 000 000	14 967 494,34	0,62
STAN CHAR BANK TRE ZCP 02-01-24	EUR	11 500 000	11 494 962,65	0,47

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUMI MITS TRUS UK ZCP 12-01-24	EUR	15 000 000	14 976 743,61	0,62
THE TO OISEST+0.35% 20-06-24	EUR	25 000 000	25 569 443,33	1,05
THE TO OISEST+0.35% 24-07-24	EUR	25 000 000	25 479 077,28	1,04
THE TO OISEST+0.35% 31-07-24	EUR	17 000 000	17 313 689,76	0,70
THE TORO BANK LOND ZCP 20-03-24	EUR	30 000 000	29 730 610,93	1,22
WOOR BANK LOND BRA ZCP 22-01-24	EUR	700 000	698 116,95	0,03
TOTAL ROYAUME-UNI			**338 628 431,44**	**13,85**
SUEDE				
SVEN HAND AB ZCP 05-01-24	EUR	25 000 000	24 980 493,01	1,02
SVEN HAND AB ZCP 23-08-24	EUR	20 000 000	19 506 975,29	0,80
TOTAL SUEDE			**44 487 468,30**	**1,82**
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**1 448 652 571,31**	**59,27**
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BERLIN HYP AG ZCP 15-04-24	EUR	20 000 000	19 762 025,69	0,81
DEUTSCHE BOERSE ZCP 18-01-24	EUR	8 000 000	7 982 828,05	0,33
DEUTSCHE BOERSE ZCP 18-01-24	EUR	20 000 000	19 957 070,12	0,81
STAN CHAR BANK AG ZCP 02-04-24	EUR	4 000 000	3 959 242,35	0,16
TOTAL ALLEMAGNE			**51 661 166,21**	**2,11**
CANADA				
OMER FINA TRUS ZCP 12-01-24	EUR	15 000 000	14 976 999,49	0,61
OMER FINA TRUS ZCP 17-01-24	EUR	50 000 000	49 896 112,14	2,04
TOTAL CANADA			**64 873 111,63**	**2,65**
ETATS-UNIS				
Bank of Amer Nati ZCP 13-03-24	EUR	40 000 000	39 686 066,68	1,63
TOTAL ETATS-UNIS			**39 686 066,68**	**1,63**
FINLANDE				
NORD B OISEST+0.18% 21-06-24	EUR	25 000 000	25 129 437,85	1,03
TOTAL FINLANDE			**25 129 437,85**	**1,03**
JAPON				
MIZUHO BANK ZCP 15-03-24	EUR	34 000 000	33 710 506,34	1,38
TOTAL JAPON			**33 710 506,34**	**1,38**
NORVEGE				
DNB BA OISEST+0.14% 11-07-24	EUR	20 000 000	20 034 248,50	0,82
TOTAL NORVEGE			**20 034 248,50**	**0,82**
ROYAUME-UNI				
DZ BANK AG DEUT ZE ZCP 13-05-24	EUR	15 000 000	14 779 347,62	0,60
LAND SECU CAPI MKT ZCP 11-01-24	EUR	18 500 000	18 473 915,86	0,76
LAND SECURITIES ZCP 18-01-24	EUR	5 000 000	4 989 165,20	0,20
TOTAL ROYAUME-UNI			**38 242 428,68**	**1,56**

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
SVEN HAND AB ZCP 08-05-24	EUR	5 000 000	4 929 433,25	0,21
TOTAL SUEDE			**4 929 433,25**	**0,21**
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**278 266 399,14**	**11,39**
TOTAL Titres de créances			**1 726 918 970,45**	**70,66**
Titres reçus en pension				
FRANCE				
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.0% 25-11-30	EUR	100 000	82 000,00	
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.5% 25-05-40	EUR	100 000	65 500,00	0,01
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-05-28	EUR	100 000	91 000,00	
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 3.5% 25-04-26	EUR	100 000	102 000,00	0,01
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 5.5% 25-04-29	EUR	100 000	115 500,00	
FRAN GOVE BON 1.5% 25-05-31	EUR	100 000	91 500,00	
TOTAL FRANCE			**547 500,00**	**0,02**
TOTAL Titres reçus en pension			**547 500,00**	**0,02**
Indemnités sur titres reçus en pension			**9 261,18**	
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OISEST/0.0/FIX/3.03	EUR	24 189 000	62 163,86	
OISEST/0.0/FIX/3.078	EUR	15 000 000	42 120,44	
OISEST/0.0/FIX/3.58	EUR	11 251 000	9 557,65	
OISEST/0.0/FIX/3.764	EUR	19 208 000	-22 497,80	
OISEST/0.0/FIX/3.774	EUR	34 542 000	14 423,69	
OISEST/0.0/FIX/3.902	EUR	14 695 000	-6 456,72	
OISEST/0.0/FIX/3.936	EUR	14 836 000	-778,09	
OISEST/0.0/FIX/3.955	EUR	5 917 250	-746,42	
TOTAL Swaps de taux			**97 786,61**	
TOTAL Autres instruments financiers à terme			**97 786,61**	
TOTAL Instrument financier à terme			**97 786,61**	
Créances			**532 799,00**	**0,03**
Dettes			**-964 284,09**	**-0,04**
Comptes financiers			**803 395,80**	**0,03**
Actif net			**2 444 023 393,38**	**100,00**

Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D	**EUR**	**74 504,423**	**100,1725**
Part HSBC SRI MONEY SELECT	**EUR**	**4 922,369**	**102 359,7612**
Part HSBC SRI MONEY ZC	**EUR**	**647 578,927**	**1 409,8208**
Part HSBC SRI MONEY BC	**EUR**	**19 003,341**	**10 136,5144**
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE	**EUR**	**104 564,046**	**1 003,4209**
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C	**EUR**	**3 274 551,045**	**100,1929**
Part HSBC SRI MONEY ESCALE	**EUR**	**3 928 962,070**	**100,3067**

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	198 181,76	EUR	2,66	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	20 861,24	EUR	0,28	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	219 043,00	EUR	2,94	EUR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: HSBC SRI MONEY

Identifiant d'entité juridique: 96950096CZMCUAG8AP78

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui	☑ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: _%**	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 2,77% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectifsocial: _%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds promeut des caractéristiques E, S et G en investissant principalement dans une sélection de dette privée, publique ou souveraine, sous la forme d'instruments du marché monétaire et titres négociables à court/moyen terme. L'investissement se réalise via une sélection de titres choisis pour leurs qualités financières et pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance selon une approche best-in-universe.
Cette approche consiste en une sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement. Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.
De plus, le fonds s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Exclure des émetteurs dont tout ou partie de l'activité est jugée néfaste pour l'environnement et les investissements sur des émetteurs qui participent à la fabrication d'armes controversées (ou de leurs composants clés). Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les émetteurs exerçant dans le secteur du charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les sociétés dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique.
Sont également exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires est issu de l'extraction du charbon thermique.
- Exclure les émetteurs impliqués dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers de l'activité d'engagement
Le fonds est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le fonds pour évaluer la performance est le €STR. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur	Fonds
ESG Score	6.08
E Pillar	7.67
S Pillar	5.19
G Pillar	6.29
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2023

Indice de référence - Euro Short-Term Rate

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Fonds
ESG Score	6.12
E Pillar	8.17
S Pillar	4.89
G Pillar	6.31
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2022

Indice de référence - Euro Short-Term Rate

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Le fonds ne s'engage pas à réaliser d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du fonds. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Non applicable.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du fonds de la manière suivante :

• Exclusion des émetteurs

- Considérés comme non conformes aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Exposés à des armes controversées

• Enfin, le fonds prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés.

Les informations sur les principales incidences négatives prises en considération par le fonds seront publiées dans l'annexe 4 attachée au rapport annuel du fonds.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au:

31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BELBK ECD 0 05/02/23 11426391	Autres	3,59%	Belgique
BTMLDN ECD 0 05/15/23 11418287	Autres	2,98%	Japon
CNCASA EUCP 0 07/21/23 11303579	Autres	2,65%	France
CITINA ECD 0 07/03/23 11428408	Autres	2,38%	Les États-Unis d'Amérique
BHH ECP 0 10/04/23 11572195	Autres	2,14%	Allemagne
BNP EUCP 0 11/16/23 11458069	Autres	2,11%	France
BELBK ECD 0 11/01/23 11565966	Autres	2,04%	Belgique
BHH ECP 0 07/05/23 11485887	Autres	2,01%	Allemagne
BNP EUCP 0 11/10/23 11556982	Autres	1,96%	France
BNP EUCP 0 08/21/23 11439672	Autres	1,93%	France
BACLON ECD 0 11/13/23 11538959	Autres	1,86%	Les États-Unis d'Amérique
BELBK ECD 0 08/31/23 11463582	Autres	1,82%	Belgique
BACLON ECD 0 08/11/23 11454705	Autres	1,78%	Les États-Unis d'Amérique
CNCASA EUCP 0 06/25/24 11484469	Finance	1,69%	France
BTMLDN ECD 0 10/19/23 11561135	Autres	1,58%	Japon

Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 2,77%.

L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?

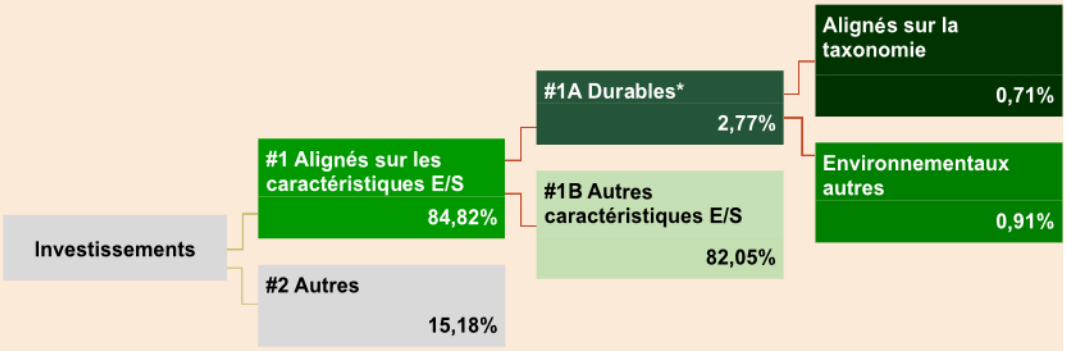

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

* Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Finance	79.21%
Liquidités et produits dérivés	7.51%
Autres	10.49%
Services aux Collectivités	1.69%
Électricité	*1.69%*
Immobilier	0.91%
Gouvernement	0.19%
Total	100.0%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le fonds ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du fonds applique la politique sectorielle charbon.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? [1]

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

☑ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le réglement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

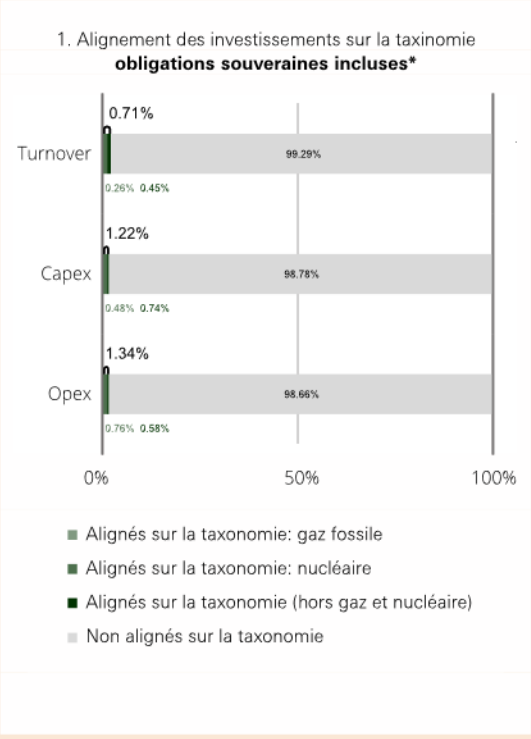

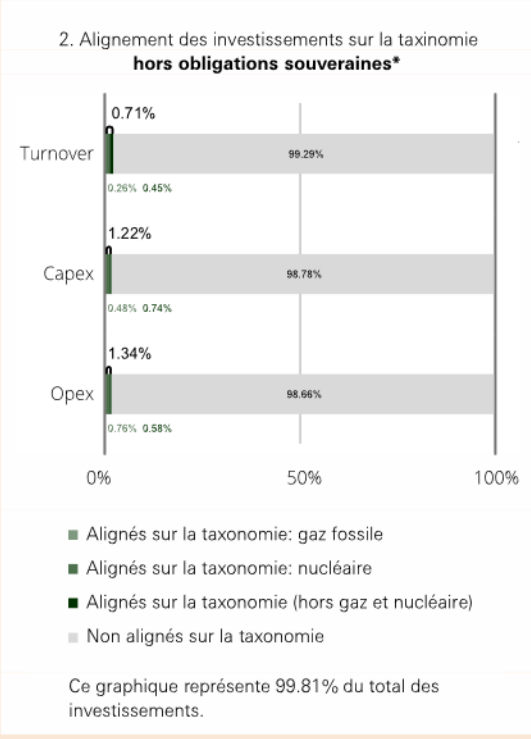

Ce graphique représente 99.81% du total des investissements.

**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances r**éalisables**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

  Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,26% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 0,22%.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?***

  Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

0,91%

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Non Applicable

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le fonds detenait des liquidités et des produits dérivés. Les instruments dérivés sont utilisés dans un but de couverture du portefeuille contre le risque de taux ou de change. Le fonds pourrait également détenir des investissements résultant d'opérations sur titres ou pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Toutefois, la part des actifs du fonds qui bénéficient d'une analyse ESG est toujours supérieure à 90%.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

Il promeut des caractéristiques environnementales et extra financières en ne sélectionnant que des émetteurs ayant les meilleures notes ESG.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le fonds est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le fonds pour évaluer la performance est le €STR. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable

Rapport Loi Energie Climat (LEC) - Article 29

Le Fonds ayant un encours supérieur à 500 millions d'euros, le rapport article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr. Ce document est publié dans les 6 mois suivant la clôture comptable du Fonds.